

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

**GRAND
LAC**

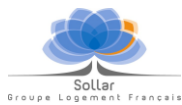
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET



Ensemble, construisons nos quartiers de demain

Contrats de ville en Savoie





PREAMBULE	6
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	7
A. LE TERRITOIRE	7
1. L'agglomération du Lac du Bourget.....	7
2. La ville centre.....	9
3. Un quartier prioritaire : Marlioz	10
Quartier réglementaire	11
Données Iris	11
Quartier vécu	11
4. Des quartiers en veille : Liberté et Sierroz-Franklin.....	14
Liberté.....	14
Sierroz-Franklin	14
5. Des quartiers à ne pas négliger	15
Centre-ville.....	15
Puer / Bord de lac	15
6. Inscription du contrat de ville dans la stratégie territoriale	16
B. Etat des lieux de la politique de la ville sur la CALB.....	17
1. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)	17
2. Le Programme de rénovation urbaine du quartier Sierroz / Franklin-Roosevelt	21
3. Les Programmes de réussite éducative	22
Le Programme de réussite éducative 4 / 16 ans.....	22
Le Programme de réussite éducative 16 / 18 ans.....	22
4. Le Projet Urbain Intégré d'Aix-les-Bains.....	23
II. ORGANISATION	24
A. Modalités de pilotage.....	24
1. L'équipe interministérielle.....	24
2. Le groupe de travail politique de la ville CALB	24
3. Le pilotage	24
4. Le comité technique	25
5. Les groupes projets.....	25
B. L'ingénierie	26
1. Un portage intercommunal avec un travail en mode projet.....	26
2. Une équipe opérationnelle communale.....	27
3. Organisation mobilisée par l'Etat pour l'élaboration et le suivi du contrat de ville.....	27
4. Liste nominative des référents contrats de ville des signataires du contrat	27
C. Participation des habitants.....	28
1. Etat des lieux de la place des habitants dans le contrat urbain de cohésion sociale	28
Elaboration du contrat et enquête de satisfaction sociale	28
Services de proximité.....	29
Gestion Urbaine et sociale de proximité.....	29
Associations	29
2. Evolutions prévues dans le domaine de la participation des habitants	30

III.	DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE.....	32
A.	Le diagnostic participatif	32
1.	Pilier cohésion sociale : Lien social, accès aux droits et aux soins.....	33
2.	Pilier cohésion sociale : Sécurité, Tranquillité publique	36
3.	Pilier cohésion sociale : Réussite éducative	37
4.	Pilier cohésion sociale : Actions en faveur de la jeunesse et de la parentalité	39
5.	Pilier emploi et développement économique	41
6.	Pilier Habitat et cadre de vie	44
7.	Pilier habitat et cadre de vie : Energie et transport	46
8.	Pilier habitat et cadre de vie - (Dynamique d'agglomération : grands projets d'aménagements urbains et renforcement de l'attractivité éco touristique du territoire).....	47
B.	Les orientations stratégiques.....	48
IV.	OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MISE EN ŒUVRE.....	49
A.	Objectifs opérationnels	49
1.	Pilier Cohésion sociale	49
2.	Pilier développement économique et emploi	52
3.	Pilier habitat	53
B.	Les conventions d'application du contrat de ville	55
	Les conventions de renouvellement urbain.....	55
	Une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, la Ville, la CALB et les bailleurs sociaux	55
	La convention intercommunale (art 8 loi du 21 février 2014) d'attribution de logements sociaux	55
	Le pacte financier et fiscal de solidarité en faveur de la solidarité intercommunale	55
C.	Annexe financière.....	56
1.	Engagement des partenaires.....	56
	L'Etat	56
	La Région Rhône-Alpes	57
	Le Département de la Savoie	60
	L'agglomération du Lac du Bourget	63
	La Ville d'Aix-les-Bains	63
	La Caisse des Dépôts	64
	La Caisse d'allocations familiales de la Savoie	65
2.	Le Contrat de Projet Etat – Région (CPER) et les fonds structurels européens	66
V.	SUIVI ET EVALUATION	67
A.	Suivi des objectifs opérationnels	67
	Indicateurs de contexte	67
	Indicateurs de résultats/objectifs opérationnels.....	68
	Indicateurs de résultats/actions	68
	Dialogue de gestion	68
	Programmation annuelle - Suivi de l'engagement des crédits-Programme de contrôle.....	68
	Formation des membres des équipes intégrées.....	68
	Accompagnement de porteurs de projets associatifs	68
B.	Structure locale d'évaluation	69

VI. ANNEXES	71
ANNEXE 1 – Données statistiques CGET sexuées.....	72
ANNEXE 2 - composition du groupe de travail CALB – Politique de la ville	74
ANNEXE 3 - Composition du comité de pilotage.....	76
ANNEXE 4 - Composition du comité technique	77
ANNEXE 5 - Liste nominative des référents contrat de ville	78
ANNEXE 6 - Synthèse des propositions issues des groupes projets.....	79
ANNEXE 7 – Indicateurs de contexte à renseigner	88
ANNEXE 8 - Sigles utilisés.....	89

Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle vise à assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Elle acte le resserrement et la simplification de la géographie prioritaire dans un cadre contractuel renouvelé, le **contrat de ville**, qui doit intégrer les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articuler avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région (CPER).

Ce contrat piloté à l'échelle intercommunale doit être conclu entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics, et d'autre part les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Il est obligatoirement signé par les départements et les régions et peut également être signé par d'autres partenaires (Caisse des dépôts et consignations, organismes d'HLM, organismes de protection sociale, chambres consulaires...).

Il doit prioritairement mobiliser le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales et s'inscrire dans un processus de co-construction avec les habitants.

Vu :

- la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et notamment son article 6 qui en définit le nouveau cadre contractuel,
- les circulaires du 30 juillet 2014 et du 15 octobre 2014 relatives à l'élaboration des contrats de ville
- le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 qui classe le quartier de Marlioz comme quartier prioritaire,
- la volonté de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) et de la Ville d'Aix-les-Bains de solliciter un contrat de ville pour les quartiers sortants de la géographie prioritaire précédente,

Un contrat de ville, tel que prévu à l'article 6 de la loi N° 2014 – 173, est conclu entre les signataires suivants :

- le Préfet de la Savoie,
- le Président de la CALB,
- le Maire d'Aix-les-Bains,
- le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes,
- Le Président du Département de la Savoie,
- Le Directeur régional de la Caisse des Dépôts,
- Le Directeur régional de l'Agence Régionale de Santé,
- le Directeur académique des services de l'éducation nationale,
- le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Chambéry,
- le Directeur territorial de Pôle emploi,
- le Président de la Mission Locale Jeunes,
- le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie,
- le Président de l'Opac de la Savoie,
- le Président de la Sollar,
- le Président de la Fédération du BTP,
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie,
- le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Savoie.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A. LE TERRITOIRE

1. L'agglomération du Lac du Bourget

En 2011, la CALB compte 56 729 habitants (population municipale) et 58 324 habitants (population totale), soit une progression de près de 7 % de sa population totale entre 2006 et 2011, largement due à un solde migratoire positif.

INSEE - POP T1M - Population	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Population	31 469	33 926	37 391	42 864	48 359	53 084	56 729
Densité moyenne (hab/km ²)	207,2	223,4	246,2	282,3	318,5	349,6	373,6

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2013. Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

INSEE - POP T2M - Indicateurs démographiques	1968 / 1975	1975 / 1982	1982 / 1990	1990 / 1999	1999 / 2006	2006 / 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,1	+1,4	+1,7	+1,3	+1,3	+1,3
due au solde naturel en %	+0,3	+0,2	+0,3	+0,3	+0,2	+0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,8	+1,2	+1,4	+1,0	+1,1	+1,1
Taux de natalité (‰)	15,5	13,1	13,1	12,2	11,4	10,9
Taux de mortalité (‰)	12,2	11,4	10,1	9,2	9,1	8,5

INSEE - POP T3 - Population par sexe et âge en 2011 - Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	27 427	100,0	29 302	100,0
0 à 19 ans	6 712	24,5	6 287	21,5
20 à 64 ans	16 110	58,7	16 502	56,3
65 ans ou plus	4 605	16,8	6 513	22,2

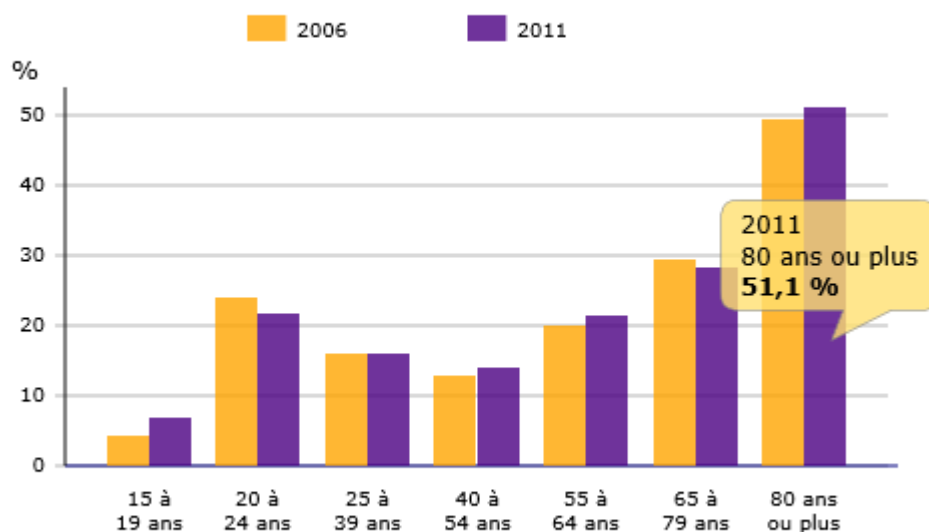
Aix-les-Bains concentre la moitié de la population de l'agglomération. Les seize autres communes (en tenant compte de la fusion des deux communes St Offenge au 1^{er} janvier 2015) comptent entre 90 et 4552 habitants (population totale).

Le positionnement de l'agglomération autour du lac du Bourget est tout à la fois un élément fédérateur et une césure dont il faut également tenir compte pour l'accès aux transports et aux services.

Cet élément, conjugué à la proximité des massifs préalpins et jurassiens détermine la prédominance du tourisme et de l'économie des entreprises « outdoor » sur le territoire.

La mobilité due à l'âge est importante sur le bassin aixois et la question du vieillissement est un point central des perspectives à venir en termes de services adaptés, de commerces et d'aménagements qui doit inciter à tenir compte du fait que la dépendance conduit les personnes âgées à quitter les habitats individuels pour s'installer dans des logements collectifs plus proches des services.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Créée en tant que communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2007, la CALB a acquis à cette occasion les compétences politique de la ville et politique de l'habitat.

Au titre de la politique de la ville, l'agglomération a soutenu jusqu'ici les actions du territoire en faveur de l'insertion professionnelle, la création d'entreprise, l'habitat et la prévention de la délinquance.

Ces actions sont très largement conduites en direction des quartiers visés au contrat urbain de cohésion sociale, en veillant, au titre de l'équité territoriale, à ce que les habitants des autres communes puissent en bénéficier lorsqu'ils présentent les mêmes caractéristiques de précarité.

1



Recensement population Calb (sources : site INSEE)			
COMMUNES	population municipale	population comptée à part	population totale
AIX LES BAINS	28585	694	29279
BOURDEAU	572	16	588
BOURGET DU LAC	4446	106	4552
BRISON ST INNOCENT	2164	62	2226
CHAPELLE DU MT DU CHAT	252	2	254
DRUMETTAZ CLARAFOND	2474	75	2549
GRESY SUR AIX	4070	97	4167
LE MONTCEL	876	88	964
MERY	1462	53	1515
MOUXY	2149	72	2221
ONTEX	89	1	90
PUGNY CHATENOD	975	38	1013
ST OFFENGE DESSOUS	672	22	694
ST OFFENGE DESSUS	279	7	286
TRESSERVE	3124	165	3289
TREVIGNIN	757	23	780
VIVIERS DU LAC	2088	32	2120
VOGLANS	1695	42	1737
TOTAL	56729	1595	58324

2. La ville centre

Malgré une première image extérieure d'une ville thermale et touristique, Aix-les-Bains comporte des poches de difficultés sociales et de dysfonctionnements urbains et concentre plus de 70 % des titulaires de minima sociaux du territoire.

On enregistre notamment un écart important entre le revenu des habitants et le revenu de l'unité urbaine sur les quartiers Marlioz, Lepic/Liberté, Sierroz-Franklin et Centre-ville (voir indicateurs p. 30).

Allocataires CAF au 31/12/2013	Nb de personnes couvertes par des allocations CAF	Personnes isolées (avec ou sans enfants)	Dont femmes sans conjoints ni enfants	Allocataires RSA	Personnes couvertes par le RSA	Titulaires de l'AAH	Personnes couvertes par l'AAH
CALB	25010	3687 (38 % des allocataires)	1962	881	1700	887	1197
Aix-les-Bains	12587	2335 (44 % des allocataires)	1366	648	1238	685	916
Part de la ville centre / CALB	50,3 %	63,3 %	69,6 %	73,5 %	72,8 %	77,2 %	76,5 %

Face aux dysfonctionnements constatés sur certains quartiers, la ville a porté depuis 2001 des projets destinés à favoriser le vivre ensemble et le cadre de vie (Programme de rénovation urbaine, CUCS, Programmes de Réussite Educative, Projet urbain Intégré...).

¹ Source Insee 2011 : St Offenge dessous et St Offenge dessous ne forment plus qu'une commune depuis le 1^{er} janvier 2015.

Par ailleurs, la CALB, dans le cadre du PLH, et la Ville, grâce à la mission Habitat 2014, avec le soutien des aides de l'Etat et du Département, ont soutenu la création de logements sociaux dans le parc public et la remise sur le marché de logements vacants dans le parc privé.

Ces différents programmes ont reposé sur une approche commune :

- une politique en matière d'urbanisme et d'habitat qui ne traite pas isolément les quartiers et le centre (création du Grand parc urbain des bords de Lac, rénovation urbaine pour les quartiers Sierroz et Franklin-Roosevelt, ...),
- une politique volontariste de construction de logements dans le cadre du PLH (près de 490 logements construits sur la période 2008/2014) et de logements à reconquérir en centre-ville (plan habitat 2014 qui a permis de remettre plus de 420 logements du parc privé vacant sur la marché au 31/12/2013),
- une nouvelle approche de la cohésion sociale portée au sein d'un pôle qui vise à décloisonner, mutualiser et rendre aussi transversale que possible l'action locale,
- l'attention portée à la qualité des espaces publics (espaces urbains, espaces verts, fleurissement) avec la volonté de l'étendre à tous les quartiers et non pas au seul centre, en travaillant à rendre la ville belle pour tous et en intégrant aux actions conduites les éléments indispensables à la préservation de l'environnement et à la mise en valeur de son patrimoine.

3. Un quartier prioritaire : Marlioz

Suite à la promulgation de la loi du 21 février 2014 et au resserrement de la géographie prioritaire sur la base du seul revenu, le quartier de Marlioz a été retenu parmi les 1300 quartiers prioritaires arrêtés par l'Etat (Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014).

Ce quartier concentre le plus fort taux d'insatisfaction des habitants enregistré dans le cadre de l'enquête de satisfaction sociale réalisée de 2009 à 2012. Le mécontentement des ménages se traduit tant par l'appréciation globale portée sur leur quartier que sur le sentiment d'insécurité et les questions d'emploi qui sont les deux thèmes prioritaires identifiés.

Les habitants du quartier se sentent de surcroît délaissés par rapport à ceux de Franklin-Roosevelt ou du Sierroz qui bénéficient d'un programme de rénovation urbaine en cours d'achèvement, alors que les logements sur Marlioz constituent le plus ancien parc d'habitat social de l'Opac de la Savoie.

Bien que repéré comme quartier justifiant d'une intervention sociale et urbaine lors de l'élaboration du CUCS, les données de la zone Insee de Marlioz (Iris N° 0403) qui incluent à la fois le quartier d'habitat social et les zones pavillonnaires qui l'entourent n'avaient pas permis de le retenir au titre de la rénovation urbaine sur la programmation précédente.

Le maillage plus précis mis en œuvre par l'Insee et le CGET pour définir la nouvelle géographie prioritaire a permis de mettre en exergue une importante différence de ressources entre les habitants sur le nouveau zonage identifié et ceux de l'aire urbaine ainsi qu'une concentration de personnes isolées et un indice chômage important.

Quartier réglementaire

Suite aux échanges entre les services de l'Etat et la CALB, en lien avec la Ville, un périmètre réglementaire a été proposé et approuvé par le CGET (voir page suivante).

Caractéristiques du quartier réglementaire :

- 1130 habitants
- Un revenu fiscal médian par unité de consommation de 11 600 € (contre 21 051 € pour la CALB en 2010)
- 420 logements sociaux (dont 355 gérés par l'Opac de la Savoie pour 740 locataires et 65 logements gérés par la Sollar pour 200 locataires)
- Quelques copropriétés avec des locataires à faibles ressources
- Le plus ancien bâti social de la ville et de l'Opac de la Savoie
- La barre de la Cité, un long ensemble de 144 logements qui concentre essentiellement toutes les exaspérations du quartier (problèmes d'isolation thermique et phonique, problèmes d'accessibilité, superficie et qualité des logements ne répondant plus aux standards...)
- Un quartier relativement éloigné du centre-ville, mal raccordé à son centre commercial et qui comporte de nombreuses voiries en cul de sac
- Un seul commerce en activité sur le haut du quartier dont le maintien est en enjeu fort
- Un centre commercial sur le bas du quartier, vieillissant et mal raccordé (liaisons piétonnes et routières).

Données Iris

Un kit de données sexuées d'aide au diagnostic a été élaboré et transmis aux agglomérations par le CGET. Ces données figurent en annexe 1, p. 72.

☞ **Attention : il s'agit de statistiques établies sur le quartier Iris** qui englobe sur le quartier de Marlioz un quartier d'habitat social et un large secteur de villas, ce qui ne permet pas de visualiser la réelle situation du quartier.

Quartier vécu

A la notion de quartier réglementaire, se rajoute celle de quartier vécu qui concerne les équipements, services, zones d'activité et associations fréquentées par les habitants.

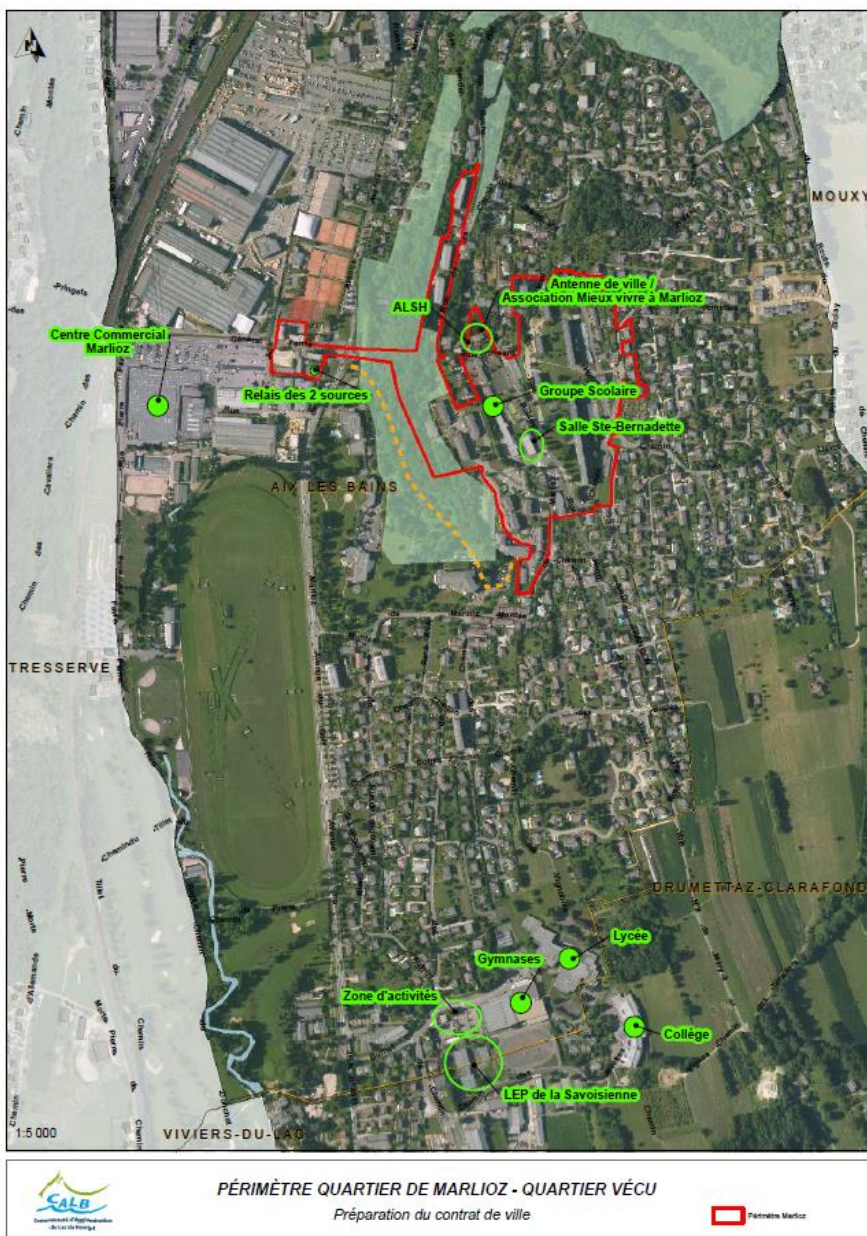
Voir page suivante la liste des équipements concernés.

Les objectifs stratégiques définis ci-dessus et les actions du contrat de ville auront vocation à être conduites prioritairement sur le quartier de Marlioz, au sens du quartier vécu.

Extrait circulaire du 31 juillet 2014 définissant les contours des quartiers prioritaires

... la logique de « quartier vécu », prenant en compte les usages des habitants des quartiers et les actions mises en œuvre à leur intention, permet la mobilisation de moyens en dehors des périmètres réglementaires.

Cette notion de « quartier vécu » ne conduit néanmoins pas à la définition d'un nouveau périmètre. Elle conduit plutôt, pour le déploiement de moyens renforcés, à compléter une éligibilité liée à un territoire, par une éligibilité liée à la population de ce territoire au bénéfice de laquelle des actions sont mises en œuvre. Ainsi, une action portée par une association pourra-t-elle, par exemple, être financée sur des crédits spécifiques de la politique de la ville (programme 147), quel que soit le lieu d'implantation de cette association, dès lors que l'action bénéficie majoritairement à un public résidant dans le quartier prioritaire.



Equipements ou structures inclus dans le périmètre réglementaire

- Ecoles primaires et maternelles de Marlioz
- Antenne de ville
- Centre Polyvalent d'Action Sociale (CPAS), Département de la Savoie
- Multi accueil
- Accueil de loisirs
- Salle Ste Bernadette
- Foyer des jeunes
- Associations du quartier : Mieux vivre à Marlioz et Association des jeunes de Marlioz.
- Lycée, collège et gymnases de Marlioz
- Lycée professionnel de la Savoissienne
- Supérette de Marlioz
- CHRS Jean Yves Guillaud
- Les 2 sources, relais solidaire
- Foyer UDAFAM

Equipements hors périmètre réglementaire

- Zone d'activité (Ex ST2A)
- Liaisons pédestres entre le haut et le bas de Marlioz (chemin de la Saradeine et parc thermal)
- Lieux de ressourcement (Bois Vidal, parc de Marlioz)
- Centre commercial de Marlioz
- Dispositifs ou associations intervenant au bénéfice des habitants du quartier (association Mieux vivre à Marlioz, association des jeunes de Marlioz, associations d'insertion ou caritatives accueillant un % élevé d'habitants de Marlioz, tels que l'ARQA, le Cortie, les Chantiers Valoristes, autres réponses répondant à des besoins repérés au contrat.



Source : BD ORTHO@IGN - CGET

1:3 420

4. Des quartiers en veille : Liberté et Sierroz-Franklin

Article 13 Loi du 21 février 2014

« Les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

A ce titre et à la demande du président de l'établissement public de coopération intercommunale et des maires concernés, les quartiers placés en dispositif de veille active font l'objet d'un contrat de ville selon les modalités prévues au I de l'article 6. Le contrat de ville définit les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales afin de conforter la situation de ces quartiers. »

Dans le but de pérenniser les dynamiques et de capitaliser les acquis, les quartiers sortants de la géographie prioritaire précédente peuvent bénéficier du même cadre de travail unique et global que représente le contrat de ville. A ce titre sont inscrits en quartiers en veille les quartiers suivants :

Liberté

Un quartier qui subit un enclavement urbain et social et nécessite une approche globale :

- Enclavement du fait de la coupure de la voie SNCF à l'est, et la colline de Tresserve à l'ouest
- Précarité avec des revenus du 1^{er} décile par unité de consommation sur le quartier Lepic inférieurs de 60 % à ceux de l'unité urbaine d'Aix-les-Bains (8095 € en 2009 - source Insee)
- Problèmes importants de sécurité sur le passage à niveau de l'avenue de Tresserve
- Perte d'attractivité, déprise commerciale, déficit en offre et commerces de proximité
- Urbanisation peu maîtrisée avec des axes de circulation incertains, voire dangereux
- Perte d'identité du quartier en l'absence d'un point de centralité
- Enjeux inter communautaires.

Par ailleurs, un important programme de construction de logements est en cours sur ce secteur : 320 logements en projet sur le quartier Lepic-Liberté dont 146 logements sociaux.

Une étude pré opérationnelle d'urbanisme a été lancée pour définir des priorités, un calendrier et permettre si nécessaire une transcription des adaptations nécessaires des documents d'urbanisme.

Sierroz-Franklin

Le quartier Sierroz-Franklin, largement transformé grâce au Programme de Rénovation Urbaine en cours, doit pouvoir bénéficier d'une veille dans le cadre du contrat de ville pour ne pas compromettre les effets positifs des transformations réalisées et des dépenses engagées.

La veille doit notamment concerner les points de fragilité suivants :

- Dispersion des personnes ayant besoin de soutien, rendant plus difficile la mise en place de réponses,
- Suivi de la politique de peuplement pour ne pas agréger de nouveau sur un même quartier des familles qui concentrent le plus de difficultés.



5. Des quartiers à ne pas négliger

Centre-ville

La disponibilité de meublés rendus vacants par la baisse de la fréquentation thermale (-45% en 20 ans) a généré un taux de personnes isolées et bénéficiaires de minima sociaux importants sur le centre-ville. Par ailleurs, ce quartier accueille aussi du logement social en cœur de ville : 200 logements sociaux historiquement gérés par l'Opac de la Savoie, le Helder géré par Adoma, L'international et le Wilson gérés par la Sollar.

Puer / Bord de lac

Il convient de rester vigilant à l'évolution de ce quartier inscrit au CUCS en 2007 du fait du nombre de relogements opérés sur ce secteur dans le cadre de la rénovation urbaine et des plaintes enregistrées sur le quartier.

➔ Pour les quartiers en veille, la gestion urbaine de proximité, la tranquillité publique, la réussite éducative, l'accès à l'emploi, l'accès aux droits et aux nouveaux usages numériques restent aussi une priorité.

6. Inscription du contrat de ville dans la stratégie territoriale

Pour permettre une bonne articulation du contrat de ville au projet de territoire, une démarche anticipatrice « Cohésion 2014-2020 » a été portée par la CALB au cours du 1^{er} semestre 2013. Elle a servi de base à un premier état des lieux et à la définition des priorités du territoire. Ce travail a permis de dresser un diagnostic partagé, d'identifier les grands enjeux du contrat de ville et de recenser les questions qui se posent à l'échelle de l'agglomération :

- questions de l'accès aux droits, à l'emploi et à la formation,
- situations d'exclusion sociale, de pauvreté ou de fragilité,
- jeunes en difficulté d'accès à l'éducation et à la citoyenneté,
- questions relatives à la mobilité et au vieillissement de la population.

Par ailleurs, le contrat de ville doit veiller à intervenir en complémentarité et en cohérence avec les schémas et programmes suivants :

- Schéma départemental de cohésion sociale et Contrat territorial de Savoie du Lac du Bourget et ses Montagnes (Département)
- Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA, région Rhône-Alpes),
- Contrat de Projet Etat Région (CPER) dont le volet territorial est ouvert aux sites prioritaires de la politique de la ville, en lien avec les fonds européens et notamment les investissements territoriaux intégrés,
- Schéma de cohérence territoriale de Métropole Savoie (SCOT),
- Programme local de l'habitat de l'agglomération (PLH) et Programme départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD),
- Contrat territorial emploi formation (CTEF),
- Agenda 21 de la Ville d'Aix-les-Bains,
- Schéma régional Air Energie et Plan Climat Energie Territorial (PCET) de l'agglomération en cours d'élaboration.

B. Etat des lieux de la politique de la ville sur la CALB

Extrait art 6 loi N° 2014 – 173

« Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1er de la présente loi. »

En lien étroit avec la Ville et ses partenaires, un travail préalable d'état des lieux a été réalisé pour faciliter le recensement des enjeux, les faiblesses, les acquis et les priorités dans le cadre de rencontres qui ont associé les acteurs et les partenaires du territoire.

Ce travail a été repris et actualisé par les trois groupes projets mis en place pour réaliser un état des lieux et proposer les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du contrat.

Cet état des lieux repose essentiellement sur le bilan des programmes conduits entre 2007 et 2014.

1. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

La ville d'Aix-les-Bains, du fait des enjeux urbains importants sur son territoire, a dès 2001 pris en charge des projets concernant l'habitat, l'inclusion sociale et les services de proximité (création des antennes de ville, refondation de la politique jeunesse, mise en place des accueils de loisirs, création d'un service insertion, projets de rénovation urbaine et contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2014).

Le CUCS a porté sur 5 grandes orientations et une prise en compte transversale de la jeunesse et de la lutte contre les discriminations :

- Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle et dynamiser le développement économique ;
- Faciliter l'accès à l'habitat, améliorer le cadre de vie ;
- Encourager la réussite éducative et développer des dispositifs spécifiques pour favoriser l'accès des jeunes aux savoirs, à la culture, au sport, aux loisirs, y compris pour les 16-25 ans ;
- Offrir un meilleur accès aux soins et des réponses de santé adaptées aux besoins des habitants ;
- Valoriser la citoyenneté et mieux prévenir la délinquance.

Les actions prévues au CUCS ont concerné les quartiers inscrits au contrat : Sierroz-Franklin, Liberté, Marlioz et Puer.

Le bilan de la cinquantaine de fiches actions proposées au contrat montre un niveau de réalisation très important des fiches projets du CUCS.

Bilan CUCS - Développement économique et emploi		
Fiches Projets	Bilan au 31.12.2014	Financeurs
Promouvoir les métiers porteurs et l'alternance	+ Soutien à la MLJ pour cette action en 2007 Non reconduction (intégré au droit commun)	ACSE Ville CALB
Garantir un accompagnement de qualité et adapté à tous les demandeurs d'emploi	+ Permanences MLJ sur les quartiers (depuis démarrage en 2012) Action qui fonctionne bien et se pérennise. + Création d'un poste fin 2013 au sein de Pôle emploi pour intervenir spécifiquement sur Marlioz + Action lutte contre les discriminations de l'AFIJ pour les jeunes diplômés (action soutenue dès son démarrage en 2007 jusqu'à 2013 date de dissolution de l'AFIJ)	ACSE Ville CALB ACSE Ville
Recruter autrement – médiation innovante autour de l'offre d'emploi Faire aboutir et promouvoir les parcours gagnants	+ Expérimentation réussie en 2007/2008 dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations à l'embauche en lien avec l'entreprise AREVA - Non reconduction du poste du chargé de projet et arrêt du projet	ACSE Ville
Créer un pôle pour la création de micro entreprises et l'initiative	++ Création d'un service d'amorçage de projets (Citéslab) en lien avec le PUI (budget 2011 – 2014) Sur 3 ans : 151 habitants des quartiers aixois concernés sur 1040 porteurs d'initiatives rencontrés, 600 porteurs d'idées conseillés individuellement dont 48% de femmes, 440 porteurs sensibilisés en collectif. 140 personnes en activité (immatriculées ou en test) dont 41 % de femmes.	CDC Feder ACSE CALB Ville Région
Renforcer et développer le commerce de proximité	+ soutien à l'installation de la boulangerie sur Marlioz - fermeture de la boulangerie en décembre 2014 + Création d'un poste de développeur économique pour les quartiers en lien avec le PUI + Préparation d'un plan Fisac en lien avec les problématiques quartiers aixois	Ville Feder
Développer, consolider et qualifier l'offre d'insertion par le développement de l'activité économique	+ soutien aux chantiers d'insertion dans le cadre des grands projets du territoire (PUI) Balcons du Lac : 2289 heures d'insertion réalisées par l'ARQA et création de la ressource des chantiers Valoristes	Feder Ville Etat Département
Faciliter la mobilité géographique pour le retour ou l'accès à l'emploi	+ Actions MLJ + Soutien du Département pour l'action Mobil emploi 73 + Actions de l'agence éco mobilité soutenues par la Région (vélobricolades et atelier mobilité en 2014)	ACSE Département Région
Renforcer les chances d'accès à l'emploi par le développement d'ateliers de savoirs, de créativité et de développement personnel	++ Création de l'école de la 2ème chance (E2C 73) 150 jeunes accueillis depuis l'ouverture de l'Ecole dont 2/3 sont issus des quartiers aixois (80 % issus des quartiers en CUCS) 60 % des jeunes accueillis ont entre 18 et 20 ans 60 % sont des filles 50% de taux de réussite (sortie emploi ou formation)	Etat Région ACSE CALB

Bilan CUCS - Habitat et cadre de vie		
Fiches Projets	Bilan au 31.12.2014	Financeurs
Favoriser une meilleure utilisation du parc immobilier existant Traiter les logements dégradés Changer la perception de l'habitat social	+ Soutien à l'association Habitat et Humanisme + Création de la maison de l'habitat et du Pass GRL : plus de 524 logements remis sur le marché avec aide à la remise en état GRL : moins d'1 % d'impayés	ANAH Ville :
L'habitant acteur de l'amélioration de son cadre de vie	+ Signature de la charte de gestion urbaine de proximité pour Sierroz et Franklin Roosevelt et mise en place de diagnostics en marchant + Travail des médiateurs en lien avec les habitants	Ville
Jardins partagés et jardins familiaux	++ Création de 130 jardins mis à disposition de familles et associations ++ Création du jardin vagabond (offre de resourcement et de loisirs de proximité)	Région Ville CALB
Accompagnement des personnes hébergées en logement temporaire	+ Poste créé au sein du foyer Helder (ADOMA) + Mise en réseau des associations caritatives au sein du relais des 2 sources	Etat (poste insertion) CCAS
Charte locale d'attribution des logements	- Projet écrit, charte non signée	

Bilan CUCS - Réussite éducative		
Fiches Projets	Bilan au 31.12.2014	Financeurs
Relation Famille/Ecole pour une meilleure réussite éducative	++ Action du PRE 4-16 ans domaine y compris financement d'interprétariat et médiation interculturelle	Etat CCAS/Ville Département
Dispositif de lecture publique	+ Action expérimentée en 2007 avec des résultats très positifs - Action abandonnée en 2008 faute de financements	ACSE Ville
Passeurs d'image	+ cinéma en plein air et ateliers vidéo dans les accueils de loisirs pour sensibiliser à l'image - Regret des habitants suite à l'arrêt du dispositif Cinéville	DRAC Ville
Le sport, une chance pour tous	+ Soutien à la réussite éducative dans le cadre des actions sport étude au sein du collège Garibaldi portées par l'association AFC/ASSAG (environ 70 jeunes accompagnés chaque année) + Formation de jeunes du quartier à l'arbitrage : 7 jeunes formés + Actions VVV pour les enfants l'été + Action de l'école municipale des sports qui permet aux enfants des écoles de découvrir la large offre sportive de la Ville + Soutien au rugby pour les enfants comme vecteur d'intégration sociale	ACSE Ville
Recréer des liens entre la nature et les jeunes	+ projets de jardins pédagogiques avec les accueils de loisirs et les écoles (bacs de culture potagère à l'accueil de loisirs de Franklin + lien avec jardin pédagogique du jardin vagabond)	Feder Ville
Créer un lieu de ressource expérimental pour les jeunes en échec ou en rupture scolaire	++ Création du PRE 16-18 ans initialement à titre expérimental, puis consolidé. Environ 15 à 20 parcours par an.	Région Ville/CCAS

Santé		
Fiches Projets	Bilan au 31.12.2014	Financeurs
Expérimenter un espace favorisant la prise en compte des souffrances psychiques	+ Espace expérimental d'un appartement sur le Sierroz avec un accueil et un accompagnement des habitants par la médiatrice de quartier pour accéder à des RV avec une psychologue (expérience positive conduite jusqu'en 2009 / avec une dizaine de personnes reçues en rdv).	FIPD Ville
Point accueil santé pour les plus démunis	++ Actions coordonnées et mutualisées entre les structures associatives du territoire au sein des 2 sources (relais solidaire) avec un pilotage par le CCAS : mise en place de cafés citoyens, de « fêtes populaires » et d'actions communes à la dizaine d'associations impliquées	ACSE Ville/CCAS

Bilan CUCS - Citoyenneté et prévention de la délinquance		
Fiches Projets	Bilan au 31.12.2014	Financeurs
Renforcer la médiation	+ Création d'un réseau de médiateurs pour couvrir les quartiers visés au contrat (de 2007 à 2014 : actuellement 6 postes dont une médiatrice pour conduire des actions spécifiques avec les habitants - Missions à préciser dans le cadre du CDV -- Risque de suppression de postes	Etat / Ville Opac (2 premières années)
Anticiper pour réduire les risques	+ Travail régulier de l'instance Médiation Prévention Sécurité (réunion tous les 2 ou 3 mois) + Démarche GUSP dans le cadre de la rénovation urbaine + Amélioration de l'éclairage sur Marlioz ++ Développement de la vidéo-protection	Ville FIPD
Développer les chantiers éducatifs	+ soutien annuel de 2 chantiers éducatifs du CCAS et de l'équipe de prévention de la Sauvegarde - Manque un outil plus permanent	Département FIPD Ville
Ouvrir des lieux en soirée pour les jeunes sur les quartiers	+ Réseau de 5 foyers ouverts + Médiation des foyers dans le cadre d'un marché public avec 5 emplois créés - Locaux à mieux mutualiser pour apporter davantage de réponses - Animation des foyers à conforter	Feder FIPD Ville
Tutti Frutti des habitants	- Projet non abouti sous cette forme + Soutien au lien social et à l'appropriation de projets par l'art via l'action Art'dep dans le cadre de la rénovation urbaine	ANRU Ville
Création d'un centre familial pour fournir un soutien aux parents	+ Question de la parentalité travaillée en lien avec la Délégation territoriale à la vie sociale du département en lien avec le CCAS - le centre n'a pas été créé mais la parentalité reste un enjeu majeur du CDV (question à reprendre)	-
Faire connaître la justice de proximité	++ MJD très active et repérée sur le territoire (fréquentation en hausse) + Relogement de la MJD dans des locaux de la CALB et mise à disposition du secrétariat + Interventions du CDAD	Justice Département Ville/CALB
Faire de l'identité du quartier un socle pour le sentiment d'appartenance à la ville	+ Soutien à la fête des voisins sur les quartiers + Animations par des associations de quartiers (ex. barbecue organisé par LCD lors de la déconstruction de la Vigie) - Objectif non atteint sur Marlioz	Ville ACSE

Bilan CUCS - Actions transverses		
Fiches Projets	Bilan au 31.12.2014	Financeurs
Déployer des lieux ouverts de proximité pour les habitants	+ Réseau des antennes de ville sur 3 quartiers (Sierroz – Marlioz – Liberté) + Ouverture des foyers pour les jeunes + Activité des maisons de quartier (relogement de la MDQ Bords de Lac à l'espace Puer)	FIPD Feder Ville
Mettre à la disposition de tous une information accessible et à jour	++ création de l'espace public numérique : sur 2013 et 2014, 4400 personnes accueillies en libre consultation dont 44,3% de femmes et plus de 500 personnes inscrites dans le cadre de 119 ateliers (initiation ou atelier spécifique, dont 32 ateliers juniors délocalisés sur les quartiers et 13 ateliers adultes sur Sierroz ou Franklin) +/- chantier citoyenneté et numérique à développer	Feder Ville
Ateliers rencontres et initiatives pour les femmes	+ Création d'un poste adulte relais et actions spécifiques + Interventions ADDCAES (cours pour groupe régulier d'environ 15 femmes)	Etat ACSE Ville
Créer un fonds local pour la cohésion sociale	+ Micro crédit mis en place par le CCAS avec la Caisse d'Epargne	CDC ACSE CCAS
Renforcer la professionnalisation des acteurs de terrain	+ Analyse de la pratique pour les médiateurs et les animatrices (séances régulières et bi mensuelles de 2010 à 2013) + Formation des animatrices d'antenne sur l'accueil du public en difficulté et la lutte contre les discriminations	FIPD Ville

2. Le Programme de rénovation urbaine du quartier Sierroz / Franklin-Roosevelt

La convention partenariale, signée en juillet 2008, avait pour objectif un changement d'image, un désenclavement, une diversification de l'offre de logements, une mixité sociale et une meilleure intégration du quartier Sierroz/Franklin-Roosevelt dans son environnement proche.

L'ensemble des opérations vise la requalification en profondeur de cette entrée de ville et à recréer du lien entre les deux quartiers (Sierroz et Franklin-Roosevelt), qui, bien qu'étant proches géographiquement, sont séparés par un stade qui fait office de véritable frontière entre deux secteurs d'habitation.

Sierroz : Le programme prévoit la déconstruction de quatre tours de 14 étages et 75 logements chacune. Trois tours ont déjà été démolies, la quatrième le sera au deuxième semestre 2015. Les espaces libérés permettent de construire un bâti beaucoup mieux intégré dans l'environnement immédiat pavillonnaire avec la réalisation de petits immeubles offrant une diversité de logements, confortant la mixité du quartier. Un programme de réhabilitation et résidentialisation est en cours de réalisation sur deux tours conservées. La requalification et/ou la création de nouvelles voiries améliorent la desserte interne du quartier, tout en intégrant des aménagements paysagers agréables aux diverses circulations (véhicules, vélos, piétons) et en renforçant la sécurité. La création d'une placette au centre de quartier permettra aux habitants de se rencontrer et d'accueillir un marché hebdomadaire. La pharmacie, principal commerce du quartier, a été relocalisée sur le front de l'avenue Franklin-Roosevelt. Par ailleurs, les services sont maintenus sur le secteur (l'école a été réhabilitée, le service vie urbaine sera relocalisé, le multi accueil est conservé, la Mission Locale Jeunes sera positionnée). Le programme « les Jardins d'Eden », 1^{ère} construction sur le quartier, abrite déjà l'antenne de l'Opac de la Savoie, un cabinet médical et le CPAS.

Pour rejoindre le quartier de Franklin-Roosevelt, une contre allée a été créée le long du stade J Forestier, le long de l'avenue Franklin-Roosevelt, et permet de circuler en toute sécurité, à la fois pour les automobilistes, les piétons, les vélos. De nombreuses places de stationnement accueillent les visiteurs lors des matchs. Un regard particulier a été apporté sur l'aménagement paysagé (plantations économes en eau et nécessitant peu d'entretien).

Franklin-Roosevelt : Les barres de logements sociaux qui constituent cet espace, regroupées autour d'une dalle centrale (minérale) sous laquelle se situent les garages des locataires, sont conservées tout en faisant l'objet d'importants travaux de rénovation et de restructuration. L'objectif du projet est d'ouvrir l'îlot sur l'extérieur (nouvelle voirie, contre allée, cheminements piétons, retournement de certains halls d'entrées), de réhabiliter l'ensemble du bâti (logements, parties communes, isolation...), de transformer la dalle centrale par un aménagement paysagé (plantations, aires de jeux, cheminements, ombrières...) en associant les habitants qui souhaitent participer à la démarche. L'ensemble des travaux est aujourd'hui terminé. En limite sud du périmètre, un programme de 30 logements porté par l'Association Foncière Logement assurera la mixité sur cet espace.

La transformation importante du quartier doit permettre de garantir le bon fonctionnement des aménagements dans le temps et le savoir vivre ensemble. Une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été mise en place ; elle est pilotée par la ville qui travaille en étroite collaboration avec les partenaires (bailleur en particulier). Pour garantir son efficacité, il est nécessaire d'être présent « sur le terrain », d'être réactif et d'obtenir la confiance des habitants afin de les faire adhérer à la démarche.

Un réseau de chaleur, dont la construction va débuter prochainement sur le quartier, alimentera (entre autre) l'ensemble des constructions du périmètre de rénovation urbaine.

Le projet a également permis de générer des heures d'insertion. En effet, la charte pour l'emploi et l'insertion a permis (chiffres au 31/12/2014) de générer 90 105 heures d'insertion soit 139 % de l'objectif global visé dans le cadre des 5 % d'heures d'insertion liées à la charte ANRU.

Ces heures ont concerné :

- l'alternance pour 44 %,
- l'intérim pour 41 %
- des CDD ou CDI pour 15 %.

Sur les statistiques du public accueilli, arrêtées à juillet 2013, on relève qu'il s'agit essentiellement d'un public jeune (69 %) dont :

- 33 % de jeunes sans qualification
- 26 % de jeunes sans expérience professionnelle
- 23 % de demandeurs d'emploi de longue durée
- 11 % de bénéficiaires de RSA.

36 % du public est issu du quartier en rénovation urbaine et 17 % des autres quartiers en CUCS.

76 % des personnes ayant bénéficié de clauses d'insertion sont en emploi ou en formation 6 mois après la date du 1^{er} contrat.

3. Les Programmes de réussite éducative

Le Programme de réussite éducative 4 / 16 ans

Mis en place dès la signature du CUCS au regard des résultats des élèves des écoles des quartiers aixois au test d'entrée en sixième, un programme de réussite éducative soutenu par l'Etat pour les 4/16 ans a été porté administrativement par le collège Garibaldi, au sein du quartier Puer, puis par le CCAS à compter de janvier 2014.

Des parcours personnalisés sont mis en place pour chaque enfant qui rencontre des difficultés dans sa vie sociale, familiale, scolaire... ; ils peuvent être mis en place pour tout enfant repéré en difficulté et sont construits en fonction de ses besoins. Chaque situation est abordée dans sa globalité. L'accompagnement se poursuit aussi longtemps que nécessaire, avec si besoin un relais pris avec le PRE 16/18 ans.

Depuis 2008, le projet de réussite éducative aixois est « monté en puissance » et en efficacité avec notamment un nombre conséquent de situations signalées et de parcours mis en place (40 à 50 parcours individuels annuels).

Le Programme de réussite éducative 16 / 18 ans.

Le programme de réussite éducative pour les 16 / 18 ans est un dispositif financé par la région pour apporter des réponses personnalisées à des jeunes décrocheurs ou en voie de décrochage scolaire, rencontrant des difficultés à se situer dans des parcours de vie positifs : difficultés scolaires, familiales, judiciaires, d'accès aux soins, d'insertion sociale, fuyant toute institution...

Environ 15 à 20 parcours sont mis en place annuellement.

Depuis janvier 2014, dans le cadre d'une volonté de mutualisation et d'optimisation, les 2 PRE sont gérés administrativement par le CCAS d'Aix-les-Bains.

4. Le Projet Urbain Intégré d'Aix-les-Bains

Dans le but de réassocier à la dynamique urbaine les quartiers du CUCS, et en liaison étroite avec son élaboration, la Ville d'Aix-les-Bains a répondu en 2007 à un appel à projet pour porter une approche territoriale intégrée comme levier de cohésion sociale et spatiale.

Le Projet urbain intégré 2007 – 2013 a permis de soutenir :

- la réalisation de pôles de services aux habitants des quartiers aixois (espace Puer avec des espaces mutualisés, foyers des jeunes de Marlioz et Franklin-Roosevelt, salle Ste Bernadette, ...).
- un volet économique d'intervention :
 - o mise en place du dispositif CitésLab
 - o création d'une couveuse d'activité
 - o création d'un poste de développeur économique pour porter des projets sur les quartiers aixois : préparation d'un nouveau plan Fisac largement orienté vers les quartiers aixois, expérimentation d'un marché sur le quartier du Sierroz, mise en place d'une démarche partenariale pour le diagnostic et les actions à venir (co-working, pépinières d'entreprises, préemption commerciale...)
- des chantiers touristiques qui ont permis d'associer des habitants à leur réalisation dans le cadre de clauses et de chantiers d'insertion et de leur offrir des espaces de loisirs de proximité requalifiés (Chantiers des balcons du lac, fil de l'eau, jardins vagabonds)
- la requalification du service de proximité de restauration et de portage de repas à l'attention des personnes handicapées accueillies au sein de l'Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) des Papillons Blancs
- une « ressource-ricyclerie » portée par l'association Les Chantiers Valoristes
- la création d'un espace public numérique pour faciliter l'accès aux nouveaux usages numériques

Au total, le projet a porté sur environ 12 millions d'euros de dépenses soutenus par près de 5,5 millions d'euros de subventions FEDER.

Ce PUI a bénéficié d'un pilotage commun avec le CUCS et d'une ingénierie portée par la ville, avec un fonctionnement en mode projet avec l'ensemble des équipes et partenaires nécessaires à sa réalisation.

Ce fonctionnement en mode projet, avec la ville d'Aix-les-Bains et les partenaires, a été repris par la CALB pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de Ville.

II. Organisation

A. Modalités de pilotage

1. L'équipe interministérielle

Le pilotage du contrat pour l'Etat est porté par une équipe interministérielle, coordonnée par le Secrétaire général de la Préfecture de la Savoie.

Composée de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), la Direction des territoires (DDT), et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), en liaison avec l'ensemble des autres services ministériels concernés ainsi que la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes/hommes de la Savoie, cette équipe veille notamment à l'engagement du droit commun de l'Etat dans le contrat.

Cette équipe participe aux comités techniques et se réunit très régulièrement.

2. Le groupe de travail politique de la ville CALB

Un groupe de travail composé d'élus de l'agglomération et de la Ville, de techniciens et de partenaires de l'agglomération et de la Ville (voir composition en annexe 2, p.75) a pour objectif la prise en compte des questions de cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de l'agglomération. Il participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville d'Aix-les-Bains.

Le rythme de réunion a été fixé à 3 fois par an, mais des rencontres complémentaires ou visites de structures partenaires du territoire seront organisées en fonction des besoins.

3. Le pilotage

Un groupe de pilotage restreint co-animé par le Secrétaire Général de la Préfecture et le Vice-président à la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget veille à la bonne avancée des travaux, à leur conformité aux attendus législatifs et réglementaires pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville ainsi qu'à la mise en place des instances techniques et de pilotage.

Un comité de pilotage co-présidé par l'Etat et la Communauté d'agglomération a la responsabilité de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. A cet effet, il se réunit au moins une fois par an, et autant que de besoin sur proposition du groupe de pilotage restreint ou sur demande d'un des signataires du contrat.

Sur proposition du comité technique, le comité de pilotage examine et adopte les programmations annuelles ou pluri annuelles.

Ce comité de pilotage est le support commun du contrat de ville et des contrats ou démarches associées au contrat de ville (projet(s) de renouvellement urbain et Investissement Territorial Intégré notamment).

Il est composé de membres et de personnes ressources associées à ses travaux. Sa composition figure en annexe 3, p. 77.

4. Le comité technique

Un comité technique composé de représentants des financeurs du contrat de ville est en charge de la préparation des travaux du comité de pilotage, de l'examen du plan d'action annuel à proposer au comité de pilotage et de la mise en œuvre de l'évaluation du contrat.

Sa composition figure en annexe 4, p. 78.

En fonction des thématiques abordées, des personnes ressources complémentaires seront ponctuellement invitées à participer aux travaux du comité technique.

5. Les groupes projets

Trois groupes projets comprenant chacun 2 animateurs rapporteurs assurent la prise en charge des thématiques suivantes :

- Habitat, qualité du cadre de vie, tranquillité publique (animation DDT + CALB)
- Développement économique, emploi, économie sociale et solidaire (animation DIRECCTE + CALB)
- Cohésion sociale, citoyenneté, réussite éducative, mobilité (animation DDCSPP + Ville)

Ils prennent en compte les enjeux transversaux du contrat :

- parité femmes / hommes
- jeunesse
- citoyenneté
- lutte contre les discriminations
- mobilité
- dimension numérique des projets.

Les groupes projet se réunissent une fois par an dans l'objectif de faire vivre un travail en réseau en veillant à fonctionner de façon décloisonnée. Les groupes projet sont également sollicités pour des séances spécifiques (élaboration de projets, de plans d'action...).

B. L'ingénierie

Extrait Article 6

I. –...

Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.

IV. – Les contrats de ville élaborés sur les territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville fixent : ...

3° Les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun, d'une part, et des instruments spécifiques de la politique de la ville, d'autre part ;

4° Les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville ;

1. Un portage intercommunal avec un travail en mode projet

Conformément à la loi du 21 février 2014, la CALB assume la charge du diagnostic, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville.

Elle conduit ces missions en liaison étroite avec la ville d'Aix-les-Bains, l'Etat, la Région et le Département grâce aux moyens humains suivants :

- 1 cadre de catégorie A à temps plein pour l'ingénierie du contrat et des fonds européens
- 1 assistante administrative et financière de catégorie C à temps plein pour le suivi du contrat, les dossiers de subvention au titre du contrat de ville et l'interface entre les porteurs de projet et les différents financeurs.

Cette mission, pilotée par le directeur général des services de la CALB, est portée en cohérence avec le volet territorial des fonds structurels européens et le CPER, ainsi que l'ensemble des plans, schémas ou contrats visant les quartiers prioritaires et les politiques thématiques concernées par la politique de la ville, de manière à en garantir la cohérence et à mobiliser le droit commun.

Un travail en mode projet est organisé pour associer toutes les personnes ressources nécessaires et mobiliser le droit commun :

- compétences CALB pour :
 - o l'approche économique
 - o la politique de l'habitat et le PLH
 - o le transport
 - o et toute autre ressource nécessaire (pôle ressources, SIG, ...)
- compétences Ville pour :
 - o l'expertise urbaine et le plan habitat
 - o l'emploi et l'insertion
 - o la santé
 - o la jeunesse
 - o la réussite éducative
 - o les usages numériques
 - o et toute autre ressource nécessaire (voirie, vie scolaire, service des sports, ...)

- compétences externes et partenariat : Etat, Région Rhône-Alpes, Délégation territoriale de la vie sociale, Bailleurs sociaux, CAF, CPAM, Pôle emploi, MLJ, acteurs économiques, habitants, associations...

Ce fonctionnement en mode projet vise à favoriser une approche intégrée et la prise en compte des échelles quartier/agglomération.

2. Une équipe opérationnelle communale

Pour une meilleure articulation entre les actions urbaines et sociales, les services en charge de la rénovation urbaine et de la vie urbaine, sous placés sous une entité pilotée par la Direction Générale Adjointe du pôle social de la Ville et du CCAS.

La Ville assure la mise en œuvre opérationnelle de ses actions (accueil et animation de proximité, médiation, réussite éducative, mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine et de la gestion urbaine de proximité, soutien à la concertation des habitants, ...).

Composition de l'équipe :

- Les chefs de projets Ville de la politique de la ville et de la rénovation urbaine
- un chargé de communication-concertation et Gestion urbaine et sociale de proximité
- Une assistante en communication et concertation
- 4 animatrices de proximité
- des adultes relais pour des actions de médiation sur les quartiers.
- La Ville assure la mise en œuvre opérationnelle des actions de sa compétence. L'équipe opérationnelle travaille en mode projet avec l'équipe intercommunale sous la responsabilité d'une direction générale adjointe Ville/CCAS.

3. Organisation mobilisée par l'Etat pour l'élaboration et le suivi du contrat de ville

En référence à chacun des piliers du contrat, les services de l'Etat directement mobilisés sont la DDCSPP, la DDT et la DIRECCTE, avec une mission de coordination assurée par le Secrétaire Général de la Préfecture pour veiller à l'information, l'implication de l'ensemble des services de l'Etat concernés et à la déclinaison locale des conventions d'objectif qui découlent des engagements nationaux pour la mobilisation du droit commun.

4. Liste nominative des référents contrats de ville des signataires du contrat

Pour faciliter les échanges, le recueil de données, la mise en place des actions et la mobilisation du droit commun, chaque signataire du contrat de ville désigne un référent.

La liste nominative de ces référents figure en annexe 5, p. 78.

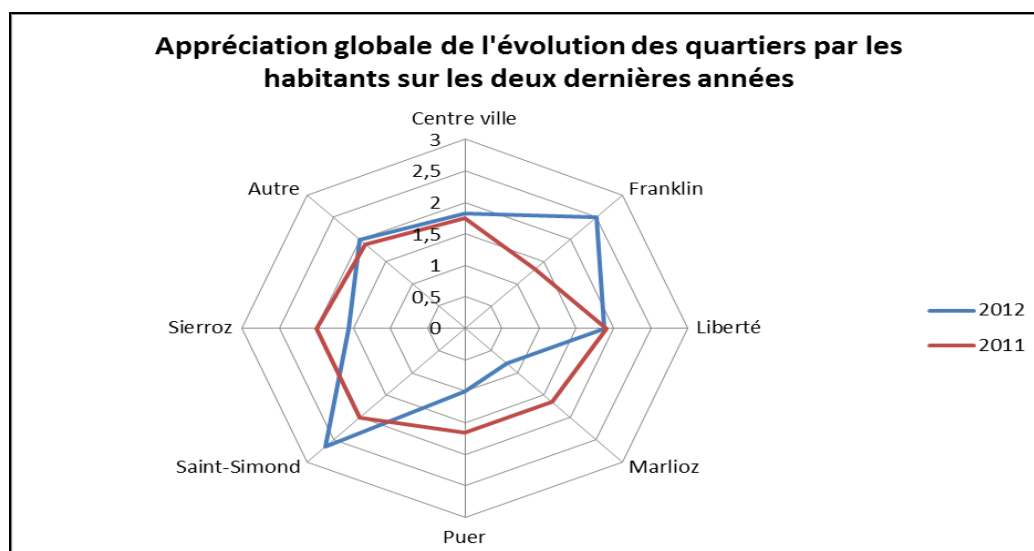
C. Participation des habitants

1. Etat des lieux de la place des habitants dans le contrat urbain de cohésion sociale

Elaboration du contrat et enquête de satisfaction sociale

Des habitants identifiés comme personnes ressources ont participé aux travaux d'élaboration du CUCS et une enquête de satisfaction sociale a été réalisée en 2010, 2011 et 2012 pour recueillir l'avis des habitants sur les changements opérés ou non sur leurs quartiers.

Cette enquête a permis de situer le quartier de Marlioz comme celui où les habitants sont les moins satisfaits de l'évolution de leur quartier, avec une dépréciation importante enregistrée entre 2011 et 2012.



Enquête de satisfaction sociale, 2012 - Barème :

+3 lorsque la réponse est « une image améliorée »,

+2 lorsque la réponse est « une image inchangée »,

+1 lorsque la réponse est « sans opinion »,

0 lorsque la réponse est « une image dégradée ».

le score est donc compris entre 0 (note la plus basse) et 3 (note la plus haute).

Les thèmes d'intervention jugés prioritaires par les habitants concernent les axes :

- sécurité, médiation, prévention, médiation
- emploi, formation et création d'entreprises.

En 2012, les principales priorités pour les habitants sont les mêmes qu'en 2011 et 2010 :

- La prévention, la médiation et la sécurité (29% des réponses),
- L'emploi, la formation et la création d'entreprises (21% des réponses).

Par contre, il convient de souligner que le cadre de vie n'est plus une priorité comme en 2011 puisqu'en 2012, il ne représentent que 7% des réponses (18% en 2011).



*Plusieurs réponses par personne interrogée sont possibles nous avons donc raisonné en terme de citations

Mars 2012

ARGOS - Mairie d'Alès les bains - Enquête de satisfaction sociale

Services de proximité

Pour faciliter le lien avec les habitants, des antennes de ville sont présentes sur les quartiers Marlioz, Liberté et Sierroz / Franklin-Roosevelt pour assurer :

- l'accueil des habitants
- l'accompagnement et le soutien dans les démarches
- un service d'information de premier niveau et d'échange.

Un recalibrage de l'offre de service proposée par les antennes de ville est à envisager en lien avec les priorités du contrat et des mutualisations à encourager.

Des postes d'adultes-relais, rattachés aux antennes de ville, ont également vocation à être un trait d'union entre la population et les services. Leur intervention doit pouvoir se poursuivre sur les quartiers prioritaires et en veille, notamment sur le quartier Sierroz-Franklin où se poursuit la rénovation urbaine engagée depuis 2008.

Gestion Urbaine et sociale de proximité.

L'implication des habitants dans la GUSP, notamment dans le cadre de diagnostics en marchant est un élément important pour repérer les dysfonctionnements, rechercher des solutions pragmatiques et responsabiliser les résidents.

Associations

Malgré un tissu associatif riche sur le bassin aixois, peu d'associations étaient présentes sur les quartiers prioritaires au démarrage du CUCS.

De nouvelles associations se sont créées entre 2006 et 2013 :

- L'association Lien Citoyen Durable présente sur le quartier Sierroz-Franklin qui a pour objet de favoriser la participation des habitants au travers de leur cadre de vie, la réussite éducative, leur parcours de retour à l'emploi.
- L'association des jeunes de Marlioz qui s'implique dans les nouveaux projets à mettre en œuvre sur le quartier.

Elles complètent le travail des associations présentes depuis plus longtemps et qui ont été associées à l'élaboration du contrat de ville.

- La Maison des jeunes et de la culture d'Aix-les-Bains qui développe des initiatives pour lier jeunesse et culture dans une perspective d'éducation populaire et d'extension du lien social. A ce titre, la MJC a engagé une démarche pour faire davantage connaître ses missions aux jeunes des quartiers.
- Mieux vivre à Marlioz, association pour la promotion et le soutien de toute action pouvant améliorer la qualité de la vie dans le quartier de Marlioz : gymnastique, Qi gong, gestion du stress, groupe de théâtre, atelier cartonnage, billetterie, conversation en anglais.
- Le Foyer d'animation du quartier de la Liberté qui propose des activités de loisirs, culturelles et sportives : aéromodélisme, gymnastique d'entretien hommes et femmes, électronique, internet, informatique, marionnettes, poterie, langue arabe, roller, atelier d'écriture....

2. Evolutions prévues dans le domaine de la participation des habitants

Article 7

I. – Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement.

Le représentant de l'Etat dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.

Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par un arrêté du ministre chargé de la ville. Cet arrêté détermine, en particulier, les garanties de représentativité et d'autonomie des conseils citoyens.

II. – L'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans chaque commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen prévu à l'article 7 de la loi no 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se substitue au conseil de quartier. »

Pour permettre aux habitants de s'investir et de mettre leur connaissance des quartiers au service des projets, des conseils de quartiers ont été installés suite à la délibération du 26 juin 2014 et sont fédérés dans le cadre d'une assemblée consultative : l'ACQsA (Assemblée consultative des quartiers aixois).

Ces conseils sont composés d'élus, d'habitants, d'associations et de partenaires.

Pour respecter les prescriptions du législateur, ces instances sont complétées sur le quartier réglementaire et les quartiers en veille par un conseil citoyen composé pour moitié d'habitants tirés au

sort, dans le respect de la parité femmes/hommes, et pour moitié d'associations, de ressources identifiées sur chaque quartier et d'habitants volontaires.

Les habitants tirés au sort sont issus des listings des bailleurs sociaux et de deux copropriétés privées du quartier réglementaire. Ils sont accompagnés dans leur installation par un intervenant externe, grâce au soutien de l'Etat, pour favoriser leur prise d'initiative et leur capacité d'intervention dans le débat public.

III. Définition du cadre stratégique

A. Le diagnostic participatif

Ce diagnostic est issu de l'état des lieux et des travaux réalisés par les groupes de travail dans le cadre de la démarche cohésion 2014-2020 portée par la CALB dès 2013 et des groupes projets mis en place pour l'élaboration du contrat de ville.

Il fournit le cadre stratégique du contrat ainsi qu'une évaluation ex ante. Il a été validé par le comité de pilotage et fera l'objet d'une actualisation tout au long du suivi du contrat.

Pour chaque pilier il reprend :

- les principaux indicateurs et les acquis 2007 – 2014 du quartier réglementaire et des quartiers en veille
- une mise en perspective par rapport au projet de territoire.



1. Pilier cohésion sociale : Lien social, accès aux droits et aux soins

Principaux indicateurs

Population

	Nb Habitants (dont % femmes) - Insee 2010	% Familles monoparentales - Insee 2010	% Ménages composés d'une personne seule - Insee 2010	Bénéficiaires CMU-C - CNAM 31.12.13
CALB	55391 (52%)	12.9	36.1 % (dont 59 % de femmes)	-
Aix-les-Bains	27750 (53%)	15.9	43.7 % (dont 62 % de femmes)	1081 (dont 53,93 % de femmes)
Marlioz (Iris)	2779 (52%)	20	27 % (dont 56 % de femmes)	153 (dont 61,43 % de femmes)
Lepic	1992 (53%)	22.1	40.2 % (dont 66 % de femmes)	175 (dont 50.8 % de femmes)
Italie Jacotot	2371 (54%)	23.5	47.9 % (dont 63 % de femmes)	133 (dont 51,12 % de femmes)
Sierroz-Franklin	2251 (50%)	26.4	34.9 % (dont 61 % de femmes)	210 (dont 52,38 % de femmes)
Centre-ville nord	3676 (56%)	10	59.4 % (dont 65 % de femmes)	132 (dont 52,27 % de femmes)
Centre-ville sud	2882 (56%)	18.1	61.9 % (dont 64 % de femmes)	88 (dont 56,8 % de femmes)

Revenu de solidarité active et Allocation adulte Handicapé	Bénéficiaires RSA (Caf 31.12.2013)	Pop couverte RSA (CAF 31.12.2013)	Bénéficiaires AAH (CAF 31.12.2013)	Pop couverte AAH (CAF 31.12.2013)
CALB	881	1700	887	1197
Aix-les-Bains	648	1238	685	916
Bourdeau	-	-	-	5
Bourget du Lac	33	75	25	33
Brison Saint Innocent	9	15	14	18
La Chapelle du Mont du chat	-	-	-	-
Drumettaz-Clarafond	-	13	11	15
Grésy sur Aix	40	83	33	49
Le Montcel	5	8	-	-
Méry	11	16	7	11
Mouxy	-	6	12	15
Ontex	-	-	-	-
Pugny-Chatenod	-	-	22	22
Saint Offenge	-	-	-	6
Tresserve	51	109	30	46
Trévignin	-	-	-	-
Viviers du Lac	22	54	24	37
Voglans	18	50	10	16

Revenus (rapport au revenu du 1^{er} décile de l'unité urbaine)

Lepic	- 60 %
Lafin	- 55 %
Marlioz (quartier Iris)	- 31 %
Italie-Jacotot	- 20 %
Centre-ville nord	- 16 %
centre-ville sud	- 11 %

Le revenu du 1^{er} décile par unité de consommation par unité de consommation de 5 quartiers enregistre un écart important par rapport à celui de l'unité urbaine d'appartenance situé à 8095 € (données Insee 2009).

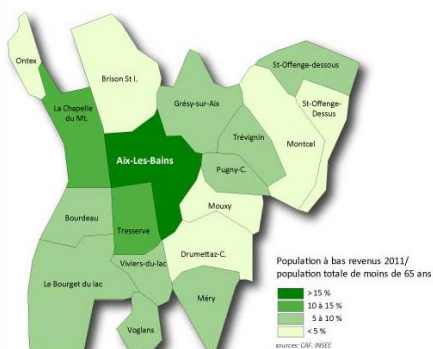
Revenu fiscal médian par unité de consommation – Insee 2011 - Revenus fiscaux localisés des ménages

Rhône-Alpes	20 062 €
Savoie	20 296 €
CALB	21 737 €
Aix-les-Bains	19 794 €
Marlioz	18 600 €

Alors que le revenu fiscal médian par unité de consommation a augmenté sur l'aire urbaine de 5,9 % entre 2007 et 2009, il a diminué de 1,8 % sur Marlioz.

NB : Le revenu fiscal médian divise la population en 2 parties (1/2 avec un revenu fiscal inférieur à ce revenu médian et 1/2 avec un revenu supérieur).

Part de population à bas revenus en 2011



Taux de population à bas revenus (CAF)

9,3 % de la population de l'agglomération (soit 5 118 personnes considérées comme « à bas revenus » par la CAF en 2012)

Entre 5 et 10 % à Bourdeau, Le Bourget du lac, Grésy-sur-Aix, Le Viviers-du-Lac, Voglans, Méry, Pugny Chatenod, Trévignin et St Offenge Dessous.

Entre 10 et 15 % sur La Chapelle du mont du Chat et Tresserve

Plus de 15 % à Aix-les-Bains avec une forte concentration sur le centre-ville des minima sociaux et des ménages composés d'une personne seule.

Les prospectives INSEE situent à près de 73 % l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans entre 2006 et 2031 en Savoie. Sur le territoire d'Aix-les-Bains, le nombre de personnes de 75 ans et plus doublerait quasiment sur la même période, soit une progression de plus de 6 000 personnes concernées.

TIC : Selon l'agence des solidarités actives, 57% des français ayant des revenus inférieurs à 900€ par mois ne sont pas équipés (25% au niveau national). Depuis sa création en octobre 2012, l'Espace Public Numérique d'Aix-les-Bains connaît une fréquentation en constante augmentation (4400 personnes accueillies en libre consultation entre janvier 2013 et décembre 2014, dont 44,3% de femmes).

SANTE

2012	Bénéficiaires d'une complémentaire santé	Bénéficiaires d'une CMU-C	ALD (affections de longue durée)	Soins spécialisés de psychiatrie en ambulatoire ou en séjour	Pathologies liées à l'alcool (hospitalisations)
Région	64,8 %	6,7 %	15,2 %	2765.6 / 100 000 habitants	398.3 / 1000 habitants
Département	67,1 %	4,9 %	14,6 %	3367.7 / 100 000 habitants	432.8 / 1000 habitants
Ville d'Aix-les-Bains	61,2 %	6,5 %	14,9 %	3384.4 / 100 000 habitants	507.4 / 1000 habitants

Observations (2012) :

- une plus grande consommation de soins en pédiatrie à Aix-les-Bains que sur la région
- une moindre sollicitation en médecine de ville par rapport au département et la région
- une consommation médicamenteuse un peu plus faible à Aix-les-Bains que sur la région
- un taux de décès prématuré (avant 65 ans) toutes causes confondues, plus élevé sur Aix-les-Bains que sur la région
- plus d'hospitalisations court séjour que la région (AVC, infarctus du myocarde, diabète, maladies liées à l'alcool, suicides).

Acquis 2007 - 2014

Accès aux droits et lien social

- ⇒ Une MJD très active avec de nombreuses permanences du fait d'un partenariat important (avocats, notaires, SPIP, PJJ, ADIL, ...)
- ⇒ Forte sollicitation des Centres polyvalents d'action sociale (Délégation territoriale du Département), celui de Marlioz notamment
- ⇒ Réponses portées par le Département, prioritairement pour les bénéficiaires du RSA :
- ⇒ Atelier d'initiation et de perfectionnement aux usages numériques
- ⇒ Atelier Prisme pour favoriser l'ouverture culturelle et la créativité
- ⇒ Accompagnement social individualisé (ASI) et actions de développement personnel, Ex : Transhumance
- ⇒ « Kfé Koi » espace hebdomadaire de lien et d'accueil pour les personnes isolées du territoire
- ⇒ Mutualisation entre les associations caritatives au sein du relais des 2 sources.
- ⇒ 2 associations créées sur les quartiers pour porter des projets et mieux faire prendre en compte les besoins des habitants et faire converger les réponses mises en place vers ceux qui en ont le plus besoin.

Enjeux numériques

Réalisations issues des travaux de la Commission de l'Administration Electronique :

- ⇒ Ouverture en octobre 2012 de l'Espace Public Numérique
- ⇒ Carte de vie quotidienne « Aix'Pass »
- ⇒ Accès WIFI (Place de la Mairie, camping, port, Thermes, parc de verdure, gare en 2014)
- ⇒ « Pass numérique » mis en place avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, pour favoriser l'accès de tous à une citoyenneté numérique.
- ⇒ Expérience en cours sur l'école du centre (« virtualisation » des ordinateurs via un serveur pour les applications éducatives)

Santé

La santé a fait l'objet de soutiens importants sur la période 2007/2014 et permis la création d'un atelier santé ville (ASV) permettant une meilleure connaissance des besoins en matière de santé sur les quartiers aixois :

- ⇒ Thématiques des actions réalisées : VIH/SIDA/IST/hépatites ; tuberculose et vaccination ; cancers ; addictions (ex. soutien à la venue sur le territoire de l'association vie libre). Santé mentale (ex. lutte contre la stigmatisation des personnes concernées par la souffrance psychique) ; amélioration de la présence des professionnels, nutrition et santé, accès aux droits et aux soins et gestion des crises (Ex. élaboration d'une plaquette pour les bénévoles sur le dispositif de soins). Promotion de l'activité physique pour tous, diabète/podologie (journée avec stand grand public) ; lutte contre l'isolement (ateliers créatifs, moments festifs...). Coordination plan froid ; actions de prévention (Ex. risques auditifs) ; Intervention de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) auprès de l'accueil de loisirs « les petites canailles » sur « l'hygiène de vie » (sommeil, alimentation, activités physiques et sportives)
- ⇒ Permanences du Schéma Régional d'Education pour la Santé

Un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) a été mis en place en 2012. On constate encore un déficit de prise en charge des souffrances psychiques (besoin d'aller vers les habitants avant qu'ils puissent mobiliser les réponses existantes).

L'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) est actuellement à l'étude.

Plus globalement sur le territoire

Offre de santé

- ⇒ Offre hospitalière : 1 Centre hospitalier fusionné avec celui de Chambéry (Activités médicales développées : urgences, chirurgie ambulatoire, médecine, imagerie, soins de suite et réadaptation, 1 centre périnatal de proximité, 1 unité de soins de longue durée)
- ⇒ Offre privée : clinique Herbert (chirurgie traumatologique et du rachis), centre de rééducation fonctionnel (Gustav Zander), centre de soins de suite et de réadaptation Arc en ciel,
- ⇒ Etablissement thermal Valvital (cures en rhumatologie et phlébologie)
- ⇒ Secteur de psychiatrie adulte du CHS, structures extra hospitalières pour enfants et adultes : CMP, CATTP, hôpital de jour
- ⇒ 22 associations du domaine de la santé interviennent sur le territoire d'Aix-les-Bains, noter aussi les actions de la MLJ (nutrition, lutte contre les addictions, ...)

Offre médico-sociale

- ⇒ Hébergement pour personnes âgées (EHPAD hospitalier et EHPAD géré par le CCAS d'Aix-les-Bains ; hébergements privés : les jardins de Marlioz, résidence Tiers-temps)
- ⇒ SSIAD pour faciliter le maintien à domicile et équipe spécialisée Alzheimer

- ⇒ L'APEI d'Aix-les-Bains dispose d'un ensemble de structures permettant la prise en charge de personnes handicapées mentales tout au long du parcours de vie (IME, SESSAD, ESAT, Foyers de vie et foyers médicalisés).
- ⇒ L'UDAFAM Savoie est présente dans l'accompagnement de personnes handicapées psychiques par le biais notamment d'appartement thérapeutiques et un foyer de vie sur Pugny-Chatenod
- ⇒ Offre petite enfance et personnes âgées, aide à la mobilité : équipements à équilibrer sur Aix-les-Bains et les communes périphériques ... (projet petite enfance sur le Viviers, micro crèche sur Savoie Hexapôle ...).
- ⇒ Travailler à une meilleure articulation de services entre rural / urbain
- ⇒ Proposition de développer sur Aix une maison partagée (Cf. association Simon de Cyrène qui propose aux personnes handicapées et aux familles volontaires de partager un projet de « Vivre ensemble »).
- ⇒ Projets de construction ou de requalification de structures accueillant des personnes handicapées mentales
- ⇒ Manque de places en SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) pour les enfants et en SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) pour les adultes qui nécessitent un accompagnement.
- ⇒ Question de l'adaptation de l'offre médico-sociale à l'évolution de la population

Actions portées par le Département

- ⇒ Actions de la PMI (protection maternelle infantile) : consultations de nourrissons, interventions de la sage-femme, informations collectives sur l'allaitement, le portage de bébé, la pesée de nourrissons...
- ⇒ Plateforme d'évaluation des adultes vulnérables
- ⇒ Accueil d'une antenne du Pélican au sein du siège de la délégation territoriale
- ⇒ Accueil d'une psychologue et d'une infirmière du CHS pour apporter une réponse de proximité au sein du service social départemental En lien avec le CMP et projet d'antenne de la maison des adolescents sur Aix-les-Bains

Vieillesse de la population

- ⇒ Tenir compte de l'accroissement des seniors au sein de la population dans les perspectives (santé, mais aussi habitat, et mobilité, ...) et réfléchir à des mutualisations en matière de santé
- ⇒ Lutter contre l'isolement (problèmes de mobilité pour les personnes âgées. Cf. initiative pour créer du lien autour de repas conviviaux)

Enjeux numériques

- ⇒ Renforcer l'action de l'Espace Public numérique sur les quartiers et son rôle de pôle ressource pour l'agglomération
- ⇒ Mise en œuvre d'un portail citoyen et ouverture de l'accès public (Open data)
- ⇒ Accès des zones non-couvertes de l'agglomération au numérique -> projet de déploiement sur 5 ans de la fibre optique.

2. Pilier cohésion sociale : Sécurité, Tranquillité publique

Principaux indicateurs

La délinquance générale sur Aix les Bains a légèrement augmenté entre 2012 et 2013 (+ 0.68 %) et une tendance à la baisse est observée en 2014. Entre 2012 et 2013, l'évolution générale de la délinquance sur le secteur de Marlioz (Marlioz-Biollay) a connu une forte augmentation (+ 76.08 %) particulièrement marquée dans le domaine des atteintes aux biens (+ 87 %), mais plus relative dans celui des atteintes aux personnes (2 faits supplémentaires).

Un ralentissement est également noté pour 2014. Ce recul avait été relevé en délinquance générale sur la période 2012 - 2013 pour d'autres secteurs comme le centre-ville (-7.84 %) et le secteur Liberté (-5.26 %).

Néanmoins la part des faits enregistrés commis sur ce secteur intégrée dans l'ensemble de la Circonscription de Sécurité Publique reste faible : 2.23 % (2012) et 3.90 % (2013).

En 2014 : 80 faits de délinquance générale dont 4.81 % sur Marlioz.

57 faits enregistrés pour les atteintes aux biens, 11 atteintes à l'intégrité physique.

Acquis 2007 - 2014

Installation du CLSPD et de son instance technique

Mise en place du groupe de travail partenarial **Médiation Prévention Sécurité**, une instance technique d'échange qui se réunit environ une fois par trimestre et fait le point sur des questions précises et permet aux différents partenaires d'échanger sur leurs actualités et leur action.

Mise en place du dispositif de médiation dans les quartiers

6 médiateurs en poste dont une femme adulte relais pour intervenir sur l'espace public et le domaine privé du bailleur social sur les quartiers : écoute, dialogue, orientation, gestion de conflits de voisinage, participation à la gestion urbaine de proximité, ...

Développement de la vidéo protection 50 caméras effectives sur Aix-les-Bains

Installation de la Maison de Justice et du Droit (MJD) sur le boulevard Lepic, devant la CALB qui a entraîné une forte augmentation de la fréquentation

- ⇒ Une MJD bien repérée et de plus en plus sollicitée.
- ⇒ Des réponses alternatives pour lutter contre la petite et moyenne délinquance
- ⇒ Des permanences d'avocats, notaires, du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et d'associations
- ⇒ Un service de proximité et d'accès aux droits reconnu et apprécié des habitants

Près de 30 % des permanences accueillent des personnes non-aixoises, habitant dans l'agglomération, la Maison de la Justice et du droit profite en effet aux communautés de communes voisines (Cœur des Bauges, Canton d'Albens, Chautagne) qu'il serait opportun d'associer, au niveau du pilotage comme du soutien financier, dans le but d'assurer la pérennité de la MJD sur l'ensemble des territoires.

Dispositifs de chantiers éducatifs pour permettre aux jeunes de bénéficier d'heures de travail pour remettre le « pied à l'étrier », se confronter aux problématiques de la vie professionnelle. Ces chantiers leur permettent de financer des vacances ou un projet précis.

GLSD - Mise en place d'un groupe local qui se réunit 2 fois par an pour l'examen des situations les plus sensibles (Procureur, commissaire, 1^{er} adjoint, Police municipale)

Groupe de travail sur les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes animé par la chargée de mission départementale au droit des femmes réunissant sur la délégation territoriale (département), l'ensemble des partenaires locaux concernés par cette question : police nationale, gendarmerie, ARSAVI, SOS femmes violences, CCAS, FJT, La Sasson, L'Opac, le Pélican, la Ville, la MJD, Pôle Emploi, la MLJ, les associations caritatives, CIDFF 73, l'ADDCAES

Plus globalement sur le territoire

Action sécurité des plages (campagne d'affichage) à étendre à l'agglomération

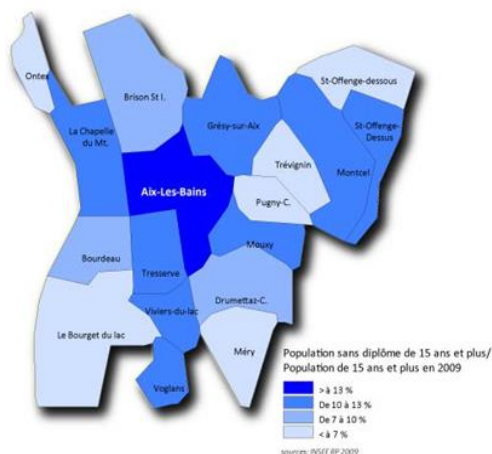
Question de la vidéosurveillance en maillage Aix/communes périphériques

Nécessité d'aborder les travaux du CLSPD de façon plus intercommunale

3. Pilier cohésion sociale : Réussite éducative

Principaux indicateurs

Part de population sans diplôme en 2009



En 2006, l'évaluation pour l'entrée en 6ème (supprimée depuis) donnait sur les quartiers en CUCS un taux de réussite inférieur de 3,5 à 9,9 points par rapport à la moyenne départementale alors que le département se situait à + 3,5 au-dessus de la moyenne nationale. Marlioz se situait à - 9,9 points en dessous de la moyenne nationale.

En 2009, 15,6 % de la population aixoise de plus de 15 ans n'avait aucun diplôme (supérieur au brevet) contre 14 % en Savoie et 17 % en Rhône-Alpes.

10 communes ont un taux de population des plus de 15 ans sans diplômes supérieur à 10 % : Aix-les-Bains, La Chapelle du Mont du Chat, Grésey-sur-Aix, Le Montcel, Mouxy, Saint-Offenge-Dessus, Tresserve, Le Viviers-du-Lac et Voglans.

Indicateurs de l'EN

Au total, 3 écoles maternelles, 3 écoles primaires, 2 collèges et 1 lycée sont situés sur les quartiers prioritaires et en veille. Les indicateurs de l'EN montrent que les collèges reflètent une relative mixité sociale, avec toutefois des indicateurs moins favorables sur Marlioz.

	Effectifs scolaires 2013/2014	% PCS défavorisées	% de boursiers	% d'élèves de collèges aixois poursuivant leur scolarité hors commune d'Aix-les-Bains
Collège JJ PERRET	559	19,3 %	11,9 %	39 %
Collège Garibaldi	581	30 %	15,6 %	22 %
Collège Marlioz	454	28,6 %	17 %	23 %
Département	-	32,5 %	16 %	nc
Académie	-	33,9 %	20 %	nc

Acquis 2007 - 2014

La mise en place de Programmes de Réussite Educative (PRE)

PRE (4/16 ans) : depuis 2008, 226 situations ont été signalées au PRE (4/16 ans) donnant lieu à 142 parcours individualisés et en moyenne, par année civile, une quarantaine de jeunes. peuvent bénéficier de parcours personnalisés dont les objectifs et modalités d'intervention sont validés régulièrement en équipe pluridisciplinaire, regroupant les professionnels issus de diverses institutions (sociales, scolaires, de santé, judiciaires...) qui connaissent l'enfant et sa famille.

- ⇒ Types d'aide animés par le PRE : scolaire / éducatif et citoyenneté / décrochage et orientation / accès aux loisirs / accès aux soins.
- ⇒ Moyens humains : une équipe de 5 référents issus de formations divers (éducateur, enseignant spé, psychologue, FLE...), qui interviennent de façon hebdomadaire et personnalisée auprès des enfants et de leurs parents.
- ⇒ Parallèlement, quelques actions collectives de prévention sont financées et animées par le PRE, concernent chaque année plus de 200 enfants : soutien scolaire pour les collégiens, médiation scolaire en primaire, accompagnement de parents allophones, coordination d'Ecoutilles, accompagnement systémique de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- ⇒ 40 à 50 parcours individuels chaque année

PRE 16 /18 ans

Depuis sa création, près de 100 parcours mis en place pour des jeunes « décrocheurs » et veille éducative pour près de 50 jeunes. Sur le 1^{er} semestre 2014, 27 situations étudiées au sein d'une commission mensuelle (professionnels de l'éducation, de l'insertion, de l'orientation et du social). Sur 12 jeunes qui ont contractualisé avec le PRE et bénéficié d'un accompagnement intensif et personnalisé, 12 succès (diplôme en juin type bac, cap, Diplôme d'Etude en Langue Française (ou prix du mérite) alors même que certains étaient exclus ou en réelle voie de décrochage et 15 situations uniquement suivies en commission pour maintenir une veille sociale et éducative, cohérente et essentielle à l'échelle du territoire.

- ⇒ Dispositif où les partenaires sont très investis
- ⇒ permet de mutualiser les moyens dans le suivi des jeunes et d'assurer une cohérence éducative sur le territoire.
- ⇒ 15 à 25 parcours selon les années

L'accompagnement à la scolarité

- ⇒ prise en charge des enfants du primaire par des bénévoles sur les accueils de loisirs (liste des enfants établie par les directeurs d'école) : 500 enfants de 6 à 10 ans concernés par « Lire et faire lire » en 2013
- ⇒ Accompagnement des bénévoles et développement de la formation des bénévoles
- ⇒ Développement de l'accompagnement scolaire pour les collégiens de Marlioz par la MJC (l'accompagnement à la scolarité concerne 35% de filles)

Plus globalement sur le territoire

Les dispositifs de droit commun (Education Nationale)

- ⇒ Développer le conseil école- collège pour renforcer la continuité pédagogique entre 1er et 2nd degré notamment en direction des élèves les plus fragiles.
- ⇒ Outil « mallette des parents » : destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'école. Elle contient des outils utilisés par les équipes éducatives pour animer la discussion avec les familles lors d'ateliers-débats.

- ⇒ Mettre en place le parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP) pour permettre aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} de construire tout au long de leur cursus à développer une compétence à s'orienter et développer le goût d'entreprendre et d'innover au contact d'acteurs économiques.
- ⇒ Développer les parcours personnalisés au collège pour accompagner les élèves les plus fragiles
- ⇒ Renforcer le continuum bac-4 / bac +3 pour les élèves appréhendant l'enseignement supérieur et pour une meilleure cohérence avec leur scolarité au lycée
- ⇒ Développer la relation avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) pour prévenir la déscolarisation et le décrochage scolaire
- ⇒ Développer le partenariat de terrain pour la prise en charge des jeunes dans le cadre de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs

4. Pilier cohésion sociale : Actions en faveur de la jeunesse et de la parentalité

Principaux indicateurs

Insee 2010	0 – 14 ans			15 – 29 ans			Ensemble
	F	G	Total	F	G	Total	
Marlioz	268	328	596	192	213	405	1001
Lafin	197	280	477	192	224	416	893
Lepic	180	261	441	186	181	367	808
Italie-Jacotot	148	187	335	187	226	413	748
Centre-ville nord	199	178	377	376	350	726	1103
Centre-ville sud	147	192	339	242	287	529	868
Aix-les-Bains	2008	2247	4255	2208	2345	4553	8808
CALB	4448	4892	9340	4504	4964	9468	18808

Le quartier de Marlioz est celui qui compte le plus de jeunes de moins de 15 ans. Celui de centre-ville nord est celui qui enregistre le plus de jeunes de moins de 30 ans.

Capacité d'accueil petite enfance

Nombre de places agréées par structure	Année 2013
Crèche collective Nelly Brachet (centre-ville)	55
Crèche familiale graine d'éveil	120
Multi accueil Ile aux enfants (Marlioz)	20
Multi accueil Moussailons (Sierroz)	22
Multi accueil Le Choudy	35
Assistants maternelles agréées	147
Total	399

Acquis 2007 - 2014

Actions en faveur de la parentalité, de la prévention, de la jeunesse et de la famille

- ⇒ Actions de soutien à la parentalité portées par le Département :
 - Des lieux d'échange parents / enfants pour se rencontrer, échanger, partager et jouer ensemble : les Marlutins sur Marlioz, Le Petit navire sur Franklin/Bords de lac (lieu ouvert, anonyme et gratuit destiné à l'accueil des parents et des jeunes enfants non scolarisés de 0 à 3 ans), en lien avec le CCAS.
 - Ecoutilles des villes (point écoute adolescents multi partenarial avec le CHS, la Sauvegarde, l'éducation nationale et le PRE)
 - Antenne de la Maison des adolescents
- ⇒ Action expérimentale mise en place sur Sierroz/Franklin par la femme relais avec le soutien d'un psychologue.

Interventions de l'association de la Sauvegarde pour la protection de l'enfance et de l'adolescence

- ⇒ travail de rue (présence dans les quartiers aixois mais aussi à Drumettaz-Clarafond ou au Viviers-du-Lac)
- ⇒ repérage d'un public en difficulté (sortie des collèges...)
- ⇒ accompagnement de projets type séjours et camps
- ⇒ chantiers éducatifs pour permettre à des jeunes de bénéficier d'heures de travail pour remettre le pied à l'étrier, se confronter aux problématiques de la vie professionnelle et financer des vacances ou un projet. 30 à 40 jeunes accueillis annuellement.

Chantiers jeunes portés par le CCAS et les structures jeunes cantonales pour favoriser la citoyenneté.

- Installation du Point Information Jeunesse au sein de la MAJ en liaison avec l'Espace Public Numérique

MJC de plus en plus impliquée pour les jeunes à partir de 12/14 ans :

- ⇒ des actions plus adaptées au public-cible,
- ⇒ rajeunissement du public accueilli
- ⇒ mise en place d'une action d'aide aux devoirs
- ⇒ Printemps des cultures urbaines pour aller vers un public jeune sur les quartiers à réintégrer à la MJC et ateliers délocalisés pour impliquer les jeunes dans la préparation de la manifestation

Création des foyers de jeunes dans les quartiers qui a constitué un 1^{er} niveau de réponse à l'attente des jeunes, mais les activités accueillies et le mode de gestion et de mutualisation des espaces doit être retravaillé

Espaces d'accueil enfance et jeunesse : Rénovation et réaménagement de la maison des arts et de la jeunesse (MAJ), espace mutualisé pour le conservatoire de musique, la MJC, l'EPN, le PIJ, le service jeunesse, le service inter cantonal Atout-jeunes et des permanences occasionnelles ou permanentes d'associations.

Accès au sport et à la culture et aux loisirs

- ⇒ école municipale des sports : permettre aux enfants de 5 à 11 ans de découvrir un panel varié d'activités sportives.
Rentrée 2014 /2015 : EMS accueille 116 garçons et 77 filles dont 43 non aixois. On constate donc un déficit du nombre d'enfants aixois inscrits. (150 aixois) ainsi qu'un nombre de filles inférieur.
- ⇒ bibliothèque et action lecture sur les quartiers (non poursuivie)
- ⇒ Réponses de proximité apportée par les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) notamment en lien avec de nombreux clubs sportifs.
On constate cependant sur ces dernières années un fléchissement de l'inscription des jeunes des familles les plus en difficulté.

Accueils de loisirs	Inscrits 2014	Demi-journées			
		2012	2013	2014	Comparatif 2013/2014
<i>Bords du Lac</i>	263	9275	9102	8852	- 2.75 %
<i>Franklin</i>	111	4657	6349	4301	- 32.26 %
<i>Marlioz</i>	158	7958	7856	5448	- 30.65 %
<i>Liberté</i>	302	12609	13648	12624	- 7.5 %

Mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (Ville)

Actions portées par l'EPN sur l'éducation et les usages numériques

Sur 2013 et 2014, l'EPN a accueilli plus de 4400 personnes en libre consultation dont 44,3% de femmes.

Plus de 600 personnes ont été formées dans le cadre d'ateliers d'initiation ou d'ateliers spécifiques. La plupart de ces ateliers ont été délocalisées sur les quartiers aixois.

Plus globalement sur le territoire

Production d'une nouvelle offre d'équipements de proximité :

⇒ Création de micro crèches SIVU / Planèt' jeunes (Voglans et Mouxy, soit 20 nouvelles places)

⇒ Création d'un multi accueil sur Drumettaz-Clarafond

⇒ Création d'un pôle petite enfance à Grésy/Aix

Offre en faveur de la jeunesse et contrats pluriannuels avec la CAF et le Conseil général

⇒ → Renégociation du contrat enfance jeunesse et du contrat cantonal jeunesse. La CAF veille notamment à la densification de l'offre en faveur de la petite enfance, à un meilleur équilibre entre les territoires urbains et ruraux et s'interroge sur l'absence de centres sociaux.

Rapprochement des structures jeunesse cantonales :

→ Dans le cadre des projets de mutualisation, soutenir le travail et la coopération entre les structures jeunes du territoire :

⇒ Mutualisations entre les services jeunesse

⇒ Organisation en réseau des professionnels jeunesse qui a permis d'identifier et de repérer les besoins communs des jeunes sur le territoire

Réalisations :

⇒ La réponse sous forme de guichet unique « Atout jeunes » pour les 11/25 ans est une expérience réussie et adaptée

⇒ Animation enfance et jeunesse inter cantonale

⇒ Actions de l'ACEJ et de Planet' jeunes (mise en place des temps d'activité périscolaires)

⇒ Séjour et camp pour les ados

⇒ Formation des animateurs et échange de pratiques

⇒ Carte d'avantage et réduction sport, loisirs, culture et vie pratique

⇒ Dispositif Bourse Jeunes et « retour bourse »

⇒ Animation inter-cantonale

⇒ Formation BAFA avec la FOL

⇒ Formation des animateurs

⇒ Passeport Atout-jeunes

5. Pilier emploi et développement économique

Principaux indicateurs

Analyse sur le volet de l'activité économique au regard des recrutements confiés au pôle emploi d'Aix les bains

Le ralentissement significatif dans les secteurs de l'industrie et du BTP se confirme. Malgré tout, les profils qualifiés restant en tension sont :

- Pour l'industrie : chaudronnier, tourneur, ajusteur, agent de maintenance
- Pour le BTP grutier, plaquiste, métreur....

L'activité intérimaire enregistre une légère reprise

Malgré un contexte (y compris météorologique) jugé moins favorable, le volume d'offres d'emploi dans le secteur de l'hôtellerie restauration est stable entre 2013 et 2014. Les DPAE quant à elles ont augmenté de 19.8% (considérant que nous constatons que les contrats tendent à être de plus courte durée et font l'objet de DPAE à chaque renouvellement).

L'évolution va dans le sens d'un besoin de renforcer la compétence et la professionnalisation via une qualification (ex : employé d'étage), d'autres métiers restant même en tension (cuisinier, serveur...). Le turn-over reste une contrainte à gérer pour beaucoup d'Établissements

Les secteurs de la santé, de l'action sociale et du service à la personne restent des secteurs offrant des opportunités de recrutements, sur des postes souvent réglementés qui requièrent une qualification

Marché du travail au regard des DPAE (déclarations préalables aux recrutements)		DPAE2013	DPAE2014	évolution DPAE
02 INDUSTRIE		1007	882	-12,40%
03 B.T.P		1136	967	-14,80%
04 TERTIAIRE		31413	31731	1%
04 TERTIAIRE	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	2436	2407	-1,20%
	Transports et entreposage	734	929	2,60%
	Hébergement et restauration	7609	9121	19,80%
	Information et communication	190	148	-22,10%
	Activités financières et d'assurance	71	76	7%
	Activités immobilières	86	78	9%
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	645	635	-1,60%
	Activités de services administratifs et de soutien	11131	10037	-9,80%
	Administration publique	473	650	37%
	Enseignement	198	152	-23,20%
	Santé humaine et action sociale	3739	3807	1,80%
	Arts, spectacles et activités récréatives	3273	2980	-8,90%
	Autres activités de services	828	711	-14,10%
Total		33556	33580	

Demandeurs d'emploi en fin de mois par communes sur le territoire de la CALB, Cat 1-2-3 :

CALB – communes – DEFM - cat 1-2-3	déc. 2012	déc. 2013	déc. 2014	Evolution déc. 2013/2014
AIX LES BAINS	1842	1995	2134	7,00%
BOURDEAU	18	18	18	0,00%
BRISON ST INNOCENT	66	83	74	-10,40%
DRUMETTAZ CLARAFOND	84	96	112	16,60%
GRESY SUR AIX	172	204	210	2,90%
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	10	13	13	0,00%
LE BOURGET DU LAC	153	167	171	2,40%
MONTCEL (73)	37	35	35	0,00%
MERY	49	46	60	30,40%
MOUXY	72	85	90	5,80%
ONTEX	NC	NC	NC	NC
PUGNY CHATENOD	40	34	35	3,90%
ST OFFENGE	32	36	33	-8,3%
TRESSERVE	137	138	157	13,70%
TREVIGNIN	24	32	36	12,50%
VIVIERS DU LAC	80	98	123	25,50%
VOGLANS	63	81	69	-14,80%
Total	2879	3161	3370	6,61%

Attention à l'effet produit en %
par la variation sur des petits
nombres de demandeurs
d'emploi

Par communautés de communes – cat A

déc. 2014 cat A	
Région	
Volume	Evolution annuelle
	+6,0%
Savoie	
Volume	Evolution annuelle
18 034	+8,1%
Agence Pôle Emploi	
Volume	Evolution annuelle
3 483	+6,6%

CALB	
Volume	Evolution annuelle
2 801	+6,5%
CC Albens	
Volume	Evolution annuelle
254	+5,8%

CC Chautagne	
Volume	Evolution annuelle
223	+0,0%
CC Bauges	
Volume	Evolution annuelle
200	+16,3%

Source : Pôle Emploi

⇒ Depuis 2 ans, le territoire est impacté par une évolution défavorable de la demande d'emploi qui concerne plus particulièrement les seniors, les cadres et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Taux de chômage	4e Trimestre 2013	1e trimestre 2014	2ème Trimestre 2014	3e trimestre 2014	4e trimestre 2014
France métropolitaine	9,8	9,7	9,7	9,9	10,0
RHÔNE-ALPES	8,5	8,6	8,6	8,8	8,9
Savoie	7,7	7,6	7,8	8,0	8,1

Evolution de la demande d'emploi en cat A - MARS 2015 (les données pour des raisons de saisonnalité doivent être comparées mars 2014 et non pas à un autre mois de l'année)

L'Agence pôle emploi Aix les bains (qui couvre les secteurs de la CALB + Bauges + Chautagne + Albanais) connaît une évolution de + 4.2 % (le ralentissement de l'évolution enregistré depuis plusieurs mois se confirme)

La répartition de la demande d'emploi est comme suit :

- 47% de femmes
- 29% de demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois)
- 15% de jeunes – 25 ans (en recul)
- 25% de seniors (en évolution défavorable)

- Le nombre total de demandeurs d'emploi : 3310 cat A (5162 cat ABC)

- La Chautagne enregistre la plus faible évolution du territoire de l'agence d'Aix les bains en mars 2015 : + 1% : l'activité dite « réduite » (reprise d'activité de courte durée) semble profiter aux demandeurs d'emploi de ce territoire

- La CALB et les Bauges sont les 2 territoires en plus forte évolution +5.5 et +4,5%.

➤ Les publics les plus touchés : Calb (les hommes : + 12%), Les Bauges (les seniors : +29%, soit 49 personnes)

Toutes catégories confondues, les demandeurs d'emploi (DE) sur les 3 quartiers visés au contrat de ville représentent au 5/5/2015

⇒ Liberté : 399 demandeurs d'emploi

⇒ Sierroz-Franklin : 185 Demandeurs d'emploi

⇒ Marlioz : 200 demandeurs d'emploi toutes catégories (ABC), dont :

- 24% ont un niveau scolaire < CAP/BEP
- 38.5 % ont un niveau CAP/BEP
- 37.5% ont un niveau BAC et +
- 6% sont actuellement en formation rémunérée
- 58.5% ont une ouverture de droit à l'assurance chômage avec
- 30,5% perçoivent les minimas sociaux (ASS ou RSA ou AAH)
- 20.5% ont travaillé au cours des 2 derniers mois
- 57.5% d'hommes
- 16.5% jeunes – 26 ans
- 27% ont 50 ans et plus
- 67.5% ont une adresse mail
- 13 travaillent un projet de création d'entreprise
- 38.5% justifient de 12 mois d'inscription dans les 12 derniers mois
- 58% ont une voiture

☞ **Il s'agit des statistiques sur le quartier de Marlioz au sens de l'Insee et non pas du quartier d'habitat social retenu par l'Etat.**

Mission locale jeunes (2014)

663 premiers accueils réalisés (dont 53 % de femmes) pour 2059 dossiers ayant été au moins une fois actifs sur l'année enregistrés.

Au 31/12/14 :

- 142 jeunes sont entrés sur le dispositif CIVIS, 145 sorties dont 83 % en emploi.
- 28 emplois d'avenir en secteur non marchand, 14 en secteur marchand
- 113 jeunes entrés en formation dont 66 en qualification
- 58 jeunes en emploi/formation (CARED, apprentissage, professionnalisation)

Création d'entreprise : On recense 4 072 entreprises en activité sur la CALB (Insee 2013). L'autoentreprise croît régulièrement sur le territoire.

	Nombre de création d'entreprises	Dont autoentreprises
2009	676	202 (38,75 %)
2010	682	243 (35,63 %)
2011	598	312 (52,17 %)
2012	702	423 (60,25 %)
2013	590	305 (51,69 %)

Acquis 2007 - 2014

Dynamisation économique et appui aux créateurs

- ⇒ Mise en œuvre du dispositif CitésLab pour stimuler la création d'entreprise et l'amorçage de projets
- ⇒ Création d'une couveuse d'entreprise,
- ⇒ Création d'un poste de développeur économique pour les quartiers aixois et la relance d'un plan Fisac
- ⇒ Certification ISO 14001 de l'éco parc Savoie Hexapôle (aménagement et gestion durable) avec démarche de spécialisation sur l'industrie des sports outdoor

Diversification des activités d'insertion

- ⇒ 4 chantiers d'insertion sur Aix-les-Bains et Drumettaz et 1 entreprise d'insertion
- ⇒ Développement du chantier d'insertion du CCAS qui atteint aujourd'hui une centaine de postes
- ⇒ Extension du chantier d'insertion « Les Valoristes » sur le territoire de la CALB et création d'une ressourcerie (valorisation et revente de récupération de matériels second œuvre) à Drumettaz (environ 10 emplois pour les personnes les plus éloignées de l'emploi sur la CALB)
- ⇒ Création d'un centre de formation labellisé PCIE (passport de compétences informatique européen) par la Régie de quartier ARQA
- ⇒ Activité espaces verts déployée par le Cortie en complément à la production de paniers (réseau jardins de Cocagne)
- ⇒ Diversification de l'offre d'emploi adaptée par les papillons blancs (création du restaurant le Chantemerle)

Mise en œuvre de clauses d'insertion

- ⇒ dans le cadre de la convention ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) mise en place d'une charte emploi/insertion portée par le CCAS d'Aix-les-Bains
- ⇒ dans les marchés des Balcons du Lac par la CALB, avec le soutien des fonds européens

Travail engagé sur la mutualisation entre les structures d'insertion ARQA, chantiers Valoristes, Le Cortie et l'APEI les Papillons Blancs.

Création d'outils pour l'accès à l'emploi et à la qualification

- ⇒ Création d'une Ecole de la 2ème chance (E2C 73) à l'initiative conjointe de Chambéry Métropole et de la CALB
 - ⇒ Appui à la consolidation de la Mission Locale Jeunes avec la revalorisation du financement de la MLJ par la CALB (1 € par habitant)
- Mise en œuvre de chantiers éducatifs.

Plus globalement sur le territoire

- ⇒ *La première priorité du territoire est l'emploi*
- ⇒ *Structurer une réponse au besoin d'offre foncière*
- ⇒ *Soutenir les pôles d'innovation : renforcer la spécialisation des 2 parcs d'activité moteurs, Savoie Technolac (Energie, innovation, TIC) et Savoie Hexapôle (développement d'une spécialité « Outdoor ») et amorcer le démarrage d'une spécialité « Santé Bien Être » en lien avec les atouts du territoire*
- ⇒ *Créer et développer des zones d'activité économiques (le Pontet à Drumettaz-Clarafond, Pontpierre et zone de l'échangeur à Grésy sur Aix, liaison échangeurs / Combaruches)*
- ⇒ *Développer la nouvelle pépinière d'entreprises sur Savoie Hexapôle (l'Agrion),*
- ⇒ *Améliorer l'offre de service aux entreprises (Création d'un centre de vie sur Savoie Hexapôle)*
- ⇒ *Accompagner l'innovation*
- ⇒ *Développement d'applications type flash code et paiements sans contacts, notamment en faveur de l'activité touristique*
- ⇒ *Faire des grands projets du territoire et de l'économie touristique des leviers d'insertion*
- ⇒ *Projet de création de blanchisserie avec création de 4 emplois en Esat*

6. Pilier Habitat et cadre de vie

Principaux indicateurs

Résidences principales selon le statut d'occupation (CALB) 2011 - Sources : Insee, RP2011 exploitations principales.

	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	25 791	100,0	55 542	14,0
Propriétaire	15 811	61,3	36 037	18,4
Locataire	9 383	36,4	18 316	6,7
dont d'un logement HLM loué	2 507	9,7	5 976	10,4
Logé gratuitement	597	2,3	1 189	13,3

la CALB compte 3571 logements locatifs sociaux au 31/12/2013 contre 2861 en 2009, soit une progression de près de 20 %.

Taux de logements sociaux au 01/01/2014 (art 55 loi SRU)

Aix-les-Bains	19 %	Au 31 décembre 2013, on compte 1575 demandes de logement en attente auprès des bailleurs sociaux du territoire, qu'il s'agisse d'un 1 ^{er} accès ou d'une demande de mutation dans le parc pour 434 attributions réalisées en 2014. Typologie des logements demandés : 137 T1/T1 bis, 412 T2, 356 T3, 209 T4 et 34 T5 et +
Gréssy-sur-Aix	14,1 %	
le Bourget-du-Lac	8 %	

Logements sociaux mis en location de 2007 à 2014 dans le parc public de la CALB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
PLAI	-	-	3	8	10	17	29	67
PLUS	20		49	134	51	39	108	401
PLS	35	7		125		2	9	178
Ensemble	55	7	52	267	61	58	146	646

Résultats de l'enquête sociale OPAC au 31/12/2014	Opac Aix-les-Bains	Immeuble La Cité
demandes de logement	1148	0
demandes de mutation	25 %	30 %
demande d'emploi	20 %	34 %
personnes seules	38 %	28 %
ménages avec 3 enfants ou plus	12 %	18 %
ménages de nationalité étrangère	22 %	38 %
locataires avec APL	52 %	64 %
% d'impayés	16 %	23,6 %
montant moyen d'impayé	1105 €	908 €

Jardins familiaux

Depuis 2002, la Ville a mis en place une politique de « jardins familiaux » ; au total, 130 jardins sont désormais affectés à des familles ou des associations (ex. relais des 2 sources ou CHRS).

Acquis 2007 - 2014

Mise en place du Programme Local de l'Habitat (CALB) et du plan Habitat 2014 (Ville)

- ⇒ 487 logements financés depuis l'adoption du PLH (Etat, Département, CALB)
- ⇒ Plan habitat qui a largement contribué aux nouveaux logements sociaux construits et a permis de conventionner avec l'Etat et de remettre sur le marché plus de 420 logements du parc privé vacant depuis 2008.

OPAH : Sur la période 2011/2014, 214 logements ont bénéficié de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Habitat indigne : La cellule habitat indigne mise en place en 2012 a permis de traiter 45 situations dont 37 localisées sur la ville d'Aix-les-Bains.

PRU : Changements opérés grâce au programme de rénovation urbaine sur le quartier Sierroz et la rénovation du quartier Franklin-Roosevelt.

Mixité sociale en progrès avec les relogements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine (31.31 % sur Sierroz, 21.03 % sur Garibaldi / Bords du Lac, 15.42 % au Centre-ville, 14.49 % sur les Bords du Lac, 11.68 % sur Franklin Roosevelt, 5.14 % à Liberté et 3.74 % sur la CALB hors Aix).

Requalification de l'offre de logements adaptés et d'urgence

- ⇒ Agrandissement et rénovation du FJT
- ⇒ Rénovation du CHRS Jean-Yves Guillaud et aménagement de 2 chambres PMR
- ⇒ Ouverture de la Villa Florène pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement renforcé
- ⇒ Transformation du foyer logement des Grillons en EPHAD (+ unité Alzheimer de 25 lits)
- ⇒ Mise en service de la résidence ADOMA au HELDER
- ⇒ Création de 6 logements en acquisition et 2 en location par Habitat et Humanisme.
- ⇒ Démarrage de la construction d'un foyer de vie sur Marlioz par l'Udafam (Foyer Denise Barnier anciennement basé Pugny-Chatenod)
- ⇒ Création et requalification d'équipements de proximité (Espace Puer, Gai Taillis, Salle Ste Bernadette, Maison des Arts et de la Jeunesse...)
- ⇒ 130 jardins mis à disposition de familles et d'associations.

Mutualisation d'espaces et des services (Espace Puer, salle Ste Bernadette, FJT...)

Plus globalement sur le territoire

- ⇒ *Actions du département en faveur de l'accès et du maintien dans le logement (accompagnement social et interventions financières)*
- ⇒ *Forum logement pour encourager la remise de logements vacants sur le marché (CDAD, MJD, Département, ADIL, ...)*
- ⇒ *Poursuite de l'effort de construction de logements sociaux (objectif de 810 logements sociaux hors ANRU d'ici 2017, livraison de près de 400 logements prévue par l'Opac de la Savoie sur la CALB d'ici à 2015, projets portés par la Sollar, etc)*
- ⇒ *Projet de Programme d'intérêt général (PIG) pour traiter des problèmes spécifiques en matière d'amélioration de l'habitat*
- ⇒ *Sécuriser les parcours logements et imaginer des solutions évolutives et adaptées aux modifications familiales*
- ⇒ *Limiter les risques de contentieux sur les opérations urbaines*
- ⇒ *Porter une attention au foncier agricole, à la question de la pérennisation des exploitations et aux circuits courts -> effets sur l'étalement urbain, le paysage et l'activité économique*
- ⇒ *Adapter les services et commerces aux besoins des habitants et aux évolutions constatées Besoin de travailler à une meilleure adéquation offre/demande et à la lisibilité de l'offre (ex : projet de recourir au logiciel Adalogis pour rapprocher l'offre et la demande de logements accessibles/adaptés dans le cadre du PLH).*
- ⇒ *Développer des actions type « développement durable et jardinage » vers public enfance et jeunesse*
- ⇒ *Encourager la mise en œuvre du dispositif « 1 toit, 2 générations »*

7. Pilier habitat et cadre de vie : Energie et transport

Principaux indicateurs

Emissions à effet de serre (2010)	
Total CALB	384 419 T _{éq} ²
Déplacements de personnes (voiture/trains/autocar)	99 000 T _{éq}
Résidentiel (chauffage, eau chaude sanitaire,	88 000 T _{éq}

Dépenses d'énergies		
	2005	2012
Carburant	146 000 €	194 000 €
Electricité	120 000 €	144 000 €

Evolution trafic	
Routier (section Villarcher-Terre	25 355 voitures /Jour en moyenne annuelle en 1999.
Routier (Voglans)	25 505 voitures /Jour en moyenne annuelle en 1999.
Train (Chy/Aix)	+ 14 % pour la moyenne quotidienne de voyages entre 2007 et 2011, soit 1200 voyages/jour
Fréquentation gare Aix	de 779 128 voyageurs en 1999 à 1 060 487 voyageurs en 2011 (+ 36 %)
Autoroute (Chy Nord / Aix nord)	+ 55,2 % entre 2004 et 2011 (3000 véhicules/jour en 2011)
Transports publics urbains en Europe	+ 8 % entre 2000 et 2012

Indice emploi		
Aix-les-Bains	1,1	Moins d'un tiers des habitants de la CALB travaille sur sa commune de résidence ; mais l'indice emploi ³ varie sensiblement d'une commune à l'autre.
Méry (présence du parc d'activité Savoie Hexapôle)	1,3	
Bourget-du-Lac (parc technologique Savoie	1,7	
Voglans (zone des Landiers Nord et ZA de la Prairie)	1,9	
Montcel	0,4	

Acquis 2007 - 2014

Opération de thermographie aérienne pour identifier les fuites thermiques des bâtiments.

Requalification de bâtiments publics (écoles, Espace Puer, Maison des Arts et de la Jeunesse, Maison des Associations, toiture du centre des Congrès, ...).

Partenariat Public Privé pour l'éclairage public : réduction de 34% des Mwh entre l'état initial et l'année 2 du PPP (de 4021 à 2660 MWH) sur l'éclairage public et les illuminations de Noël

2,5 GWH CUMAC de certificats d'économies d'énergie générés par les travaux de rénovation de l'éclairage public, de variation de puissance et de la signalisation tricolore

Réhabilitation du quartier Sierroz-Franklin Roosevelt, nouveaux logements sociaux normes BBC...

Chaufferie bois et réseau de chaleur sur Sierroz-Franklin

Travail sur les usages dans le cadre de la rénovation urbaine (livret transmis aux habitants).

Plus globalement sur le territoire :

Démarche globale -> audit, recensement des communes intéressées, inscription dans la stratégie de planification énergétique de Métropole Savoie.

Identification et utilisation de nouvelles sources d'énergie renouvelables (Eaux thermales, lac, technologies de récupération de chaleur : stations d'épuration, eau des bains du centre nautique...)

Lien avec les filières locales (bois sur l'Albanais actuellement déficitaire du fait d'une exploitation parcellisée et des difficultés d'accès, solaire sur Technolac/INES, hydraulique/ERDF...).

Optimisation énergétique : télégestion des systèmes de chauffage des bâtiments à distance, implication des citoyens et des agents municipaux pour encourager et mutualiser les bonnes pratiques.

Mutualisation entre les collectivités locales, les entreprises, et les acteurs de la recherche, (Cf. Expérience menée par ERDF pour faciliter l'utilisation de voitures électriques en partenariat avec les collectivités locales).

² Tonnes équivalent CO₂.

³ Rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune.

8. Pilier habitat et cadre de vie - (Dynamique d'agglomération : grands projets d'aménagements urbains et renforcement de l'attractivité éco touristique du territoire)

Acquis 2007 - 2014	
<p><u>Aménagements contractualisés dans le cadre du CTS et CDDRA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Requalification de la rue de Genève, rue de Chambéry, plan façade, Grand Port ... ⇒ Restructuration d'ensemble du centre aquatique d'Aix-les-Bains en cours ⇒ Centre des congrès, ⇒ Port à barques et renaturation du Tillet, ⇒ Fil de l'eau ⇒ Remise en valeur des plages du lac du Bourget et des belvédères sur le territoire de la CALB <p><u>Obtention du classement en « station classée de tourisme » et de classement en catégorie 1 pour l'Office de Tourisme d'Aix-les-Bains.</u></p> <p>Mutualisation au niveau de l'Entente Intercommunautaire pour un programme d'amélioration de l'accueil et de la promotion touristique.</p> <p>Label Ville d'Art et d'Histoire obtenu par la ville d'Aix-les-Bains.</p> <p>Poursuite de la mutualisation existante à l'échelle de l'entente intercommunale (Albanais, Bauges, Chautagne, CALB) qui a permis de développer des applications touristiques comme l'application « mon voyage au bout des doigts ».</p> <p><u>Stratégies de développement durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Agenda 21 adopté par la ville d'Aix-les-Bains à actualiser ⇒ Opérations d'aménagement et de développement durable conduites par la CALB (politique déchet, assainissement, transport, ...) 	<p>Approche globale et intégrée pour les quartiers Marlioz et Liberté</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etude pré-urbaine en cours sur Marlioz (restitution en fin d'année) sur Marlioz ⇒ Poursuite de l'étude pré-opérationnelle d'urbanisme sur Liberté <p>Soutien à l'innovation sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ projet Vacances Répit Familles (structure intégrée de tourisme et de résidence médico-sociale pour répondre au besoin de répit des personnes dépendantes ainsi que des aidants familiaux) pour redynamiser la future zone d'activité sur Puer et faire profiter les habitants des nouvelles créations de postes liées au projet (150 à 200 emplois directs prévus) ⇒ (Extension du service d'accueil et d'activités de jour et création d'un jardin au sein de la villa Rubaud -> répondre aux besoins de place en accueil de jour pour les personnes handicapées et utiliser un jardin ouvert au public comme un lieu de rencontre, d'information et de culture. <p>Requalification des anciens Thermes</p> <p>Projets touristiques et culturels (Mise en valeur du site de la croix verte sur le Bourget-du-Lac, valorisation des gorges du Sierroz, lieu pour accueillir les musiques actuelles, atelier musical pour le canton d'Aix sud...).</p> <p>Réflexion sur les mutualisations intercommunales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Utiliser les grands chantiers comme levier d'insertion sur le territoire (formation, clauses d'insertion, ...).

B. Les orientations stratégiques

Extraits circulaire du 30 juillet 2014 - Le contrat doit prioritairement traiter trois piliers :

- un pilier « cohésion sociale » (mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire, domaines de l'éducation, de la santé et de la justice. Une attention particulière pour les familles monoparentales dont le taux de pauvreté est particulièrement préoccupant, avec des aides à la garde d'enfants, au retour en emploi et à l'accompagnement dans la parentalité.)
- un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » (amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident dans le logement social : créations d'équipements, mobilité dans le parc résidentiel, installation de nouvelles activités dans le quartier, initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population, objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.)
- un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » (réduction de moitié sur la durée du contrat de ville des écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes, présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.)
Il doit par ailleurs intégrer les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse, la prévention de la lutte contre les discriminations.

Pour respecter l'architecture du contrat, les orientations stratégiques sont présentées ici sous les trois piliers visés au contrat et intègrent deux axes forts qui sous-tendent le contrat :

- *La mobilité sous toutes ses formes (mobilité physique ; développement personnel ; mobilité résidentielle ; notion de parcours, d'évolution et d'exemplarité de réussite).*
- *La citoyenneté et les valeurs de la République*

ainsi que les axes transversaux à prendre en compte dans l'ensemble des actions :

- *L'Égalité Femmes/Hommes*
- *La lutte contre les discriminations*
- *La jeunesse*
- *Les enjeux numériques*

Pilier cohésion sociale

OS 1 - Renforcer l'accès aux droits et le lien social

OS 2 - Faire de la réussite éducative et de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité

OS 3 – Favoriser la santé, la mobilité physique et l'accès au sport des habitants

OS 4- Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture

Pilier développement économique et emploi

OS 5 - Favoriser l'accès à l'emploi des habitants les plus éloignés du monde du travail

OS 6 - Soutenir l'offre d'insertion locale et l'accès à l'entrepreneuriat et à l'initiative

Pilier cadre de vie et habitat

OS 7 - Faire des quartiers prioritaires et en veille des quartiers attractifs

OS 8 - Encourager la production de nouvelles sources d'énergie et la réhabilitation énergétique

OS 9- Faciliter la mobilité résidentielle des habitants

OS 10- Garantir la sécurité et améliorer la tranquillité publique

IV. Objectifs opérationnels et mise en œuvre

A. Objectifs opérationnels

Pour une présentation plus détaillée (voir synthèse des propositions issues des groupes projets p. 80 à 88).

1. Pilier Cohésion sociale

OS 1 - Renforcer l'accès aux droits et le lien social		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
1.1	Faciliter l'accès à une information de 1er niveau fiable et efficace et aux réponses du territoire grâce à une médiation de proximité, à la coordination de l'offre locale, au maillage des professionnels et à leur qualification	Toutes les institutions concernées : Pôle emploi, MLJ, Département (importance de la présence du CPAS sur le quartier), CAF, CPAM, Ecoles, collège, Lycée, Antennes de ville, ALSH, acteurs de la santé, ...	Citoyenneté	
1.2	Développer sur les quartiers des espaces partagés et mixtes pour en faire des espaces d'information et de rencontre pour les habitant-e-s	Locaux municipaux et associatifs CAF : centre social et animation collective familiale Etat (mesures emploi, service civique...) Département	F/H Jeunesse	CDC Région
1.3	Soutenir le fonctionnement de la Maison de Justice et du droit et du Conseil Départemental de l'Accès au Droit	Ministère de la Justice Département CALB		
1.4	Consolider les actions et la mutualisation entre les associations intervenant sur la cohésion sociale	CCAS Associations Département Etat (service civique, ..)	Citoyenneté	Région
1.5	Poursuivre et amplifier les missions de l'EPN en tant que pôle ressource d'agglomération et pôle d'intervention sur les quartiers prioritaires	Région (Pass numérique, CORAIA...) Etat (mesures emploi, service civique...)	Numérique Jeunesse F/H	PO Feder-FSE Ville CALB Région

OS 2 - Faire de la réussite éducative et de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
2.1	Accompagner la parentalité en favorisant la maîtrise des codes de l'école et des institutions et en valorisant le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant	CAF (REAPP, soutien aux RAM) CCAS (multi accueil et Relais d'assistantes maternelles) Département (lieux d'accueil parentalité : les Marlutins, Petit Navire) Etat (mesures emploi, service civique...)	F/H Citoyenneté	
2.2	Soutenir les structures et les actions en faveur de la petite enfance et prévenir les difficultés liées aux premiers apprentissages (lire écrire compter)	CAF (Contrat Local Accompagnement à la Scolarité) Département CCAS Etat (mesures emploi, service civique...)	F/H Jeunesse	
2.3	Mieux mobiliser l'offre de l'Education Nationale (EN)	EN (mallette des parents, parcours personnalisés au collège pour les élèves les plus fragiles, liens CIO pour prévenir le décrochage, emploi d'avenir professeurs) Partenaires locaux Etat (mesures emploi, service civique...)	F/H Jeunesse	
2.4	Promouvoir et soutenir les modes d'accueil des très jeunes enfants et accueillir les enfants à l'école maternelle de Marlioz à partir de 2 ans	CAF (Contrat enfance jeunesse, soutien aux crèches, aux postes de coordination...) CCAS EN	Jeunesse	
2.5	Soutenir les dispositifs de réussite éducative et de lutte contre le décrochage scolaire	EN (prise en charge des élèves dans le cadre de la plateforme d'appui aux décrocheurs) Partenariat de terrain Région	F/H jeunesse	Etat Région

2.6	Renforcer la coopération des collèges et lycées avec le monde de l'entreprise et valoriser les réussites éducatives	EN (parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel) CitésLab	Jeunesse F/H	CDC
2.7	Mobiliser l'EPN pour l'aide aux apprentissages sur le quartier (lutte contre l'illettrisme, recourir à d'autres supports pour les apprentissages...)	EN Etat (mesures emploi, service civique...) CCAS	Jeunesse F/H	PO Feder-FSE Ville Région

OS 3 - Favoriser la santé, la mobilité physique, l'accès au sport et aux loisirs des habitants		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
3.1	Mieux mobiliser et mutualiser les réponses de santé existantes et soutenir une offre de proximité sur le quartier de Marlioz <i>(A conduire dans le cadre des démarches en cours pour la mise en place d'un Contrat local de santé).</i>	ARS : ASV d'Aix-les-Bains, conseil local de santé mentale (CLSM), Maison des adolescents Département CAF MLJ (Ateliers santé et nutrition) Chantiers Valoristes (ateliers cuisine)	Jeunesse F/H	CDC
3.2	Répondre à un besoin spécifique de prise en charge de la santé mentale pour les jeunes	MLJ E2C 73 Maison des adolescents ARS, CHS Acteurs du quartier	F/H Jeunesse	
3.3	Lever les freins au déplacement et soutenir de nouvelles formes de mobilité	Département (FAJ, Mobil Emploi) Etat (mesures emploi, service civique...) CALB (Projets transport de l'agglomération (application smartphone pour calculateur d'itinéraire et site de covoiturage en temps réel) Agence éco-mobilité	F/H Mobilité Jeunesse	Feder-FSE CDC Région
3.4	Faciliter l'accès aux activités sportives et aux loisirs et la pratique d'activités en offrant des équipements et des créneaux horaires adaptés	CAF : soutien aux formations BAFA, BAFD, dispositif Vacaf, chèques vacances, ALSH et Accueils de jeunes (à partir de 14 ans) CNDS et Région : gymnase Marlioz et piste d'athlétisme Sierroz	F/H Mobilité Jeunesse	
3.5	Mobiliser la créativité, le sport, la culture, les usages numériques pour encourager les dynamiques personnelles	Ville (Ecole municipale des sports et offre dans le cadre des activités périscolaires) Etat (Plan citoyen du sport qui mobilise les fédérations pour encadrer en clubs des publics des quartiers prioritaires et soutenir l'éducation à la citoyenneté par le sport et la place du sport dans un parcours social et professionnel ; mesures emploi et service civique) Département (ateliers créativité d'Art Dep, et ateliers numériques ARQA) Ville, CALB (usages numériques)	F/H Mobilité Jeunesse	

OS 4 - Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
4.1	Soutenir les initiatives locales en faveur du vivre ensemble, de la citoyenneté, de la culture et de la lutte contre les discriminations	Département (bourse jeunes...) CCAS (Bourses jeunes, Accord'âge...) CDC (Accorderies) CAF (Centre sociaux) Etat (FIPD, mesures emploi, service civique...)	Citoyenneté Jeunesse LCD Mobilité	ACSE/CGET Région
4.2	Mettre en place et soutenir le fonctionnement des conseils citoyens en veillant à la parité et à la place des jeunes	Ville	F/H Citoyenneté Jeunesse	ACSE/CGET
4.3	Soutenir un chantier éducatif permanent mutualisé entre les structures jeunes du territoire	Sauvegarde Département MLJ Ville	F/H Citoyenneté Jeunesse LCD	ACSE/CGET Région
4.4	Mettre en place des ateliers de découverte et d'initiation (créativité, culture, sport, usages numériques...) à partir d'une offre co-construite avec les jeunes et les partenaires (ALSH, MJC, associations ...)	Ecole municipale des sports ALSH Soutien jeunesse et sports CAF (Appel à projets jeunes)	F/H Mobilité Jeunesse	ACSE/CGET Région

4.5	Créer à partir des foyers actuels des espaces de vie partagés (locaux mutualisés avec des personnes ressources pour animer des temps sur des thématiques spécifiques)	Contrats cantonaux jeunesse (Département) CAF	F/H Jeunesse	
4.6	Soutenir la mise en place d'ateliers socio linguistiques	Etat (DDCSPP)	F/H Mobilité LCD	ACSE/CGET
4.7	Renforcer l'espace public numérique comme pôle ressource et les réponses délocalisées auprès des habitant-e-s des quartiers	Région Ville CALB Etat (mesures emploi, service civique...)	F/H Mobilité Jeunesse	Feder-FSE Région

2. Pilier développement économique et emploi

OS 5 - Favoriser l'accès à l'emploi des habitants les plus éloignés du monde du travail		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
5.1	Faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des femmes en structurant une offre prenant en compte les problématiques de mobilité et de garde d'enfants	Etat, Département (CDDI) CAF (soutien aux investissements et au fonctionnement pour la création de places de crèches : contrat enfance jeunesse)	F/H Mobilité	ACSE/CGET
5.2	Proposer une médiation active vers l'emploi entre les services de l'emploi concernés et les habitant-e-s des quartiers prioritaires et en veille	Région (Service Public Régional de l'Orientation) Etat (Relais services Publics)	F/H Mobilité Jeunesse	ACSE/CGET
5.3	Mobiliser tous les leviers de l'Emploi en faveur des habitant-e-s des quartiers en politique de la ville (accompagnements de parcours, dispositifs spécifiques, contrats aidés, emplois d'avenir, formation, structures d'insertion, ...)	Etat (mesures emploi et service civique) Région, Pôle emploi (offre de formation Pôle Emploi et Région prioritairement destinée aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté et avec de faibles niveaux de formation dont ateliers « Compétences premières ») Pôle emploi, MLJ et Cap emploi (Offre d'accompagnement renforcée)	F/H Mobilité Jeunesse LCD	
5.4	Favoriser l'accès aux réponses spécifiques mises en œuvre pour les jeunes en difficulté	Etat (mesures emploi, service civique, EPIDE, etc...) Pôle emploi (Poste spécifique pour le suivi des jeunes, dont jeunes QPV et en veille) Chantiers jeunes MLJ (Civis, garantie jeunes, actions parrainage, chantiers) Etat / Région /agglos (E2C 73) Région et Pôle emploi (AFPA - Prestation intégrant hébergement, formation, appui social et animation citoyenne pour les jeunes en difficulté)	F/H LCD Mobilité Jeunesse	ACSE/CGET Région
5.5	Soutenir les actions de formation en faveur du numérique	Ville Région (Pass numérique) CALB Département	F/H Numérique Mobilité Jeunesse	PO Feder-FSE Région

OS 6 - Soutenir l'offre d'insertion locale et l'accès à l'entrepreneuriat et à l'initiative		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
6.1	Soutenir les outils de l'ESS (locaux et matériels) et la mutualisation entre les structures d'insertion	Direccte Région CALB		FSE CDC
6.2	Mettre en œuvre des clauses d'insertion et d'accompagnement à la formation pour les grands chantiers et le projet de rénovation urbaine	Direccte Département/ FSE	F/H Mobilité	CDC
6.3	Encourager l'initiative et la création d'entreprise grâce au soutien du dispositif CitésLab et aux outils de portage et d'accompagnement	Etat (dispositif NACRE) CDC ADISES ADIE CCI, CM, et l'ensemble des acteurs de la création d'entreprise...) Mission droit des femmes (plan régional pour l'entrepreneuriat des femmes)	F/H Mobilité	CDC ACSE/CGET
6.4	Création d'un club d'entreprises pour le parrainage	ECTI	F/H Mobilité	CDC
6.5	Création d'une réponse type « Pépinière multisites » pour dynamiser le commerce et l'artisanat et enrayer la déprise commerciale sur Marlioz et Liberté notamment.	Fisac		CDC
6.6	Création d'un espace de travail ouvert, collaboratif et flexible type co-working	Région	Mobilité	CDC
6.7	Promouvoir l'exemplarité de projets de création et les initiatives citoyennes sur les quartiers	CitésLab	F/H LCD Mobilité Jeunesse	CDC (Talents des cités) ACSE / CGET Région

3. Pilier habitat

OS 7 – Faire des quartiers prioritaires et en veille des quartiers attractifs		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
7.1	Transformer en profondeur le quartier de Marlioz - potentiel foncier à mobiliser pour réintroduire de la mixité sociale - traitement de la barre de la Cité - Sécuriser et faciliter les accès	Bailleurs Ville CALB	LCD	ANRU Région CDC
7.2	Requalifier les commerces et services de proximité	Ville		EPARECA CDC PO Feder-FSE Région
7.3	Répondre au besoin d'un 4ème gymnase sur Marlioz	CALB CNDS	F/H Jeunesse	ANRU (non cumulable avec CNDS)
7.4	Déployer la Gestion urbaine et sociale de proximité sur les quartiers prioritaires et en veille	Opac Sollar Ville Nexity Etat (mesures emploi et service civique)	F/H	ACSE / CGET Région
7.5	Compléter et mutualiser l'offre de jardins partagés	Etat (mesures emploi et service civique) Ville	F/H Mobilité	ACSE / CGET Région
7.6	Soutenir les actions de désenclavement et de requalification du quartier Liberté	Ville	LCD	CPER Région
7.7	Accompagner la fin du programme de rénovation urbaine sur les quartiers Sierroz /Franklin-Roosevelt	CALB Ville	Mobilité	ANRU Région CALB CDC

OS 8 - Encourager la production de nouvelles sources d'énergie et la réhabilitation énergétique		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
8.1	Encourager le recours à de nouvelles sources d'énergie et des réseaux de chaleur	Etat (mesures emploi et service civique) ADEME Région		FEDER – FSE CDC
8.2	Soutenir la réhabilitation énergétique (logements sociaux, copropriétés fragiles, bâtiments publics, équipements médico-sociaux) sur les quartiers prioritaires	ADEME Région ANAH		FEDER – FSE CDC

OS 9 - Faciliter la mobilité résidentielle des habitants		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
9.1	Fluidifier les parcours résidentiels (public/privé) en mobilisant mieux le parc privé	Ville	F/H LCD Mobilité	
9.2	Adopter une charte d'attribution des logements sociaux et d'engagements réciproques Etat/communes/EPCI/organismes HLM pour assurer un socle d'engagements de qualité de services	CALB Ville Bailleurs DDCSPP	F/H LCD Mobilité	
9.3	Poursuivre la remise sur le marché des logements vacants à rénover et à rendre accessibles aux familles	Ville - CALB ANAH - CAF	F/H LCD	
9.4	Soutenir les mesures en faveur de la mobilité résidentielle (charte, garantie locative immobilière), report du dépôt de garantie initial, pas de double loyer lors de l'échange, maintien du prix au m2, accompagnement administratif, prise en charge des frais de déménagement sur la même commune pour les familles à très bas revenus...)	Ville Bailleurs	F/H LCD Mobilité	
9.5	Favoriser la mobilité en développant de nouveaux modes d'accession à la propriété (location-accession, bourses d'échanges, location active..) et en adaptant l'offre locative aux besoins spécifiques des habitants (co-location, logements adaptables,...)	Bailleurs ANAH	Mobilité	
9.6	Maintenir l'accompagnement des personnes les plus fragiles	Habitat et Humanisme - La Sasson DDCSPP Département	F/H LCD Mobilité	

OS 10 - Garantir la sécurité et améliorer la tranquillité publique		Droit commun repéré	Enjeux	Crédits spécifiques
10.1	Permettre la jouissance apaisée et équilibrée de l'espace public dans les quartiers	Ville, bailleurs, associations (GUSP pour lutter contre le sentiment d'insécurité en tenant compte d'une acuité plus forte pour les femmes)	F/H	
10.2	Recréer les conditions du dialogue entre habitant-e-s et institutions	PN PM Médiateurs Educatuers CAF : centres sociaux	F/H LCD Citoyenneté Jeunesse	FIPD
10.3	Renforcer et rénover la médiation comme levier d'action sur les quartiers pour prévenir les incivilités, la délinquance et les conduites à risque (en agissant sur tous les leviers : emploi, santé, accès aux droits, engagement citoyen...)	Service civique Ville	F/H LCD Citoyenneté Jeunesse	ACSE/CGET FIPD
10.4	Faire vivre les instances liées à la sécurité et la prévention et maintenir les échanges entre l'Etat, la collectivité et les partenaires	Actions d'information et de sensibilisation en matière de prévention (sécurité, conduites addictives et à risques) au sein des établissements scolaires conduites par la police et la gendarmerie Services civiques en police et gendarmerie Dispositifs de recrutement dans la police et la gendarmerie	Citoyenneté LCD	FIPD
10.5	Traiter les questions de violence intrafamiliales et violences faites aux femmes et les discriminations comme un réel enjeu de sécurité et intervenir de façon préventive sur ces thèmes (formation des acteurs sur les questions de respect fille-garçon et de discrimination)	Chargée de mission Droit des femmes SOS femmes violences Département Caf : soutien à la médiation sociale	F/H LCD Mobilité Jeunesse	
10.6	Compléter la mise en œuvre du dispositif de vidéo protection	Ville		FIPD

B. Les conventions d'application du contrat de ville

Des conventions d'application du contrat de ville sont obligatoirement annexées au contrat. Sont concernées :

Les conventions de renouvellement urbain

Voir en annexe la convention en cours sur le quartier Sierroz-Franklin.

Si la candidature du quartier de Marlioz est retenue au titre du programme de rénovation urbaine sur les priorités régionales, la convention qui en découlera sera annexée ultérieurement au contrat.

Une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, la Ville, la CALB et les bailleurs sociaux

Cette charte doit définir des engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...).

Elle sera annexée après adoption par les acteurs concernés.

La convention intercommunale (art 8 loi du 21 février 2014) d'attribution de logements sociaux

Dès lors que le contrat de ville est élaboré sur des territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, le représentant de l'Etat dans le département, les communes signataires et l'établissement public de coopération intercommunale, lorsqu'il est compétent en matière d'habitat, concluent avec le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :

1° Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu mentionné au 2° du I de l'article 5 de la présente loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;

2° Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;

3° Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Cette convention, annexée au contrat de ville, est conclue après consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Cette convention va faire l'objet d'un travail entre les services concernés et sera annexée dès signature au contrat de ville.

Le pacte financier et fiscal de solidarité en faveur de la solidarité intercommunale

Article L5216-1 modifié par LOI n°2014-173 du 21 février 2014 - art. 11

Lorsque la communauté d'agglomération comprend un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce projet commun intègre un volet relatif à la cohésion sociale et urbaine permettant de définir les orientations de la communauté d'agglomération en matière de politique de la ville et de renforcement des solidarités entre ses communes membres. Il détermine les modalités selon lesquelles les compétences de la communauté d'agglomération concourent aux objectifs de cohésion sociale et territoriale.

Pour concourir aux objectifs de solidarité sociale et territoriale, la CALB a établi avec ses communes membres, des accords financiers :

- la dotation de solidarité communautaire pour un montant de 1 633 547 € (BP 2015)
- l'attribution de compensations, non indexées, pour un montant net de 6 782 574 € (BP 2015)
- des fonds de concours ponctuels pour accompagner les investissements des communes pour un montant de 197 075 € (CA 2014).

D'autre part, la CALB s'est engagée dans une démarche d'organisation de services mutualisés, avec dès 2015 un service commun d'autorisations des droits du sol.

Sur le plan fiscal, la CALB n'a pas mis en œuvre de dispositif de coordination fiscale.

C. Annexe financière

Une annexe financière, sur le modèle proposé par le CGET, doit permettre de formaliser les engagements des partenaires du contrat.

Elle intègre l'ensemble des actions prévues au contrat et des moyens mobilisés par chacun des partenaires, droit commun ou crédits spécifiques, financements ou moyens dévolus et peut définir une stratégie pluriannuelle pour les actions faisant l'objet d'un financement sur des crédits du programme 147 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

En revanche, l'engagement financier définitif fera l'objet d'une programmation annuelle validée par le comité de pilotage.

Cette annexe sera annexée au contrat dès que l'engagement de tous les signataires aura été communiqué.

1. Engagement des partenaires

L'Etat

L'État a apporté son soutien à la mobilisation institutionnelle et associative en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville engagée par la ville d'Aix les Bains puis par la communauté d'agglomération d'Aix-les-Bains (CALB) dans le cadre de la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et du programme de rénovation urbaine (PRU) 2006-2014.

Il poursuit son soutien à cette démarche à l'occasion du présent contrat, en application des dispositions de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville définie par le décret du 30 décembre 2014.

A cet effet, les services de l'Etat s'engagent à mobiliser prioritairement au profit des habitants du quartier de Marlioz à Aix-les-Bains les moyens de dits de « droit commun » affectés à la mise en œuvre des politiques publiques et programmes d'actions dont ils ont la charge en matière :

- d'enseignement scolaire et en particulier de scolarisation précoce, de prévention de la déscolarisation et du décrochage scolaire et d'accompagnement social des élèves,
- d'accès, de retour à l'emploi et de promotion des formes d'emplois aidé (alternance, apprentissage, parrainage),
- d'aide à la création d'activité économique,
- d'urbanisme et d'amélioration de l'habitat,
- d'accès et de maintien dans le logement,
- d'intégration et d'accès à la nationalité française,
- d'égalité entre les hommes et les femmes,
- de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative,
- de soutien aux initiatives des jeunes (service civique),
- d'accès aux arts et à la culture,
- d'actions en faveur des familles vulnérables,
- de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes vulnérables,
- d'accès à la pratique sportive et de développement du sport,
- de prévention de la délinquance, violences faites aux femmes, aide aux victimes et de de tranquillité publique,
- de promotion de la santé, de prévention sanitaire et d'accès aux soins.

Les services de l'État s'engagent également à mobiliser, lorsque c'est nécessaire, des crédits dits « spécifiques » de la politique de la ville afin de permettre ou de favoriser la mise en œuvre d'actions supplémentaires, au profit des habitants du quartier de Marlioz et des quartiers vécus, correspondant aux orientations du présent contrat. C'est également au titre de ces crédits « spécifiques » que l'Etat s'engage à soutenir l'emploi et la mise en œuvre d'actions de médiation sociale au sein du quartier de Marlioz dans le cadre du programme « adultes-relais ».

La Région Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation,
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie.

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional.

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent émarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

39 M€ au travers des Contrats de ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

Le Département de la Savoie

Le Conseil départemental de la Savoie s'est engagé au fil des années auprès des communes, en faveur des quartiers et des populations socialement et économiquement défavorisées. Cette action s'est concrétisée au titre de la politique de la ville d'Aix les Bains depuis sa création, notamment dans le cadre du CUCS dans lequel il était partenaire d'un certain nombre des actions soutenues pour les quartiers d'Aix les Bains. Le Conseil départemental mobilise ses moyens de droit commun et ses équipes, dans le cadre de la politique de la ville d'Aix les Bains, sachant qu'il est également possible de financer des actions hors droit commun via le volet local des CTS, dans le respect des contrats actuellement signés. Cette action s'exerce plus particulièrement en ce qui concerne l'habitat, le renouvellement urbain, la réussite éducative, l'économie et l'action sociale départementale.

La Direction générale adjointe de la vie sociale met en œuvre l'ensemble des politiques médico-sociales départementales en matière de prévention et de protection de l'enfance et de la famille, en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées et plus généralement en faveur de toutes les personnes se trouvant en difficulté sociale.

Placées sous l'autorité du Directeur général adjoint de la vie sociale, les délégations territoriales mettent en œuvre les politiques départementales au plus près des populations à partir de l'analyse des besoins locaux pour développer avec les partenaires des solutions adaptées aux problèmes rencontrés. Elles interviennent dans :

- l'accueil et l'orientation des publics (CPAS, CLIC...),
- la mise en œuvre de la prévention et la protection notamment en matière d'enfance et de protection maternelle et infantile – PMI (suivi des enfants placés, visite à domicile...),
- le suivi et l'accompagnement des familles (handicap, logement, soutien à domicile, perte d'autonomie...).

En outre, les délégations territoriales tissent par ailleurs des liens étroits avec les partenaires locaux : services de l'État, communes et leurs centres communaux d'action sociale (CCAS), intercommunalités et centres intercommunaux d'action sociale (CIAS), organismes de protection sociale, services publics de l'emploi, service de soins, secteur associatif, services spécialisés, établissements publics, dans un souci de développement social local et d'optimisation des ressources locales.

La Délégation territoriale d'Aix les Bains, qui a participé de façon active à l'élaboration de ce contrat de ville, notamment par l'implication forte de ses équipes de cohésion sociale et du CPAS de Marlioz, a la particularité de proposer des implantations de proximité dans les quartiers d'Aix les Bains, avec ses trois CPAS urbains : le Corsuet (chemin des Moellerons), le Revard (Boulevard Wilson), Marlioz (rue du Coteau). Elle contribue ainsi de façon active au renfort de l'accès au droit et du lien social.

Enjeux :

- _ Forte croissance de la population, qui génère des besoins nouveaux et nécessite une adaptation des services, notamment pour les publics les plus fragiles : accès à l'information, aux services et aux soins, développement des modes de garde, appui à la parentalité et déplacements.
- _ Nécessité de repenser la réponse sociale et les modalités du développement social local, à l'échelon le plus pertinent, face à l'explosion des besoins des populations dans un contexte de précarité accru et très variable selon les secteurs, en évitant les cloisonnements et les redondances et en préservant une proximité suffisante.
- _ Maintenir et développer le lien social pour les populations du territoire et lutter contre l'isolement dans une logique de mixité des populations.
- _ Faire face au vieillissement de la population, problème particulièrement sensible sur ce territoire (CALB).
- _ Répondre aux besoins des 16-25 ans, nécessité de mettre en œuvre des actions préventives : soutien à la parentalité, points d'écoute et d'accueil des familles...
- _ Proposer des réponses adaptées aux besoins des populations, notamment, aux jeunes parents et aux populations fragilisées qui cumulent les fragilités (horaires atypiques, isolement, soutien à la parentalité, publics non couverts par les allocations familiales...).
- _ Répondre aux demandes de maintien à domicile des personnes handicapées, en apportant un accompagnement adapté à chacun, quels que soient son âge ou sa pathologie.
- _ Accompagner la mobilité et l'accès aux services : accès aux soins, notamment spécialisés, à des services et dispositifs généralement présents sur les centres urbains, mais peu accessibles aux populations rurales, transport adapté et mobilité des publics empêchés...

Spécificités :

- ▶ Prévention et protection de l'enfance (EJF) : l'accompagnement des familles et plus particulièrement des adolescents a été fléché comme prioritaire sur ce territoire. Cette question est activement travaillée localement, avec un partenariat riche et des besoins.
- ▶ Personnes Agées Personnes Handicapées (PAPH) : dans le cadre de la mise en œuvre des schémas départementaux, nos équipes se mobilisent sur plusieurs pistes autour de la lutte contre l'isolement

(mobilité et transport accompagné, lien domicile établissement, accompagnement de la grande dépendance à domicile, dénutrition...).

► Les politiques de cohésion sociale sont à la croisée des compétences de nombreux partenaires locaux. Au travers de la commission territoriale d'insertion locale, avec l'appui de la dynamique du CTS Lac du Bourget et ses montagnes et de sa commission sociale récemment constituée, nos équipes spécialisées et de proximité sont particulièrement mobilisées sur les questions de l'accès au droit, de l'accompagnement des publics les plus fragiles, de l'aide alimentaire. Avec un partenariat fort avec le secteur associatif qui constitue une aide précieuse.

Exemples d'actions menées ou soutenues par le Département :

Accès au droit et lien social :

- Maintien d'équipes de proximité sur les quartiers (CPAS)
- Soutien de la maison de la justice et du droit, de la mission locale jeune...

Réussite éducative :

- Partenariat ancien avec le PRE avec des actions croisées, notamment en ce qui concerne le point écoute « Ecoutille des Villes »
- Animation des lieux d'accueil parentalité « les Marlutins » et « le Petit Navire », situés sur les quartiers d'Aix les Bains...

Santé, mobilité :

- Organisation d'animations autour des thèmes suivants : Prévention bucco-dentaire, lutte contre l'obésité, nutrition, équilibre alimentaire, hygiène de vie, protection maternelle infantile...
- Prévention des conduites addictives et des conduites psychosociales (antenne Pélican)
- Projet d'antenne MDA en lien avec le CHS...

Citoyenneté et la prévention de la délinquance :

- Groupe local « actions de prévention des violences faites aux femmes et des violences intra-familiales »
- Soutien de la prévention spécialisée
- Bourses jeunes...

Accès à l'emploi et développement économique

- Ateliers pour les bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ;
- Ateliers bureautiques...

L'agglomération du Lac du Bourget

La Communauté d'agglomération du Lac du Bourget est intervenue au titre de la politique de la ville depuis sa création en 2007 en soutenant des actions pilotées par la ville d'Aix-les-Bains, puis en intervenant directement sur des domaines ciblés :

- L'emploi, le développement économique et l'insertion,
- La prévention de la délinquance.

A ce titre, la CALB apporte son soutien à la Maison de justice et du Droit, la Mission Locale Jeunes, l'École de la 2^{ème} chance en Savoie, aux chantiers d'insertion du territoire et elle porte le dispositif Citéslab, issu du contrat urbain de cohésion sociale, en faveur de l'amorçage de projets et vient de s'engager pour poursuivre cette action sur 3 ans.

Au regard des nouvelles compétences qui lui sont confiées par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la CALB assume depuis le 1^{er} janvier 2015 l'ingénierie du contrat de ville et s'est dotée de moyens humains pour porter cette mission (1,5 ETP de chargé de mission et d'assistante rattachés au Directeur général des services de l'agglomération).

Tous les moyens du pôle ressource (finances, ressources humaines, service informatique, ...) ou des services concernés par le contrat (urbanisme, habitat, économie, transport, déchets, ...) sont mis à contribution en fonction de leurs implication sur des thématiques du contrat de ville.

Outre l'ingénierie du projet de contrat, la CALB a porté la pré-étude urbaine du quartier de Marlioz, l'étude voirie en cours pour ce quartier ainsi qu'une étude d'urbanisme sur le site du seul commerce présent au cœur du quartier.

La CALB mobilisera ses moyens de droit commun pour soutenir les actions du contrat entrant dans ses domaines de compétence (transport, habitat, économie...).

Par ailleurs, la CALB s'engage, au titre du quartier vécu, sur le projet de gymnase concernant le quartier prioritaire de Marlioz pour répondre aux besoins du collège, du lycée et des associations locales.

Enfin, l'agglomération réservera une enveloppe budgétaire sur le budget politique de la ville pour soutenir les appels à projets annuels dans le cadre du contrat.

L'ensemble de ces interventions seront intégrées à la maquette financière qui sera annexée au contrat.

La Ville d'Aix-les-Bains

La Ville d'Aix-les-Bains mobilisera l'ensemble des ressources des services dédiés, des services généraux ou techniques à mobiliser pour le projet.

Sont notamment concernés :

- l'équipe politique de la ville et rénovation urbaine
- les services techniques (urbanisme, voiries, bâtiment, parcs et jardins...)
- les équipes dédiées à la politique jeunesse, le service insertion et l'action sociale au sein du CCAS
- le service habitat
- les budgets de droit commun consacrés aux actions de ses services en faveur de priorités définies au contrat.

Ces moyens seront détaillés à l'annexe financière du contrat. Par ailleurs, un engagement financier annuel sera déterminé pour soutenir les actions des partenaires dans le cadre des appels à projets annuels.

La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...)
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Caisse d'allocations familiales de la Savoie

La caisse d'allocations familiales a vocation d'accompagner les familles, par une offre de service permettant de réduire les inégalités territoriales et sociales. C'est dans ce cadre que la contribution au titre du contrat de ville se décline selon trois modalités d'intervention :

- la fonction d'appui stratégique et opérationnel
- l'offre de service global individuel
- la mobilisation de ses moyens financiers

La fonction d'appui stratégique et opérationnel

Cette fonction se concrétise par la mise à disposition de moyens fonctionnels.

Les indicateurs et données chiffrées

- La connaissance du public allocataire peut être contributive aux partenaires en respectant les limites imposées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) par la transmission d'éléments chiffrés afin de mieux appréhender les situations et profils des populations concernées
- La fourniture de ces données est gracieuse mais nécessite la signature d'une convention fixant les conditions de leur utilisation.

L'ingénierie sociale

- Les conseillères en économie sociale et familiales en contact des populations sur l'ensemble du territoire départemental constituent une réelle ressource en terme d'ingénierie sociale.
- l'implantation de proximité sur ces secteurs constituera en outre un atout pour une mise en œuvre éclairée des actions décidées partenarialement.

L'offre de service global individuel

La relation de service aux allocataires

- Les techniciens, permanenciers gèrent quotidiennement les dossiers « prestations » de familles et plus encore le lien par l'accueil sur rendez -vous et téléphoniques.
- Des services de premier niveau peuvent être accompagnés par la Caisse d'allocations familiales

L'implication territoriale

- L'offre individuelle de service (action sociale prestations) en lien avec les responsables territoriaux d'action sociale contribuera à enrichir *les travaux collectifs avec les partenaires.*

Les fonds nationaux

- La convention d'objectifs de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la période 2013/2017 a préservé les financements alloués aux CAF pour la conduite de leurs politiques d'action sociale
- Les moyens significatifs ainsi mis à disposition des organismes locaux sont très appréciés au regard des contraintes financières imposées aux collectivités territoriales et locales
- Dans ces conditions, la Caisse d'allocations familiales mettra tout en œuvre pour recourir aux lignes de financement ouvertes pour le Département

Les Fonds propres

- Au-delà des financements nationaux et de manière complémentaire, la Caisse d'allocations familiales s'engage à apporter une contribution financière portée à la décision du Conseil d'Administration sur présentation d'une demande.
- Cette intervention supplémentaire ne modifiera cependant pas les critères d'acceptabilité des dossiers.
- C'est parce que les allocataires les plus vulnérables de la Caisse d'allocations familiales sont particulièrement nombreux sur les territoires retenus au titre du présent contrat de ville que celle-ci s'engagera avec volontarisme dans l'action partenariale.

2. Le Contrat de Projet Etat – Région (CPER) et les fonds structurels européens

La loi du 21 février 2014 a prévu l'articulation du contrat de ville avec le volet territorial du CPER et les fonds structurels européens qui doivent prendre en compte la géographie prioritaire.

Une convention cadre a été établie entre le ministre délégué à la Ville et l'Association des régions de France pour que ces dernières, désormais autorités de gestion des fonds structurels européens, s'engagent au minimum à hauteur de 10 % du montant national du FEDER et du FSE au profit de la politique de la ville, afin de « soutenir des politiques de développement urbain et de cohésion sociale ».

La Région Rhône-Alpes s'étant engagée pour 11 % de crédits réservés au volet urbain, la CALB est candidate à un Investissement Territorial Intégré (ITI) et a déposé un projet en cohérence avec les objectifs stratégiques du projet de territoire, du contrat de ville et des attendus régionaux et européens.

V. Suivi et évaluation

A. Suivi des objectifs opérationnels

Indicateurs de contexte

Thèmes	Données mesurées	Source
Population	Nombre d'habitants par sexe	INSEE
	Part des 15-29 ans	INSEE
	Répartition de la population par professions et catégories sociopro (PCS)	INSEE
	Part des familles monoparentales	INSEE
	Nombre de ménages composés de femme ou homme seul	INSEE
Revenu	Revenu fiscal médian par UC	DDFIP
	Rapport entre le 1er décile du revenu du QPV et celui de l'unité urbaine	DDFIP
Prestations sociales	Part des familles monoparentales allocataires sous le seuil de pauvreté	CAF
	Part des allocataires sous le seuil de pauvreté	CAF
	Part des allocataires dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales	CAF
	Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle	Ville d'Aix-les-Bains - service petite enfance
	Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2	CAF
Santé	Taux de couverture de la population totale par la CMUC par sexe	CAF
	Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants	ARS
	Part des personnes obèses par sexe (ou taux d'admission en ALD)	Observatoire régional de santé / CLS / ARS
Emploi	Taux d'activité par sexe des 15 -64 ans	INSEE
	Taux de chômage par sexe	INSEE
	Taux de chômage des jeunes par sexe	INSEE
	Nombre de demandeurs d'emploi par sexe (A,B,C)	Pôle emploi
	Part des salariés en CDI	INSEE
	Part des salariés à temps plein par sexe	INSEE
	Nombre d'entreprises pour 1000 hab	Urssaf
	Part de création d'entreprises	Urssaf
Logement	Part de logements locatifs sociaux	DDT/ Commune
	Nombre et évolution des logements locatifs sociaux	Bailleurs sociaux
	Part de logements vacants	INSEE
	Taux de rotation	OPS/ DDT
	Part des allocataires CAF bénéficiant d'une allocation logement	CAF
	Part des allocataires CAF bénéficiant des APL (A ventiler par sexe)	CAF
Education	% PCS défavorisées (écoles collèges) / sexe	DSDEN
	% boursiers /sexe	DSDEN
	Part des diplômés post bac /sexe	INSEE
	Part des non diplômés /sexe	INSEE
Sécurité	Nombre d'atteinte aux biens	Police gendarmerie
	Nombre personnes victimes d'agression par sexe	Idem + MDDFE

Haut conseil à l'égalité

Données CGET

Veiller à faire ressortir la part des femmes et des jeunes à chaque fois que la statistique est disponible

Indicateurs de résultats/objectifs opérationnels

Un travail sera conduit par le comité technique pour déterminer des indicateurs par objectifs opérationnels. Il devra notamment permettre d'observer les inégalités femmes/hommes afin de permettre d'apporter les actions correctives correspondant aux réalités locales observées.

Indicateurs de résultats/actions

Par ailleurs, chaque action devra comporter des indicateurs de réalisation chiffrés et qualitatifs tels que prévus dans le formulaire de subvention (cerfa CGET).

A minima :

- Objectif(s) visé(s) par l'action (critères de réussite – freins rencontrés...)
- Habitant-e-s concerné-e-s par l'action (Femmes /hommes – tranche âge - typologie)
- Origine géographique des bénéficiaires (QPV – Quartiers en veille...)...

Dialogue de gestion

Les dialogues de gestion (programme 147 de l'Etat) porteront sur les points suivants :

- Education
- Santé
- Emploi
- Urbain
- Participation des habitants
- Points transversaux.

Devront être présentés l'ensemble des objectifs opérationnels retenus dans le contrat en présentant leur déclinaison sur le droit commun et les crédits européens d'une part et sur les crédits spécifiques d'autre part.

Programmation annuelle - Suivi de l'engagement des crédits-Programme de contrôle

Une programmation annuelle est proposée au comité de pilotage par le comité technique. Elle fait l'objet d'un appel à projet adressé aux principaux partenaires du territoire.

Un suivi physico-financier et qualitatif des actions est assuré par le comité technique.

Chaque financeur met en place son programme de contrôle et en rend compte au comité de pilotage.

Formation des membres des équipes intégrées

Afin de faciliter la mise en réseau et la formation des acteurs, la CALB est partenaire du CR-DSU et diffuse largement les offres de formation et d'échanges proposées par le Centre de Ressources, soutenu par ailleurs par l'Etat et la Région.

Des sessions de formation à l'adresse des signataires du contrat et des porteurs de projets seront organisées pour former les acteurs-trices du contrat à l'égalité femmes/hommes dans le but de partager une culture commune des enjeux relatifs à cette égalité.

Accompagnement de porteurs de projets associatifs

La CALB apporte un soutien aux porteurs de projets. Cette mission est assurée par l'assistante politique de la ville de l'agglomération.

B. Structure locale d'évaluation

Une structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer les résultats selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville, doit être désignée.

Tous les signataires du contrat s'engagent à lui communiquer leurs données. Les indicateurs à renseigner figurent en annexe 7, p. 88.

Il est proposé que cette mission soit assurée par la Mission Développement Prospective (MDP), en liaison avec la mission portée au titre de la politique de l'habitat.

Fait à Aix-les-Bains en 18 exemplaires, le

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

LE DEPUTE-MAIRE D'AIX-LES-BAINS

LE PREFET DE LA SAVOIE

Eric JALON

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHAMBERY

Thierry DRAN
Procureur de la République

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

P/o la Directrice Générale
Le Délégué Départemental de la Savoie

Philippe FERRARI

LE PRESIDENT DE LA CALB

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES

LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA CAISSE DES DEPOTS

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE LA SAVOIE

Le Directeur,

Vincent CLERC

LE DIRECTEUR TERRITORIAL DE POLE EMPLOI

Directeur Territorial
Vincent PAMISSET

LE PRESIDENT DE LA MISSION LOCALE JEUNES

LE PRESIDENT DE L'OPAC DE LA SAVOIE

LE PRESIDENT DE LA SOLLAR

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LA SAVOIE

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
DE LA SAVOIE

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION DU BTP

LES REPRESENTANTS DU CONSEIL CITOYEN

VI. Annexes

Rappel : il s'agit de statistiques établies sur les quartiers Iris



Ménages composés d'une personne seule*

		Part des ménages composés d'une personne seule (en %)	Nombre de ménages	Nombre de ménages composés d'une personne seule	Nombre de ménages composés de femmes seules	Nombre de ménages composés d'hommes seuls
Centre Ville-Nord		59.4	2259	1341	873	488
Centre Ville-Sud		61.9	1773	1097	706	391
Memard-Corsuet		33.2	1085	354	204	150
Rondeau-Bord du Lac		37.2	1275	474	240	234
Italie-Jacotot		47.9	1229	589	372	217
Quartier Lepic		40.2	908	365	241	124
Lafin		34.9	954	334	204	129
Saint-Simond		41.5	991	411	266	148
Tir aux Pigeons		20.0	998	200	130	70
Chantemerle-Saint-Pol		46.0	1070	492	308	184
Marlioz	Z0835	27.0	1127	305	172	133
Commune de Aix-les-Bains		43.7	13650	5962	3716	2246
EPCI : CA du Lac du Bourget		36.1	25045	9030	5293	3738



Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles*

		Part des familles monoparentales (en %)
Centre Ville-Nord		10.0
Centre Ville-Sud		18.1
Memard-Corsuet		15.2
Rondeau-Bord du Lac		8.2
Italie-Jacotot		23.5
Quartier Lepic		22.1
Lafin		26.4
Saint-Simond		14.2
Tir aux Pigeons		10.6
Chantemerle-Saint-Pol		11.0
Marlioz	Z0835	20.0
Commune de Aix-les-Bains		15.9
EPCI : CA du Lac du Bourget		12.9



Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe

		Nombre de femmes bénéficiaires CMU-C		Nombre d'hommes bénéficiaires CMU-C	
	#		Part Femmes (en %)		Part Hommes (en %)
Centre Ville-Nord		69	3.6	63	3.8
Centre Ville-Sud		50	3.8	38	3.2
Memard-Corsuet		38	4.1	31	3.5
Rondeau-Bord du Lac		23	1.9	20	1.7
Italie-Jacotot		68	6.0	65	6.2
Quartier Lepic		89	9.5	86	9.6
Lafin		110	12.1	100	12.0
Saint-Simond		24	2.9	19	2.5
Tir aux Pigeons		7	0.7	4	0.4
Chantemerle-Saint-Pol		10	1.3	13	1.7
Marlioz	Z0835	94	8.6	59	5.7
Commune de Aix-les-Bains		583	4.8	498	4.4
EPCI : CA du Lac du Bourget		-	-	-	-



Part des non diplômés par sexe

		Nombre de femmes non diplômées		Nombre d'hommes non diplômés	
	#		Part Femmes (en %)		Part Hommes (en %)
Centre Ville-Nord		263	15.4	122	9.4
Centre Ville-Sud		127	9.2	82	8.4
Memard-Corsuet		150	10.1	113	13.3
Rondeau-Bord du Lac		141	11.1	196	16.6
Italie-Jacotot		160	15.2	148	17.7
Quartier Lepic		124	15.6	132	21.3
Lafin		332	38.4	271	35.8
Saint-Simond		117	14.2	133	19.5
Tir aux Pigeons		124	13.3	109	11.6
Chantemerle-Saint-Pol		59	6.7	57	7.8
Marlioz	Z0835	213	20.4	133	14.6
Commune de Aix-les-Bains		1810	15.5	1496	15.3
EPCI : CA du Lac du Bourget		2741	12.7	2340	12.0

Part des salariés étrangers par sexe

		Nombre de femmes salariées étrangères	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes salariés étrangers	Part Hommes (en %)
Centre Ville-Nord		93	9.1	164	15.4
Centre Ville-Sud		57	8.4	136	16.6
Memard-Corsuet		44	9.5	91	17.4
Rondeau-Bord du Lac		62	10.8	103	15.4
Italie-Jacotot		64	12.1	135	20.9
Quartier Lepic		58	12.1	94	17.8
Lafin		60	14.2	118	23.0
Saint-Simond		37	9.3	78	16.3
Tir aux Pigeons		45	9.1	102	15.4
Chantemerle-Saint-Pol		44	11.4	61	13.3
Marioz	Z0835	57	9.9	176	24.6
Commune de Aix-les-Bains		621	10.3	1258	17.8
EPCI : CA du Lac du Bourget		-	-	-	-

Indice de chômage (catégories A,B,C) par sexe

		Nombre de demandeuses d'emploi femmes (A,B,C)	Indice Femmes (en %)	Nombre de demandeurs d'emploi hommes (A,B,C)	Indice Hommes (en %)
Centre Ville-Nord		180	25.0	206	28.0
Centre Ville-Sud		132	19.5	117	17.1
Memard-Corsuet		85	17.1	62	11.3
Rondeau-Bord du Lac		112	19.6	86	11.8
Italie-Jacotot		-	-	-	-
Quartier Lepic		97	20.2	83	20.2
Lafin		105	25.6	90	17.8
Saint-Simond		57	15.6	65	15.3
Tir aux Pigeons		68	12.0	54	8.0
Chantemerle-Saint-Pol		49	12.3	68	17.0
Marioz	Z0835	90	16.1	113	17.8
Commune de Aix-les-Bains		1098	18.8	1056	16.7
EPCI : CA du Lac du Bourget		-	-	-	-

ANNEXE 2 - composition du groupe de travail CALB – Politique de la ville

Elus	
Renaud Beretti	Aix-les-Bains
Marie-Pierre François	Le Bourget du Lac
Nicole Falcetta	La Chapelle du Mont du Chat
Danielle Beaux-Speyser	Drumettaz-Clarafond
Corinne Casanova	Aix-les-Bains
Marie Alix Bourbiaux	Aix-les-Bains
Fatiha Brunetti	Aix-les-Bains
Lucie Dal Palu	Aix-les-Bains
Jean Jacques Mollie	Aix-les-Bains
Joachim Torres	Aix-les-Bains
Nicolas Vairyo	Aix-les-Bains
Hadji Halifa	Aix-les-Bains
Ludovic Vulliermet	Mouxy
Laurent Tranchant	St Offenge
Patrice Bonnefoy	Grézy sur Aix
Partenaires	
Claude Rochet Labrune	DT - Département
Commissaire ou Elisabeth Paucton	Commissariat
Philippe Lapointe	Gendarmerie
Delphine Bonnel	Directrice Pôle Emploi
Michèle Odier	Directrice MLJ
Claude Desbos	Lycée Marlioz
André Aléo	Collège de Marlioz
Julien Manniez	Mission intercantonale jeunesse
Techniciens CALB et Ville Aix-les-Bains	
Michel Goudouneix	CALB (DGS)
Martine Revol	CALB (Cabinet / Comm)
Elisabeth Cavada Colson	Aix-les-Bains / CCAS
Véronique Mermoud	CALB (urba)
Hanane Majid	CALB (Urba / habitat)
Benjamin Dromard	CALB (Transport)
Thierry Mailland	CALB (Eco)
Sébastien Baboulaz	CALB (Citéslab)
Esthèle Barthélémy	Aix-les-Bains
Thierry Coity	Aix-les-Bains
Catherine Fabbri	CALB (Polville)
Amina Merrouchi	CALB (Polville)

ANNEXE 3 - Composition du comité de pilotage

- Le Préfet de la Savoie ou son représentant
- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget ou son représentant
- Le Maire d'Aix-les-Bains ou son représentant
- Le Président de la Région Rhône-Alpes ou son représentant
- Le Président du Département de la Savoie ou son représentant
- Le Conseiller communautaire en charge de l'urbanisme
- L'Adjointe au Maire d'Aix-les-Bains déléguée à l'économie, à l'emploi, au commerce et à l'artisanat
- L'Adjointe au Maire d'Aix-les-Bains déléguée à l'habitat, à la rénovation urbaine et à la transition énergétique
- Le Conseiller municipal chargé de la cohésion sociale, de la vie des quartiers, de la citoyenneté, de l'éthique, de la transparence administrative et de la démocratie participative
- Le Conseiller municipal référent du quartier Marlioz
- Le Conseiller municipal référent du quartier Sierroz Franklin-Roosevelt
- La Conseillère municipale référente du quartier Liberté
- L'Adjoint au Maire d'Aix-les-Bains délégué aux affaires sociales, à la santé et au handicap
- Le Directeur de l'UT Direccte 73
- Le Directeur départemental des Territoires
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Le Directeur académique des services de l'éducation nationale
- Le Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé Savoie-Haute-Savoie
- Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Chambéry
- Le Directeur Départemental Sécurité Publique
- La Chargée de mission Droit des femmes, Egalité Femmes Hommes
- Le Directeur Territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Directeur territorial de Pôle emploi
- Le Président de la Mission Locale Jeunes
- Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie
- Le Président de l'Opac de la Savoie
- Le Président de la Sollar
- Les représentants des conseils citoyens

Personnes ressources associées aux travaux du comité de pilotage

- Un représentant de la DDCSPP
- Un représentant de la DDT
- Un représentant de la UT Direccte 73
- La Directrice de l'antenne Pôle Emploi d'Aix-les-Bains
- Le Commissaire d'Aix-les-Bains
- Un représentant de l'Opac de la Savoie
- Un représentant de la SOLLAR
- Un représentant du Département de la Savoie
- Un représentant de la Direction des politiques territoriales, Région Rhône-Alpes
- Un représentant de la CAF
- Le Directeur général des services de la CALB
- La Directrice du CCAS d'Aix-les-Bains, DGAS ville d'Aix-les-Bains
- Un représentant de la CDC
- Le responsable de la politique de la ville, CALB
- Le responsable de la politique de la ville, Ville d'Aix-les-Bains
- Le chef de projet rénovation urbaine, Ville d'Aix-les-Bains
- Un représentant du service Habitat, Aix-les-Bains
- Le responsable du service économique, CALB
- L'assistante Politique de la ville, CALB
- Toute personne ressource que le comité de pilotage jugerait utile d'inviter

ANNEXE 4 - Composition du comité technique

- DDCSPP
- DIRECCTE
- DDT
- Région (Développeur territorial, Direction des Politiques territoriales, Politique de la Ville, Solidarité)
- CALB (Service politique de la ville)
- Ville d'Aix-les-Bains (DGAS pôle social, Responsables politique de la ville et rénovation urbaine)
- Département (Déléguee Territoriale d'Aix les Bains)
- CAF (Responsable Territorial d'Action Sociale Aix les Bains et Avant Pays Savoyard - Expertise Thématique Jeunesse)
- Déléguee départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes/hommes de la Savoie

ANNEXE 5 - Liste nominative des référents contrat de ville

Signataire du contrat de ville	Référents
Etat	François Claude PLAISANT
CALB	Catherine FABBRI
Région Rhône-Alpes	Caroline SAITER
Département de la Savoie	Claude ROCHET LABRUNE
Ville d'Aix-les-Bains	Elisabeth CAVADA-COLSON
Procureur de la République	Thierry DRAN
DSDEN	Frédéric GILARDOT
ARS	Julien FECHEROLLE
CDC	Edouard BONNIN
CAF de la Savoie	Hervé DAREOUS
Pôle Emploi	Delphine BONNEL
Mission Locale Jeunes	Michelle ODIER
Opac de la Savoie	Thierry VARISCO
Sollar	Vincent ROCHE
Fédération du BTP	Alexandre GEOFFROY
CCI	Nelly FAVRAT
CMA	Jean-Luc Thierry

ANNEXE 6 - Synthèse des propositions issues des groupes projets

PILIER COHESION SOCIALE

OS 1 - Renforcer l'accès aux droits et le lien social

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Difficulté d'accéder à une information qualifiée et facilement accessible</p> <p>Sous-utilisation de certaines réponses méconnues par certains acteurs</p> <p>Manque de lien et de connaissance entre professionnels</p> <p>Manque de lieux de rencontre pour les habitants</p> <p>Demande des associations pour pouvoir accéder à des espaces partagés</p>	<p>Faciliter l'accès à une information de premier niveau fiable et efficace et aux réponses existant sur le territoire</p> <p>Développer sur les quartiers des espaces partagés adossés à une structure locale existante (antenne de ville, maison de quartier, Les 2 sources...) pour en faire un espace de rencontre pour les habitants et encourager les initiatives locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à disposition des femmes, des jeunes, des associations, des partenaires (MLJ, CitésLab...) - pour proposer des activités notamment pour encourager la créativité et l'accès aux compétences numériques (Artdép, Citéslab...) <p>Structurer et coordonner l'offre locale et la faire mieux connaître à tous les acteurs du quartier</p> <p>Renforcer le maillage des professionnels et leur qualification</p> <p>Soutenir le fonctionnement de la MJD et du CDAD</p> <p>Consolider la mutualisation entre les associations intervenant sur la cohésion sociale</p> <p>Poursuivre et amplifier les missions de l'EPN en tant que pôle ressource et d'échange sur les quartiers aixois (axe transversal)</p>	<p>Développer les missions de médiation pour l'accès aux droits, à l'information et aux outils du territoire sur le quartier de Marlioz</p> <p>Identifier sur chacun des 3 quartiers (réglementaire et en veille) un espace partagé pour les intervenants locaux et ouvert aux habitants</p> <p>Organiser par quartiers au moins une rencontre entre acteurs intervenant sur un même quartier du quartier</p> <p>Soutenir les antennes de ville dans leur mission d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation</p> <p>Former les acteurs de l'information de 1^{er} niveau (antennes de ville, guichets existants...)</p> <p>Développer des animations ou activités favorisant le lien intergénérationnel (jeunes, familles, personnes âgées) en veillant à mutualiser les ressources</p> <p>Renforcer les interventions délocalisées de l'EPN sur les quartiers et accompagner les familles à l'utilisation d'Aixpass</p>

OS 2 - Faire de la réussite éducative et de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Augmentation du nombre d'enfants en grande difficulté pour l'apprentissage des fondamentaux et insuffisance des moyens pour les prendre en charge (Marlioz et Sierroz/Franklin-Roosevelt)</p> <p>Déficit de l'utilisation des places disponibles au multi accueil de Marlioz ; manque de places pour des horaires atypiques</p> <p>Déficit d'inscription des enfants à l'accueil de loisirs de Marlioz</p> <p>Orientations subies conduisant au décrochage scolaire notamment pour des jeunes filles qui ne vont pas vers les établissements professionnels de Chambéry</p> <p>Sous remplissage du lycée de la Savoissienne malgré les perspectives d'emploi à la sortie</p> <p>Peu de sollicitations des stages de remise à niveau offertes par le collège pendant les vacances scolaires malgré les besoins importants</p> <p>Manque d'entreprises accueillant des stagiaires (niveau 2nde, 1ere et terminale, apprentis) et offrant des contrats d'alternance</p> <p>Déficit d'heures FLE (Français langue étrangère) au lycée Marlioz</p> <p>Au-delà de ces constats, une attention est à porter sur la nécessité d'intervenir le plus précocement possible auprès des parents et des enfants pour donner le maximum de chances de réussite et sur l'importance du rôle éducatif des parents pour la prévention de l'illettrisme, de l'échec scolaire et de la délinquance.</p>	<p>Accompagner la parentalité Permettre aux parents d'accéder à l'apprentissage de la langue française et à la maîtrise des codes de l'école et de toute autre institution</p> <p>Favoriser et valoriser le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant (faciliter leur implication dans la vie sociale du quartier et de l'école ; les accompagner dans leur rôle éducatif et les encourager à une scolarisation précoce)</p> <p>Prévenir les difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture Mieux repérer les enfants nécessitant un soutien renforcé, notamment les enfants des écoles de Marlioz et Liberté issus de la nouvelle immigration et ayant des difficultés à rattraper leur retard Mieux travailler avec l'école, la bibliothèque, les bénévoles</p> <p>Soutenir les structures et les actions en faveur de la petite enfance Communiquer sur la scolarisation dès 2 ans Promouvoir les différents espaces de vie (crèche, école, accueil de loisirs, espaces partagés) auprès des enfants et des jeunes mamans Mieux communiquer sur les modalités de fonctionnement du système éducatif (école, collège) Créer des passerelles d'activités entre les structures de la petite enfance et les structures enfance et jeunesse enfance (mutualisation, repérage, information des parents)</p> <p>Augmenter les chances de réussite Pérenniser les PRE 4/16 et 16/18 ans et consolider les deux dispositifs dans une logique de mutualisation, d'efficacité et de pilotage renforcé Mieux communiquer sur les stages de remise à niveau et s'inspirer du PRE pour leur mise en œuvre au collège Renforcer la coopération pour les décrocheurs (EN/PRE/Plateforme...)</p> <p>Renforcer la coopération des collèges et lycées avec le monde de l'entreprise Travailler l'orientation professionnelle de façon plus partenariale Soutenir la mobilité des jeunes vers les établissements professionnels géographiquement plus éloignés Sensibiliser à l'entrepreneuriat et au monde économique</p> <p>Promouvoir des parcours de réussite</p> <p>Apporter une aide socio linguistique pour les jeunes lycéens étrangers à fort potentiel de réussite</p> <p>Développer l'accès aux usages numériques en coopération avec l'EPN (parents et enfants), environnement, auto apprentissage, utilisation de sites parentaux pouvant aider les enfants dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage des fondamentaux</p>	<p>Création d'ateliers socio linguistiques pour les parents, les enfants et les lycéens → voir également OS 4 et OS 5</p> <p>Développer, soutenir et pérenniser les espaces de parentalité pour organiser et développer des temps d'animation et de rencontre « passerelles » avec les différents professionnels et les parents plusieurs fois dans l'année : → lien avec espace partagé - OS 1</p> <p>Accueillir les enfants du quartier de Marlioz de moins de 3 ans à l'école maternelle</p> <p>Soutenir le plan d'action de l'Education Nationale pour le primaire et le collège (voir ci-dessous)</p> <p>Poursuivre le soutien aux PRE 4/16 et 16/18 ans</p> <p>Développer le lien avec l'entreprise dans les collèges et les lycées et promouvoir des parcours de réussite</p> <p>Mobiliser l'EPN pour l'aide aux apprentissages sur le quartier (lutte contre l'illettrisme, recourir à d'autres supports pour les apprentissages...)</p>

OS 3 - Favoriser la santé, la mobilité physique, l'accès au sport et aux loisirs des habitants

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Déficit de prises en charge pour les problèmes de santé mentale, notamment pour les jeunes</p> <p>Perte de confiance, isolement, personnes que seul le relogement fait connaître (syndrome de Diogène)</p> <p>Existence de freins aux déplacements</p> <p>-freins financiers (ex. question de l'achat de tickets à l'unité plus onéreux)</p> <p>-Absence de permis ou de moyens de déplacement</p> <p>-freins liés aux transports publics (question de l'impact de la nouvelle DSP pour le quartier de Marlioz) avec des transports sur un axe nord sud et des problèmes pour les coteaux est/ouest</p> <p>-freins à l'usage (lire un plan, non maîtrise du vélo et mésusage des transports publics, tous habitants confondus, ...)</p> <p>Eloignement des jeunes des activités culturelles et sportives et manque d'espaces de pratique disponibles</p> <p>Actes d'incivilité commise par de très jeunes enfants</p>	<p>Mieux mobiliser et mutualiser les réponses de santé existantes → <i>les faire connaître sur le quartier via l'OS 1</i></p> <p>Répondre à un besoin spécifique de prise en charge de la santé mentale pour les jeunes (projet de poste mutualisé E2C, MLJ, MDA, ... ou d'antenne de la Maison des adolescents sur la Délégation territoriale du Département).</p> <p>Lever les freins au déplacement Mobiliser le micro crédit pour le financement de la mobilité Ateliers d'accompagnement à la mobilité pour utiliser les modes de déplacement de son territoire et l'apprentissage du vélo Expérimenter la mise à disposition de vélos électriques Créer une charte de co-voiturage à expérimenter sur les structures d'insertion du territoire <i>Ne pas négliger la question de la maîtrise de la langue pour les déplacements et l'encouragement à bouger</i></p> <p>Développer des modes de transport adaptés et innovants et encourager à leur utilisation (train, bus, transports micro collectifs, co-voiturage local avec inscription internet, vélo, vélos à assistance électrique, mise à disposition de véhicules pour l'accès à l'emploi, ...)</p> <p>Encourager à bouger, créer, évoluer, sortir, rencontrer, échanger, s'engager et ne pas rester isolé en proposant des activités (sportives, culturelles, artistiques, ateliers informatiques) dans les quartiers avec le soutien d'une personne relais ayant le lien avec les habitants pour l'accompagnement vers la pratique, en veillant à proposer une offre non stéréotypée.</p> <p>Faciliter l'accès aux activités sportives et aux loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de nouveaux espaces pour le sport (voir à habitat) - Faire bénéficier l'offre des ALSH aux familles les plus en difficulté <p>Mobiliser la créativité, le sport, la culture, les usages numériques pour encourager les dynamiques personnelles et la réussite éducative <i>S'inspirer des expériences ATD quart monde</i></p>	<p>Soutenir des heures d'interventions de psychologues au bénéfice mutualisé des habitants repérées par la MLJ, l'E2C 73, la MDA, les acteurs du quartier...</p> <p>Soutenir de nouvelles formes de mobilité</p> <p>Encourager la diversification des pratiques sportives et faciliter l'accès aux installations : identifier 3 nouveaux créneaux horaires sur des lieux existants</p> <p>Veiller à l'accès des femmes et des filles sur les lieux ouverts aux habitants et sur les activités offertes.</p>

OS 4 - Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Désarroi des parents et nécessité de soutenir la parentalité</p> <p>Situations de jeunes en rupture, risques de désocialisation, difficultés financières</p> <p>Sentiment de non appartenance et de rejet</p> <p>Faiblesse des réponses encourageant l'engagement citoyen</p> <p>Présence de populations maîtrisant peu la langue française et les modes opératoires des institutions (écoles, administration, accompagnement social et péri éducatif)</p> <p>Déficit de réponse pour les apprentissages sociolinguistiques (hors actions pour les demandeurs d'emploi : seule réponse de proximité portée par le secours catholique)</p> <p>Manque d'appropriation d'une identité culturelle, citoyenne et sociale</p> <p>Eloignement des jeunes des activités culturelles</p>	<p>Encourager les parents à prendre part à la vie associative sur le quartier et à s'organiser (Ex. Création d'une structure locale type centre social, café associatif, accorderies... ; réponses de garde d'urgence en créant une crèche associative à horaires atypiques type « allo papy » ; permettre aux parents d'échanger, de se rencontrer et les encourager à utiliser les réponses du territoire (multi accueil, école, accueils de loisirs. Ateliers d'activité et de créativité en lien avec les espaces de rencontre sur les quartiers ...)</p> <p>Mobiliser une large gamme d'offre en faveur de la jeunesse sur les quartiers accompagnée par des professionnels qualifiés → identifier les lieux adaptés → des contenus qui renforcent la citoyenneté et les valeurs républicaines -> Répondre aux attentes des nombreux jeunes qui ne peuvent pas s'intégrer dans les opérations job d'été ou trouver des activités pour financer leurs projets</p> <p>Renforcer les apprentissages sociolinguistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de plateforme pour les savoirs de base encourager le bénévolat - Coupler ateliers socio linguistiques et questions de mobilité <p>Prendre en compte les enjeux du numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux habitants pour accéder aux usages et maîtriser les enjeux du numérique - donner les clés de lecture critique des sources d'informations et/ou de désinformation - développer les usages créatifs, coopératifs et collaboratifs - apprendre à maîtriser son identité numérique par la connaissance des enjeux en termes d'emploi, d'insertion sociale et citoyenne - impliquer les jeunes dans leur rapport à la citoyenneté et au numérique (projets portés par les jeunes eux-mêmes : ex. réseau social en lien avec leur présence dans les conseils de quartier, valorisation des initiatives, contribution à la cartographie du patrimoine,...) <p>Faciliter l'accès à la culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire bénéficier les habitants de la large gamme d'offre culturelle de la ville - Sensibiliser les habitants à l'art, au patrimoine (label ville d'art et d'histoire) - Organiser des espaces de lecture dans la rue... <p>Conforter les modalités de gestion et d'animation des foyers de jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre ces espaces attractifs, repérables, accessibles et développer les missions d'information et d'animation jeunesse 	<p>Soutenir les initiatives locales portées par les habitants et les associations</p> <p>Mettre en place et soutenir le fonctionnement des conseils citoyens en veillant à la parité et à la place des jeunes</p> <p>Mettre en place des ateliers de découverte et d'initiation (créativité, culture, sport, usages numériques...) à partir d'une offre co-construite avec les jeunes et les partenaires (ADLSH, MJC,...) et prévoir des espaces adaptés</p> <p>Soutenir un chantier d'insertion permanent mutualisé entre les structures jeunes du territoire</p> <p>Créer à partir des foyers actuels des espaces de vie partagés (locaux mutualisés avec des personnes ressources pour animer des temps sur des thématiques spécifiques)</p> <p>Soutenir la mise en place de nouveaux ateliers socio linguistiques supplémentaires</p> <p>Renforcer l'espace public numérique comme pôle ressource et les réponses délocalisées auprès des habitants des quartiers</p> <p>Veiller à l'accès des femmes et des filles à l'ensemble de ces actions</p>

OS 5 - Favoriser l'accès à l'emploi des habitants les plus éloignés du monde du travail

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Surreprésentation des familles monoparentales sur le quartier de Marlioz</p> <p>Offre de garde d'enfants limitée et/ou inadaptée en termes d'horaires</p> <p>Taux de chômage élevé sur les quartiers</p> <p>Perte de confiance dans les structures en charge de l'emploi (sous inscription à Pole emploi et à la MLJ et sous-utilisation des réponses en matière d'insertion)</p> <p>Difficulté d'accès à l'emploi de certains publics (jeunes, seniors, personnes handicapées ...)</p>	<p>Faciliter l'accès à l'emploi des publics précarisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des femmes en structurant une offre prenant en compte les problématiques de mobilité et de garde d'enfants en travaillant en parallèle avec les crèches pour prendre en compte les horaires atypiques des postes - Expérimenter des horaires de garde atypiques pour répondre aux besoins des parents (familles monoparentales) : - mise en place d'une médiation active vers l'emploi en lien avec les services concernés et la structure de vie du quartier (fonction d'interface entre les structures emploi/insertion et les habitants qui s'en éloignent, une sorte de CitésLab de l'emploi) - Consolider l'offre de service en faveur des jeunes (notamment la MLJ et l'E2C 73) - Mobiliser tous les leviers pour l'emploi (dispositifs spécifiques, contrats aidés, emplois d'avenir, garantie jeunes, structures d'insertion, ...) pour les personnes des quartiers en politique de la ville <p>Permettre l'initiative, l'accès à l'emploi et à la mobilité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'élaboration d'un projet professionnel et l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers - Apporter un accompagnement intensif des jeunes - Faciliter l'accès à la formation et aux compétences numériques : développement des actions de formations et d'insertion autour des grands chantiers du territoire 	<p>Créer de nouveaux postes d'insertion en lien avec la mise en place d'horaires de garde adaptés (Expérimenter 8 places supplémentaires d'accueil en horaires atypiques sur Marlioz, tous dispositifs confondus → lien OS 2)</p> <p>Mobiliser un poste de médiation sur Marlioz pour faire le lien entre les habitants et l'ensemble des services en charge de cette question</p> <p>Augmenter le taux d'habitants issus des quartiers dans les mesures d'accompagnement de droit commun et promouvoir chaque année 20 parcours réussis de jeunes des quartiers en emploi en veillant à la mixité</p> <p>Soutenir les réponses spécifiques pour les jeunes en difficulté (ex. E2C 73 et chantiers jeunes mutualisés entre les MLJ d'Aix et d'Albertville et l'équipe de prévention de la Sauvegarde...)</p> <p>Soutenir les actions de formation de l'EPN</p>

OS 6 : Soutenir l'offre d'insertion locale et l'accès à l'entrepreneuriat et à l'initiative

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Fragilisation des structures d'insertion du territoire aggravée par la mise en place des nouveaux CDDI qui déstabilisent encore plus les petites structures</p> <p>Besoin de parcours d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi</p> <p>Déficit d'image et de notoriété des structures d'insertion</p> <p>Baisse de l'emploi salarié sur le territoire et vieillissement des chefs d'entreprises générant une augmentation du potentiel d'entreprises à reprendre</p> <p>Faiblesse de l'entrepreneuriat féminin</p> <p>Gisement d'emplois dans l'économie présente</p> <p>Faible accès des habitants des quartiers à la création d'entreprise</p> <p>Difficulté de trouver des locaux commerciaux financièrement accessibles</p> <p>Déprise commerciale sur les quartiers Marlioz et Liberté notamment</p>	<p>Consolider et dynamiser l'économie sociale et solidaire</p> <p>Soutenir de nouvelles activités d'insertion en veillant à proposer des offres non stéréotypées</p> <p>Favoriser le lien entre structures d'insertion et entreprises</p> <p>Faciliter les périodes d'immersion pour les salariés en insertion.</p> <p>Développer les passerelles entre le monde de l'insertion et celui des entreprises classiques</p> <p>Mieux communiquer sur les structures d'insertion</p> <p>Réalisation d'une plaquette de communication commune à l'échelle de la CALB pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire (Insertion par l'activité Economique notamment)</p> <p>Soutenir les mutualisations entre les structures du territoire (Cortie, ARQA, Chantiers Valoristes) et APEI les Papillons blancs ; mutualisations entre associations caritatives, vérifier aussi ce qui peut être mis en commun avec d'autres structures du territoire (MLJ ou E2C, par exemple pour les questions de santé)</p> <p>Utiliser les grands projets du territoire pour promouvoir les clauses d'insertion et l'accès à la formation (chantier de rénovation urbaine et charte d'insertion, Projet Vacances Répit Familles)</p> <p>Soutenir l'initiative économique et le développement d'activités sur les quartiers</p> <p>Consolider le dispositif Citéslab en renforçant les interventions sur les quartiers (café créa...) en lien avec l'ensemble des partenaires et les outils permettant d'accompagner et de tester les projets (couveuse, portage, CAE...)</p> <p>Donner les moyens d'entreprendre (offre de locaux commerciaux à un coût accessible, formations, accès au numérique, micro crédit...)</p> <p>Faciliter la mise en réseau et/ou le travail de salariés, jeunes ou seniors, de demandeurs d'emploi et de porteurs de projet grâce à un espace de travail partagé</p> <p>Soutenir le commerce, l'artisanat et le développement économique sur les quartiers (en lien notamment avec le nouveau plan Fisac)</p> <p>Favoriser l'économie présente, les circuits courts, les activités qui dynamisent le quartier (laboratoire de cuisine, salle d'expo, ...)</p> <p>Faciliter l'accès des créateurs aux locaux artisanaux et commerciaux et à des espaces éventuellement collaboratifs de travail</p> <p>Renforcer l'appui des réseaux d'accompagnement en lien notamment avec le plan d'action régional Entrepreneuriat au féminin</p>	<p>Soutenir les outils de l'ESS (locaux et matériels) et la mutualisation entre les structures d'insertion</p> <p>Mettre en œuvre des clauses d'insertion et d'accompagnement à la formation pour les grands chantiers et le projet de rénovation urbaine</p> <p>Soutenir le dispositif Citéslab et les outils de portage et d'accompagnement</p> <p>Création d'un club de chefs d'entreprises pour le parrainage</p> <p>Création d'une réponse type « Pépinière multisites » pour dynamiser le commerce et l'artisanat et enrayer la déprise commerciale sur Marlioz et Liberté notamment.</p> <p>Création d'un espace de travail ouvert, collaboratif et flexible (type co-working)</p> <p>Promouvoir l'exemplarité de projets de création et les initiatives citoyennes sur les quartiers</p>

OS 7 - Faire des quartiers prioritaires et en veille des quartiers attractifs

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Marlioz Un quartier scindé par 2 coupures (physiques et symboliques) : la barre de la Cité et la barre formée par les écoles qui déterminent deux Marlioz (le bas et le haut) où le haut forme le quartier « repoussoir »</p> <p>Les voiries du quartier contribuent au sentiment d'insécurité. L'accès pour les pompiers ou les secours est objectivement limité par le fonctionnement en cul de sac de certaines voiries</p> <p>Offre commerciale très limitée</p> <ul style="list-style-type: none"> - fermeture de la boulangerie - départ de la pharmacie qui a créé un sentiment de désert médical - pas d'offre commerciale regroupée <p>L'habitat social de Marlioz est le plus ancien de la ville (problèmes de vétusté, d'isolation thermique, et phonique, problèmes d'accessibilité...)</p> <p>un site qui dispose néanmoins d'atouts (potentiel foncier, équipements, espaces verts, jardins familiaux, ...)</p> <p>Un SCOT qui prévoit des pôles préférentiels d'urbanisation sur Aix (600 à 800 logements) et des communes limitrophes ou proches (Grézy sur Aix (700 à 1000 logements) Drumettaz (1200 à 1500 logements)</p> <p>Un PLH intercommunal qui soutient la production de logements sociaux des communes (50€ par m² de surface utile)</p> <p>Des PLU compatibles avec le SCOT et le PLH</p> <p>Liberté Un quartier enclavé, de faibles revenus des habitants et une forte déprise commerciale 320 nouveaux logements attendus dont plus de 130 logements sociaux. Un foyer logement Joseph Fontanet qui vient d'être rénové</p> <p>Sierroz-Franklin Une opération urbaine en cours à achever en veillant aux effets du relogement qui rend plus difficile l'accompagnement de familles aujourd'hui dispersées à conserver les effets positifs apportés par la rénovation urbaine</p> <p>Un centre-ville qui comprend de nombreux meublés rendus vacants suite à la déprise thermique</p>	<p>Transformer en profondeur le quartier de Marlioz Utiliser le potentiel foncier du quartier pour réintroduire de la mixité sociale (voir également OS suivant)</p> <p>Assurer une transformation physique forte (habitat, voiries, éclairage public, secteurs dangereux à retraiter notamment accès supérette et culs de sac)</p> <p>Traiter prioritairement la barre de « La Cité » (tenir compte de de l'absence de joints de dilatation qui compromettent son fractionnement</p> <p>Tenir compte des rancœurs et de la désespérance qui se sont cristallisées sur le bâtiment</p> <p>Sécuriser et faciliter les accès</p> <p>Requalifier les commerces et services de proximité et vérifier l'opportunité de créer de nouveaux commerces et services</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire émerger une centralité attractive (redynamiser le commerce, repenser un pôle de services...) - utiliser le potentiel foncier et adapter les règles d'urbanisme aux spécificités du quartier - intégrer le besoin d'un parking de courte durée à proximité des commerces <p>Etudier la faisabilité d'un pôle de santé ou d'une maison de santé (médecin généraliste, infirmier, kinésithérapeute, etc... : lien avec OS 3)</p> <p>Rationaliser et améliorer les espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - regroupent des espaces dédiés à l'enfance et la jeunesse (Accueil de loisirs et multi accueil) - poursuivre la mutualisation des équipements (services de proximité sur Sierroz avec la MLJ, CitésLab, Mobil'Emploi, service Vie urbaine, Associations ...) <p>salle Ste Bernadette, antenne de ville, espaces sportifs, préau et cours d'école, city stade et halle sur Marlioz</p> <p>Répondre au besoin d'un 4^{ème} gymnase sur Marlioz</p> <p>Compléter et mutualiser l'offre de jardins : favoriser un usage intergénérationnel (passerelles d'animation et d'activités entre les habitants plus âgés et les enfants des écoles, ALSH, multi-accueil...)</p> <p>Sécuriser et améliorer les espaces extérieurs (espaces verts de proximité et aires de jeux)</p> <p>Associer les habitants aux démarches GUSP (ex. travail en cours sur les encombrants)</p> <p>Prendre en compte l'étude opérationnelle d'urbanisme du quartier Liberté Désenclaver le quartier Liberté (accès de la gare pour les piétons côté ouest, amélioration et sécurisation du trafic centre-ville / Liberté...)</p> <p>Adapter l'offre de services aux nouveaux logements sociaux repérés dans l'étude pré opérationnelle d'urbanisme en cours</p> <p>Offrir des logements de qualité (faire du logement social un standard de qualité du logement)</p> <p>Soutenir l'accès à des connexions internet regroupées économiquement avantageuses</p>	<p>Porter une candidature pour un Projet d'intérêt local pour Marlioz (ANRU)</p> <ul style="list-style-type: none"> - explorer les pistes proposées par la pré-étude urbaine réalisée sur Marlioz et les préconisations du bailleur social pour fixer les grandes priorités d'intervention et proposer un projet de réaménagement du quartier - adopter un plan d'optimisation du foncier, des équipements publics et de mise en sécurité des accès, notamment pour la supérette - limiter les voiries sans issue et étudier la faisabilité d'une nouvelle liaison - identifier un pôle commercial (en liaison avec le DAC) et vérifier l'opportunité de créer un pôle médical en s'appuyant sur l'étude économique financée par la CDC - Lancer une consultation des habitants de Marlioz en lien avec le conseil citoyen pour faire les meilleurs choix de requalification du quartier en lien avec le bailleur social <p>Réaliser de nouveaux jardins pour les habitants de Marlioz</p> <p>Créer un nouveau gymnase sur le quartier de Marlioz</p> <p>Déployer la Gestion urbaine et sociale de proximité sur les quartiers prioritaires et en veille</p> <p>Définir des priorités d'intervention sur le quartier Liberté au regard des résultats de l'étude pré opérationnelle d'urbanisme</p>

OS 8 - Encourager la production de nouvelles sources d'énergie et la réhabilitation énergétique

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Nécessité de réduire la fracture énergétique et de limiter la consommation d'énergie</p> <p>Volonté d'inscrire la réhabilitation énergétique des quartiers dans un programme d'action global et durable sur le territoire</p>	<p>Encourager le recours à de nouvelles sources d'énergie et des réseaux</p> <p>Prévenir la précarité énergétique et soutenir la réhabilitation énergétique (logements sociaux, copropriétés fragiles, bâtiments publics, équipements médico-sociaux) sur les quartiers prioritaires.</p>	<p>Réalisation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur Sierroz / Franklin-Roosevelt</p> <p>Etude d'une chaufferie collective sur Marlioz</p> <p>Programme de réhabilitation énergétique des logements sociaux à programmer sur 2015/2020</p>

OS 9 - Faciliter la mobilité résidentielle des habitants

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Difficulté à obtenir des logements correspondant aux attentes et à l'évolution des besoins</p> <p>Vieillesse à domicile et évolutions sociologiques qui modifient les besoins / transformation des logements difficile et coûteuse</p> <p>Présence de logements vétustes sur le centre-ville</p> <p>Existence de logements inoccupés (en diminution avec le plan Habitat 2014)</p>	<p>Sécuriser les parcours résidentiels parc public/parc privé conventionné</p> <ul style="list-style-type: none"> - adopter une charte inter-organismes favorisant la mobilité fixant des mesures incitatives pour faciliter la mobilité - réfléchir au « chaînage » des parcours résidentiels - pérenniser le dispositif GRL qui a été un succès pour l'accès des ménages au parc privé conventionné <p>Favoriser la mobilité à travers l'innovation Organiser des échanges inter organismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le thème des mutations en fonction du contexte local (bourses d'échanges) - sur le statut du Loyer Conventionné Très Social proposé par l'ANAH (baux de 3 ans et sous-location) - pour définir une politique d'attribution territoriale <p>Adapter les caractéristiques de l'offre du parc locatif aux nouvelles attentes sociétales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir une stratégie d'implantation de nouveaux logements - Repérer des logements en RDC adaptés ou adaptables à des publics seniors - Favoriser les colocations « dynamiques » (colocation seniors-jeunes, seniors-seniors) - Expérimenter des logements à géométrie variable - Favoriser les parcours résidentiels des habitants sur un même lieu de vie (locatif social, maison-relais, EPHAD...) <p>Améliorer le coefficient d'utilisation des sols</p> <p>Maintenir l'accompagnement des personnes les plus fragiles (ex. appel au bénévolat lancé par Habitat et Humanisme).</p>	<p>Augmenter le taux de satisfaction des demandes de mobilité de 15 % sur 3 ans</p> <p>Poursuivre la remise sur le marché des logements vacants à rénover et à rendre accessibles aux familles</p> <p>Soutenir les mesures en faveur de la mobilité résidentielle (GRL, report du dépôt de garantie initial, pas de double loyer lors de l'échange, maintien du prix au m2, accompagnement administratif, prise en charge des frais de déménagement sur la même commune...)</p> <p>Adopter une charte d'attribution des logements sociaux</p> <p>Fixer la part optimum de logements locatifs, sociaux ou non, et la part de logements en accession sur les quartiers → objectifs-cibles à proposer (groupe d'experts locaux du territoire)</p> <p>Promouvoir de nouveaux modes d'accession à la propriété</p>

OS 10 - Garantir la sécurité et améliorer la tranquillité publique

Constats	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>L'évaluation du CUCS a fait ressortir la sécurité et la prévention comme préoccupation et une attente majeure des habitants</p> <p>Intérêt des instances d'échanges et de concertation sur les problèmes d'incivilités et de tranquillité publique</p> <p>Déficit de confiance entre habitants, institutions et entre les institutions elles-mêmes</p> <p>Méconnaissance et flou des missions dévolues aux médiateurs</p>	<p>Poursuivre le déploiement de la vidéo protection sur la ville</p> <p>Renforcer et rénovier la médiation comme levier d'action sur les quartiers Repréciser les missions des médiateurs et des antennes de ville pour qu'ils participent activement aux enjeux du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rôle d'acteur de proximité pour l'accès aux droits, à la santé, la culture... - participation à la gestion urbaine de proximité - relais vers la collectivité, les bailleurs et les acteurs de la prévention et de la sécurité pour faire connaître les attentes des habitants ... - Mieux communiquer sur cette mission <p>Faciliter l'accès aux soins, l'accès à une insertion professionnelle et la reprise de dialogue entre les jeunes et les institutions qui peuvent leur apporter des réponses</p> <p>Recréer les conditions du dialogue entre habitants et institutions notamment dans le cadre des échanges par quartiers prévus à l'OS 1 Restaurer un dialogue avec les jeunes ayant déjà connu une incarcération ou en risque de basculement vers la délinquance et/ou la radicalisation. Prévenir la récidive, la délinquance et les conduites à risque</p> <p>Faire vivre les instances liées à la sécurité et la prévention et maintenir les échanges entre l'Etat, la collectivité et les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLSPD - cellule Médiation Prévention Sécurité (MPS) - groupe de travail sur les multirécidivistes piloté par le Procureur <p>Traiter les questions de violence faites aux femmes et intrafamiliales comme un réel enjeu de sécurité</p> <p>Intervenir de façon préventive sur ces thèmes (formation des acteurs sur les questions de respect fille-garçon)</p> <p>Pour les actions de prévention : voir les autres OS.</p>	<p>Fixer le nombre de nouvelles caméras à installer sur les quartiers (emplacements stratégiques à déterminer)</p> <p>Conforter les missions des médiateurs et les faire connaître</p> <p>Soutenir les actions en faveur du dialogue Institutions/Habitants et le partenariat local</p> <p>Maintenir le fonctionnement régulier des instances locales (groupe Médiation Prévention Sécurité, groupe de travail sur les multirécidivistes, ... et le partenariat construit autour de la MJD).</p>

ANNEXE 7 – Indicateurs de contexte à renseigner

Aix-les-Bains : outil de suivi des indicateurs de contexte à renseigner

Thèmes	Données mesurées	Année	IRIS	QPV	Ville	EPCI	Département	Source	Personne ressource
Population	Nombre d'habitants par sexe							INSEE	
	Part des 15-29 ans							INSEE	
	Répartition de la population par CSP							INSEE	
	Part des familles monoparentales							INSEE	
	Nombre de ménages composés de femme ou homme seul							INSEE	
Revenu	Revenu fiscal médian par UC							DDFIP	
	Rapport entre le 1er décile du revenu du QPV et celui de l'unité urbaine							DDFIP	
Prestations sociales	Part des familles monoparentales allocataires sous le seuil de pauvreté							CAF	
	Part des allocataires sous le seuil de pauvreté							CAF	
	Part des allocataires dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales							CAF	
	Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle							Ville d'Aix-les-bains service petite enfance	
	Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans							CAF	
Santé	Taux de couverture de la population totale par la CMUC par sexe							CAF	
	Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants							ARS	
	Part des personnes obèses par sexe (ou taux d'admission en ALD)							Observatoire régional de santé / CLS / ARS à vérifier	
Emploi	Taux d'activité par sexe des 15 -64 ans							INSEE UT DIRECCTE	
	Taux de chômage par sexe							INSEE UT DIRECCTE	
	Taux de chômage des jeunes par sexe							INSEE	
	Nombre de demandeurs d'emploi par sexe (A,B,C)							Pôle emploi	
	Part des salariés en CDI							INSEE	
	Part des salariés à temps plein par sexe							INSEE	
	Nombre d'entreprises pour 1000 hab							Urssaf	
	Part de création d'entreprises							Urssaf	
Logement	Part de logements locatifs sociaux							DDT Commune	
	Nombre et évolution des logements locatifs sociaux							Bailleurs sociaux	
	Part de logements vacants							INSEE	
	Taux de rotation							OPS/ DDT	
	Part des allocataires CAF bénéficiant d'une allocation logement							CAF	
	Part des allocataires CAF bénéficiant des APL (A ventiler par sexe)							CAF	
Education	% PCS défavorisées (écoles collèges) / sexe							DSDEN	
	% boursiers /sexe							DSDEN	
	Part des diplômés post bac /sexe							INSEE	
	Part des non diplômés /sexe							INSEE	
Sécurité	Nombre d'atteinte aux biens							Police gendarmerie	
	Nombre personnes victimes d'agression par sexe							Idem + MDDFE	
			Haut conseil à l'égalité						
			Données cget						

ANNEXE 8 - Sigles utilisés

ACQsA	Assemblée consultative des quartiers aixois
ADDCAES	Association départementale pour le développement et la coordination des actions auprès des étrangers de la Savoie
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
APEI	Association de parents et amis de personnes handicapées mentales
ARS	Agence Régionale de Santé
ARSAVI	Association de réinsertion sociale et d'aide aux victimes
CAE	Coopérative d'Activités et d'Emploi
CALB	Communauté d'agglomérations du lac du Bourget
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Savoie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDDRA	Contrat de développement durable Rhône-Alpes
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIDFF73	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CMP	Centre médico-psychologique
CNDS	Centre national pour le développement du sport
CPAS	Centre polyvalent de l'action sociale
CPER	Contrat de projet Etat - Région
CTEF	Contrat territorial emploi formation
CTS	Contrat territorial de Savoie
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DAC	Document d'aménagement commercial
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et protection des populations en Savoie
DDT	Direction départementale des Territoires
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
E2C73	Ecole de la deuxième chance en Savoie
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPN	Espace public numérique
ESAT	Etablissement et Services d'Aide par la Travail
ESS	Economie sociale et solidaire
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes
FDI	Fonds départemental d'insertion
FEDER	Fonds européens pour le développement régional
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FISAC	Le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce
FJT	Foyer des jeunes travailleurs
HLM	Habitation loyer modéré
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Ilots Regroupés pour l'Information Statistique
LCTS	Loyer conventionné très social
MJC	Maison des jeunes et de la culture
MJD	Maison de la justice et du droit
MLJ	Mission Locale jeunes
NACRE	Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise
PCET	Plan climat énergie territorial
PDALPD	Programme départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées
PLH	Programme local de l'habitat
PMI	Protection maternelle infantile
PRE	Programme réussite éducative
PUI	Projet urbain intégré
SCOT	Schéma de cohérence territoriale de Métropole Savoie
SEGPA	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SIAE	Structures d'insertion par l'activité économique
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile



GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

1500 BOULEVARD LEPIC
73100 AIX-LES-BAINS

TÉLÉPHONE : 04 79 35 00 51
FAX : 04 79 35 70 70

WWW.GRAND-LAC.FR

